VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1^{ER} MAI 2010

SOMMAIRE

ARRETES

DELEGATIONS	1
DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES	1
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE	2
MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE	2
KERMESSEMARCHES	2
MARCHES	3 6
MANIFESTATIONSVIDE GRENIERS	8
SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET DES PLAGES	14
MESURES DE POLICE	16
AUTORISATIONS DE TRAVAUX DE NUITAUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCING	16
PERMIS DE CONSTRUIRE	20
PERIODE DU 16 AU 30 AVRIL 2010	20
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2010	23

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DELEGATIONS

10/162/SG – Délégation de signature de : M. Daniel HERMANN

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Madame Laure-Agnès CARADEC, Adjointe déléguée aux Parcs et Jardins, aux Espaces Naturels, à la Piétonnisation et les Pistes Cyclables, à la Voirie, à la Circulation et au Stationnement, du mardi 6 avril 2010 au vendredi 9 avril 2010 inclus, est habilité à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Monsieur Daniel HERMANN, Ajoint au Maire.

<u>ARTICLE 2</u> Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 16 AVRIL 2010

10/188/SG – Délégation de signature de : M. Maurice REY

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire déléguée, à toutes Décisions relatives au Droit des Sols, à la Signature des Actes Authentiques, aux Droits de Préemption, à toutes Décisions relatives au Changement d'Usage des Locaux destinés à l'Habitation et à la Protection des Animaux, du mercredi 28 avril 2010 jusqu'au mercredi 5 mai 2010 inclus, est habilité à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Monsieur Maurice REY, Conseiller Municipal Délégué,

<u>ARTICLE 2</u> Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 AVRIL 2010

10/184/SG – Délégation de signature : M. Dominique ROFFIN

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2511-27,

Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de PARIS – LYON – MARSEILLE et des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant que des agents territoriaux de la Direction des Opérations Funéraires sont amenés à sortir du territoire de la commune de Marseille pour effectuer des ouvertures de caveaux et des transports de corps sans mises en bière, ARTICLE 1 Notre arrêté n°08/581/SG en date du 17 octobre 2008 est annulé

ARTICLE 2 Délégation de signature est donnée à Dominique ROFFIN, Directeur des Opérations Funéraires, pour ce qui est des ordres de missions concernant les sorties de commune des agents de la Direction des Opérations Funéraires ayant à effectuer, dans le cadre des extensions d'activités de cette Direction, des ouvertures de caveaux ou de transport de corps sans mise en bière hors de Marseille

<u>ARTICLE 3</u> En cas d'absence ou d'empêchement, Dominique ROFFIN, sera remplacé dans cette mission par :

- Nadine JAMIN, Attachée Directeur de la Régie Municipale des Pompes Funèbres,
- Michèle FERRANDI épouse GLANDIER, Technicien Territorial Chef Adjoint au Directeur de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

<u>ARTICLE 4</u> Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera modifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES

10/185/SG – Occupation du domaine public pour des séances de vente de livres

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants relatifs aux règles générales d'Occupation du Domaine Public,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence à l'issue duquel l'Association Libraires à Marseille a été désignée pour être autorisée à organiser des séances de dédicaces et de vente de livres au sein du domaine public du réseau des Bibliothèques Municipales,

Vu la convention en date du 3 juillet 2009 portant obligations réciproques des parties pour autoriser, sur le domaine public des bibliothèques municipales, la mise en place des séances de dédicaces et vente de livres par le titulaire susvisé,

Considérant que conformément à la mise en concurrence et à la convention susvisées, des séances de vente de livres peuvent être autorisées à l'issue des conférences suivantes :

- 6 et 7 mai : les rencontres de l'illustration
- 15 mai : rencontre avec le compositeur Vladimir COSMA
- 19 mai : conférence « Gandhi ou ...Arundhati Virmani ? »
- 27 mai : conférence « une fenêtre sur Tanger »

<u>ARTICLE 1</u> L'Association Libraires à Marseille est autorisée à organiser la vente de livres à l'issue des conférences suivantes :

- 6 et 7 mai : les rencontres de l'illustration, de 14h à 19h
- 15 mai : rencontre avec le compositeur Vladimir COSMA, de 15h à 19h
- 19 mai : conférence « Gandhi ou ... Arundhati Virmani ? », de 17h à 19h
- 27 mai : conférence « une fenêtre sur Tanger », de 17h à 19h

dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de l'Alcazar, sise 58 Cours Belsunce, 13001 Marseille,

<u>ARTICLE 2</u> La présente autorisation n'est valable que pour les dates, les horaires et le lieu susvisés.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

10/163/SG – Places réservées aux personnes handicapées pour la réalisation du parc de stationnement situé sous l'Esplanade du J4 et des locaux de la Direction de Propreté Urbaine

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N° 2005-102 du 11 Février 2005,

Vu l'article R.111.19.1 et R.111.19.2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Décret N° 2006-55 du 17 Mai 2006,

Vu l'Arrêté du 1er Août 2006,

Vu le Décret N° 2006-1089 du 30 Août 2006,

ARTICLE 1 La Société VINCI Park France a déposé au mois de décembre 2009 un dossier de Permis de Construire N°13055.M.09.H.1247.PC.PO. pour la réalisation d'un parc de stationnement public sur quatre niveaux situé sous l'esplanade du J4 et des locaux de la Direction de la Propreté Urbaine – 13002 Marseille.

ARTICLE 2 Ce parking aura une capacité de 700 places. Dans ces conditions, le nombre d'emplacements réservés aux personnes handicapées est fixé à 15.

<u>ARTICLE 3</u> Ces emplacements devront répondre aux dispositions techniques prévues à l'article R.111.19.1 et R.111.19.2 du Code de la Construction et de l'Habitation, complété par l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} août 2006.

<u>ARTICLE 4</u> Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au recueil des actes administratifs.

FAIT LE 16 AVRIL 2010

MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

KERMESSE

10/165/SG – Kermesse à l'Escale Borély du 3 avril au 9 mai 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu l'arrêté n° 53/228 du 10 novembre 1953 interdisant les loteries et jeux de hasard,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

ARTICLE 1 Une kermesse se tiendra sur l'escale Borély 13008 durant la période du samedi 03 avril au dimanche 09 mai 2010, conformément au plan ci-joint.

Seuls seront admis dans l'enceinte du champ de foire les forains titulaires de l'arrêté relatif à l'occupation d'un emplacement public visé à l'article 3 ci-après :

Après paiement à la régie de la Direction des Emplacements Publics des droits de stationnement,

Sur présentation des pièces professionnelles (registre de commerce, assurance à responsabilité civile, livret de circulation), Sur présentation de l'original d'un rapport de vérification technique en cours de validité établi par un organisme de contrôle agréé,

Les forains participants seront autorisés à commencer leur installation le mardi 30 mars 2010 à 10H00, et devront avoir libéré les lieux le vendredi 14 mai 2010 au soir.

<u>ARTICLE 2</u> Les heures d'ouverture et de fermeture de la kermesse sont fixées comme suit :

Semaine et dimanche : De 10H00 à 20H00 Samedi : De 10H00 à 22H00

La sonorisation (musique, micro) sera arrêtée à 20H00 pour l'ensemble des jours autorisés.

L'intensité sonore avant 20H00, durant les jours d'ouverture devra être conforme à la réglementation.

ARTICLE 3 L'arrêté relatif à l'occupation du domaine public délivré à chaque forain portera le numéro de la place où il est autorisé à installer son métier.

Toute installation en dehors de l'emplacement autorisé donnera lieu à révocation de l'arrêté.

<u>ARTICLE 4</u> Les exploitants forains devront répondre à l'obligation générale de sécurité prévue par l'article L.221.1 du code de la consommation.

L'arrêté vaudra autorisation de montage sur le champ de foire.

Il sera délivré sous condition suspensive de l'autorisation de mise en service, qui sera notifiée après visite de l'installation foraine par la Direction de la Sécurité du Public.

En cas de refus de cette autorisation de mise en service, le manège ne sera pas autorisé à fonctionner ni à recevoir le public, jusqu'à sa totale mise en conformité.

<u>ARTICLE 5</u> L'hébergement de nuit de toute personne est interdite.

<u>ARTICLE 6</u> Les baraques à usage de loterie et jeux de hasard sont rigoureusement interdits ainsi que l'usage des armes automatiques dans la baraque de tir.

ARTICLE 7 Par dérogation à l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition. Toutefois, dans le souci de préserver la tranquillité des riverains du champ de foire, les forains s'engagent à arrêter la sonorisation à 20 heures les dimanches, lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis et à 22 heures les samedis et veilles de fêtes.

<u>ARTICLE 8</u> Les infractions aux dispositions qui précèdent entraîneront, pour le forain contrevenant, la fermeture de son établissement et son expulsion du champ de foire.

ARTICLE 9 Les attractions de type « PUTCHING BALL » et « TIR AU BUT ELECTRONIQUE » sont rigoureusement interdites sur le champ de foire. Ces métiers facilitent le rassemblement du public dans les allées de dégagement, ce qui provoque des nuisances sonores importantes et engendre des regroupement de foule qui perturbe l'accès à la kermesse en cas de problèmes de sécurité.

Tout forain qui installera ce type d'animation sera sanctionné par une exclusion de l'ensemble des kermesses organisées sur le territoire de la ville de Marseille.

ARTICLE 10 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie. Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance -Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur Commissaire Central. Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 16 AVRIL 2010

MARCHES

10/171/SG - Marché des créateurs / Mai l'art en balade, sur l'Escale Borély les 1^{er} et 2 mai 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par L'association Marquage domiciliée 06, rue des trois Rois - 13006 MARSEILLE, représenté par Madame Karine BASSET, Présidente.

ARTICLE 1 L'association Marquage est autorisée à organiser en son nom un « Marché des Créateurs / Mai l'art en balade », sur l'esplanade de l'Escale Borély le samedi 01 er et dimanche 02 mai 2010.

L'organisateur devra veiller à respecter les autorisations de terrasses de bars et restaurants déjà accordés sur l'esplanade de l'escale Borély

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser à la Direction des Emplacements - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité : de 10 h 00 à 19 h 00.

Dates de manifestation : le samedi 01^{er} et dimanche 02 mai 2010

<u>ARTICLE 4</u> L'Association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile. Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du receveur-placier.

<u>ARTICLE 7</u> Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 8 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 9</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

<u>ARTICLE 10</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

- Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
- Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 11</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 13</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

<u>ARTICLE 14</u> La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Service Fêtes et Manifestations.

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinguance -Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

10/174/SG - Marché des créateurs / Mai l'art en balade, sur le cours Julien les 29 et 30 mai 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par L'association Marquage domiciliée 06, rue des trois Rois - 13006 MARSEILLE, représenté par Madame Karine BASSET, Présidente.

ARTICLE 1 L'association Marquage est autorisée à organiser en son nom un « Marché des Créateurs / Mai l'art en balade », sur le Cours Julien le samedi 29 et dimanche 30 mai 2010.

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser à la Direction des Emplacements - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité : de 10 h 00 à 19 h 00.

ARTICLE 4 L'Association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

<u>ARTICLE 6</u> Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du receveur-placier.

<u>ARTICLE 7</u> Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 8 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 9</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 10 La trame circulatoire du Cours Julien, réservée aux secours est installée au pied d'immeuble et implique une largeur utile minimale de 4 mètres, pour la mise en station des échelles aériennes des marins-pompiers de Marseille.

De plus, d'importants risques à défendre sont impliqués sur le cours Julien, parking souterrain, métro, habitations, établissements recevant du public, entreprises...(de nombreux engins de secours sont engagés pour ce type d'établissements en cas d'intervention).

En conséquence, les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir les mesures liées à la sécurité contre l'incendie.

ARTICLE 11 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 13</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

<u>ARTICLE 14</u> La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Service Fêtes et Manifestations.

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

<u>ARTICLE 16</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

Monsieur le Secrétaire Général Madame ARTICI F 17 l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Piétonisation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance -Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

10/177/SG - Marché des créateurs / Exposition de photos, sur le cours Julien le 19 juin 2010

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par L'association Marquage domiciliée 06, rue des trois Rois - 13006 MARSEILLE, représenté par Madame Karine BASSET, Présidente.

ARTICLE 1 L'association Marquage est autorisée à organiser en son nom un « Marché des Créateurs / exposition de photos », sur le Cours Julien le samedi 19 juin 2010.

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser à la Direction des Emplacements - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité : de 10 h 00 à 19 h 00.

ARTICLE 4 L'Association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile. Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du receveur-placier.

ARTICLE 7 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

<u>ARTICLE 8</u> Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 9</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 10 La trame circulatoire du Cours Julien, réservée aux secours est installée au pied d'immeuble et implique une largeur utile minimale de 4 mètres, pour la mise en station des échelles aériennes des marins-pompiers de Marseille.

De plus, d'importants risques à défendre sont impliqués sur le cours Julien, parking souterrain, métro, habitations, établissements recevant du public, entreprises...(de nombreux engins de secours sont engagés pour ce type d'établissements en cas d'intervention). En conséquence, les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir les mesures liées à la sécurité contre l'incendie.

ARTICLE 11 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 13</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Service Fêtes et Manifestations.

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

<u>ARTICLE 16</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance -Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

10/181/SG – Marché des créateurs / Marché de Noël, sur les allées de Meilhan et place Léon Blum du 10 au 12 décembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2.

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par L'association Marquage domiciliée 06, rue des trois Rois - 13006 MARSEILLE, représenté par Madame Karine BASSET, Présidente.

ARTICLE 1 L'association Marquage est autorisée à organiser en son nom un « Marché des Créateurs / Marché de Noël », sur les Allées de Meilhan, place Léon Blum et abord du Kiosque à Musique du vendredi 10 au dimanche 12 décembre 2010.

<u>ARTICLE 2</u> Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser à la Direction des Emplacements - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité : de 10 h 00 à 19 h 00.

<u>ARTICLE 4</u> L'Association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile. Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du receveur-placier.

ARTICLE 7 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 8 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 9</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

<u>ARTICLE 10</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 11 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 13</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

<u>ARTICLE 14</u> La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Service Fêtes et Manifestations.

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

<u>ARTICLE 16</u>
Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

Monsieur le Secrétaire Général, Madame **ARTICLE 17** l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance -Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur Central, Commissaire Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

MANIFESTATIONS

10/172/SG – Installation d'équipements dans le cadre du Festival de Longchamp sur le Parc Longchamp le 9 mai 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par « LA MAIRIE 4/5», représenté par Madame Nicole SUZANNE -domiciliée : MAIRIE 4/5, 13, square Sidi Brahim 13005 MARSEILLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise vu la demande présentée par « LA MAIRIE 4/5 », représenté par Madame Nicole SUZANNE -domiciliée : MAIRIE 4/5, 13, square Sidi Brahim 13005 MARSEILLE. à installer 1 tente de 6 m x 3 m, 1 tente de 3 m x 3 m 2, 1scène de 6 m x 1 m 20 et 120 grilles caddies sur le Parc Longchamp dans le cadre de la 13 ème édition du « FESTIVAL DE LONGCHAMP ».

MANIFESTATION : LE 09 MAI 2010 DE 10 H 00 A 19 H 00 MONTAGE : LE 07 MAI 2010 DE 07 H 00 A 12 H 00 DEMONTAGE : LE 10 MAI 2010 DE 07 H 00 A 12 H 00

<u>ARTICLE2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du Respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 6</u> Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 7</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie. Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance -Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE20 AVRIL 2010

10/182/SG - South Wind Days sur la plage de l'Escale Borély les 15 et 16 mai 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le

Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par Le Bureau des Sports de« EUROMED MARSEILLE», représentée par Mademoiselle Camille CHAMPION, domiciliée: EUROMED MARSEILLE Bureau des Sports SOUTH WIND DAYS - Domaine de Luminy BP 921 13288 MARSEILLE CEDEX 09.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise Le Bureau des Sports de« EUROMED MARSEILLE», représentée par Mademoiselle Camille CHAMPION, domiciliée : EUROMED MARSEILLE Bureau des Sports SOUTH WIND DAYS - Domaine de Luminy BP 921 13288 MARSEILLE CEDEX 09.à installer 2 tentes de 5 m x 5 m et 1 scène de 6 m x 4 m et 1 buvette sur la Plage de l'Escale Borely dans le cadre de « SOUTH WIND DAYS », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION: LES 15 MAI 2010 DE 9 H 00 A 22 H 30

ET 16 MAI DE 09 H 00 A 18 H 00

MONTAGE: LE 15 MAI 2010 DE 07 H 00 A 09 H 00 DEMONTAGE: LE 16 MAI 2010 DES LA FIN DE LA MANIFESTATION

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du Respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 6</u> Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 7</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance —Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

10/183/SG – Soirée de Gala pour le congrès des Géomètres à la Campagne Pastré du 23 au 24 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par l'agence « CO2 COMMUNICATION », représentée par Madame Gabrielle VATEL, domiciliée : CO2 Communication 10, boulevard Rivet 13008 MARSEILLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'agence « CO2 COMMUNICATION », représentée par Madame Gabrielle VATEL, domiciliée : CO2 Communication 10, boulevard Rivet 13008 MARSEILLE.à installer un chapiteau de 600 m2, sur l'esplanade près du musée, pour une soirée de gala, sur la Campagne Pastré, dans le cadre du « CONGRES DES GEOMETRES», conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 23 JUIN 2010 DE 19 H 30 A 24H 00

MONTAGE : LE 21 JUIN 2010 DE 08 H 00 A 19 H 00

DEMONTAGE : LE 24 JUIN 2010 DE 08 H 00 A 19 H 00

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du Respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 6</u> Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 7</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance -Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur Commissaire Central, Monsieur le Commissaire 9^{ème} arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

VIDE GRENIERS

10/169/SG – Vide-greniers sur le bd Chave le 1^{er} mai 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par Madame Josiane BOERO, Directeur Général des Services d'Arrondissements, de la mairie des 4^e et 5^e arrondissements, domicilié : 13, square Sidi-Brahim - 13005 Marseille

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> La mairie des 4^e et 5^e arrondissements est autorisée à organiser en son nom un vide grenier, le :

Samedi 1^{er} mai 2010, sur le Bd Chave.

ARTICLE 2 Horaires d'activité : Heure d'ouverture : 07H00 Heure de fermeture : 18H00

<u>ARTICLE 3</u> Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

<u>ARTICLE 6</u> Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 8</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 10</u> L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

<u>ARTICLE 11</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de $0,50~\mathrm{m}$ du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Service « Fêtes et Manifestations ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 05^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

10/170/SG – Vide-greniers sur la place Edmond Audran, boulevard d'Arras, rue Pierre Roche le 1^{er} mai 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par Monsieur Hubert BILOT, Président du CIQ des Chartreux, domicilié : 14, Bd Meyer - 13004 - Marseille, Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> Le CIQ des Chartreux est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Samedi 1^{er} mai 2010,

sur la place Edmond Audran, Bd d'Arras et rue Pierre Roche (13004).

ARTICLE 2 Horaires d'activité : Heure d'ouverture : 07H00 Heure de fermeture : 18H00

<u>ARTICLE 3</u> Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 8</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 10</u> L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

<u>ARTICLE 11</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 13</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Service « Fêtes et Manifestations ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance —Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 4ème arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

10/173/SG - Vide-greniers sur le parking du Métro Malpassé le 16 mai 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par Monsieur Patrick RIZZITELLI, Président du CIQ Malpassé, domicilié : Le San José, 10, avenue de valdonne - 13013 - Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> Le CIQ Malpassé est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Dimanche 16 mai 2010,

sur le parking du métro Malpassé (13013)

ARTICLE 2 Horaires d'activité : Heure d'ouverture : 08H00 Heure de fermeture : 18H00

<u>ARTICLE 3</u> Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 8</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

<u>ARTICLE 9</u> Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 10</u> L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

<u>ARTICLE 11</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de $0,50~\mathrm{m}$ du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 13</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Service « Fêtes et Manifestations ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

<u>ARTICLE 16</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Piétonisation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance -Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur Central, Monsieur Commissaire le Commissaire 13^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

10/175/SG - Vide-greniers sur le bd Gillibert et place Antide Boyer le 6 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par Monsieur F. PIETRI, Président de l'association le Cercle de la Renaissance, domiciliée : 6, Bd Gillibert - 13009 - Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> L'association le Cercle de la Renaissance est autorisée à organiser en son nom un vide grenier, le :

Dimanche 6 juin 2010 (ou dimanche 13 juin 2010, en cas d'intempéries),

Sur le Bd Gillibert et place Antide Boyer, conformément aux plans joints.

ARTICLE 2 Horaires d'activité : Heure d'ouverture : 07H00 Heure de fermeture : 18H00

<u>ARTICLE 3</u> Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1 er n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

<u>ARTICLE 6</u> Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 8</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

<u>ARTICLE 9</u> Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 10</u> L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

<u>ARTICLE 11</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 13</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Service « Fêtes et Manifestations ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

<u>ARTICLE 16</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

Monsieur le Secrétaire Général, Madame ARTICLE 17 l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur Commissaire Central, Monsieur le Commissaire 9ème arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

10/176/SG - Vide-greniers sur la place des Trois Lucs le 13 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par Madame Annik VERGEZ, Présidente du CIQ des Trois Lucs, domicilié : La Musardière, 67, traverse de la Salette - 13012 - Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> Le CIQ des Trois Lucs est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Dimanche 13 juin 2010

Sur la place des Trois Lucs (terrain de boules).

ARTICLE 2 Horaires d'activité : Heure d'ouverture : 09H00 Heure de fermeture : 18H00

<u>ARTICLE 3</u> Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

<u>ARTICLE 4</u> L'association ou l'organisme visé à l'article 1 ^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 8</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

<u>ARTICLE 9</u> Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 10</u> L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

<u>ARTICLE 11</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 13</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

<u>ARTICLE 14</u> La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Service « Fêtes et Manifestations ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

<u>ARTICLE 16</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance — Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 12ème arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

10/178/SG – Vide-greniers sur le site de Bois Luzy le 19 septembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2. Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association Loisirs de Bois Luzy, domiciliée : 11,rue de Valmy - 13012 - Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> L'association Loisirs de Bois Luzy est autorisée à organiser en son nom un vide grenier, le :

Dimanche 19 septembre 2010

Sur le site de Bois Luzy (13012).

ARTICLE 2 Horaires d'activité : Heure d'ouverture : 08H00 Heure de fermeture : 18H00

<u>ARTICLE 3</u> Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

<u>ARTICLE 4</u> L'association ou l'organisme visé à l'article 1 ^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 8</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

<u>ARTICLE 9</u> Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 10</u> L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

<u>ARTICLE 11</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 13</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Service « Fêtes et Manifestations ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

<u>ARTICLE 16</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 12^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

10/179/SG – Vide-greniers sur le bd Gillibert et place Antide Boyer le 10 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par Monsieur F. PIETRI, Président de l'association le Cercle de la Renaissance, domiciliée : 6, Bd Gillibert - 13009 - Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> L'association le Cercle de la Renaissance est autorisée à organiser en son nom un vide grenier, le :

Dimanche 10 octobre 2010 (ou dimanche 17 octobre 2010, en cas d'intempéries),

Sur le Bd Gillibert et place Antide Boyer, conformément aux plans joints.

ARTICLE 2 Horaires d'activité : Heure d'ouverture : 07H00 Heure de fermeture : 18H00

<u>ARTICLE 3</u> Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1 er n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 8</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

<u>ARTICLE 9</u> Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 10</u> L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

<u>ARTICLE 11</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

<u>ARTICLE 12</u> Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 13</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Service « Fêtes et Manifestations ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

<u>ARTICLE 16</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance —Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 9^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

10/180/SG – Vide-greniers sur le parking du Métro Malpassé le 17 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par Monsieur Patrick RIZZITELLI, Président du CIQ Malpassé, domicilié : Le San José, 10, avenue de valdonne - 13013 - Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> Le CIQ Malpassé est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Dimanche 17 octobre 2010,

sur le parking du métro Malpassé (13013)

ARTICLE 2 Horaires d'activité : Heure d'ouverture : 08H00 Heure de fermeture : 18H00

<u>ARTICLE 3</u> Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 8</u> Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

<u>ARTICLE 9</u> Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 10</u> L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

<u>ARTICLE 11</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 13</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Service « Fêtes et Manifestations ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 15</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

Monsieur le Secrétaire Général, Madame ARTICLE 17 l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinguance -Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur Central, Monsieur le Commissaire Commissaire 13^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 AVRIL 2010

SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET DES PLAGES

10/187/SG – Police des sites balnéaires, des lieux de baignade et des activités nautiques sur le littoral marseillais

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212.2 (5^{ème} alinéa) et L 2213- 23,

VU le Code Pénal notamment l'article R. 610.5,

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1332-1 à L.1332-4, L.3341-1 et R.3353-1

VU le décret 62.13 du 8 janvier 1962, relatif au matériel de signalisation utilisé sur les plages et lieux de baignade,

VU la Directive Européenne n° 76-160-CEE du 8 décembre 1975,

VU la loi 86.2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, notamment son article 32,

VU la circulaire N° 86.204 du 19 juin 1986 du Ministère de l'Intérieur relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant,

VU l'arrêté préfectoral du 10 juillet 1987 portant réglementation des baignades et de la circulation des navires et engins de plage dans le département des Bouches-du-Rhône,

VU l'arrêté n° 16/90 du 1er juin 1990 du vice Amiral, Préfet Maritime de la 3ème Région Maritime règle mentant la circulation des navires et la pratique des sports nautiques de vitesse sur le littoral de la Troisième Région Maritime,

VU le décret n° 81-324 du 7 avril 1981, modifié par le décret n° 91-980 du 20 septembre 1991,

VU le décret n° 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 1995,

VU l'arrêté municipal n° 97/007/SG du 9 janvier 1997 relatif au règlement des espaces verts de la Ville de Marseille,

VU le plan de balisage de la commune de Marseille,

ATTENDU qu'il est d'intérêt général de prendre des mesures propres à prévenir les accidents sur les sites balnéaires et lieux de baignade,

ATTENDU qu'il convient d'assurer l'hygiène publique des sites balnéaires et des plans d'eau et de faire respecter également la tranquillité des baigneurs et du public fréquentant ceux-ci,

ATTENDU qu'il convient de prendre toutes les mesures d'interdiction de manière préventive afin de réduire les risques liés à la baignade en cas de pollution momentanée des eaux,

ATTENDU qu'il convient de discerner sur les espaces terrestres concernés la notion de site balnéaire pour l'ensemble des territoires aménagés entre mer et voie publique de la notion de plage qui ne concerne que les espaces de sable, de gravillons ou de galets en contact immédiat avec la mer

ARTICLE 1 Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 09/142/SG du 17-04-2009

<u>ARTICLE 2</u> Sur l'ensemble du territoire de la Commune de Marseille, les zones de baignade autorisées et surveillées sont les suivantes :

1	Corbière (Fortin, Batterie, La Lave)	6	Huveaune
2	Frioul (Saint Estève)	7	Borély (champ de courses)
3	Le Prophète	8	Bonneveine (Vieille Chapelle)
4	Prado Nord (Petit et Grand Roucas)	9	Pointe Rouge
5	Prado Sud (David)	10	Sormiou
		11	Catalans

L'article 4 précise les horaires de surveillance de ces zones pour la saison estivale.

Leur balisage fait l'objet de deux arrêtés municipaux spécifiques (Ville de Marseille/Préfecture Maritime de Toulon)

<u>ARTICLE 3</u> Les zones de baignade surveillées (visées à l'article 2) sont uniquement constituées par les plans d'eau balisés.

Elles sont équipées d'un poste de secours et d'une embarcation de sauvetage. La partie du plan d'eau délimitée par la ligne de bouées ainsi qu'éventuellement son prolongement fictif jusqu'à la terre, constitue une "Zone Réservée Uniquement à la Baignade" (ZRUB), au sens de la réglementation en vigueur.

Dans cette zone, toute autre activité que la baignade est rigoureusement interdite ; seules sont tolérées les évolutions des embarcations affectées à la logistique des postes, à la surveillance et aux secours.

Il est rappelé que dans la zone des 300 mètres, à l'extérieur des ZRUB (Zone Réservée Uniquement à la Baignade), la circulation de tous navires, embarcations et engins de toute nature, est limitée à 5 nœuds, à l'exception des véhicules nautiques à moteur qui devront emprunter un chenal précisé dans le plan de balisage, à une vitesse limitée à 5 nœuds. La baignade est interdite dans les chenaux et dans les zones délimitées par des bouées durant le déroulement des activités sportives programmées par la Ville de Marseille.

Dans la zone des 300 mètres, à l'exception des ZRUB, pendant les heures de surveillance précisées ci-après, la baignade et les activités nautiques sont pratiquées aux risques et périls des usagers.

<u>ARTICLE 4</u> Pour l'année 2010, la surveillance des plages sera assurée par des fonctionnaires de la Police Nationale et des agents de la ville de Marseille :

Le vendredi 4 juin 2010 de 14 h 30 à 19 h 00 sauf pour la plage des Catalans : de 14 h 30 à 19 h 30

et du samedi 5 juin 2010 au mercredi 1 $^{\rm er}$ septembre 2010 inclus – de 9 h 30 à 19 h 00

sauf pour la plage des Catalans : de 10 h à 19 h 30

<u>ARTICLE 5</u> Dans ces ZRUB (Zone Réservée Uniquement à la Baignade) et pendant les horaires définis à l'article 4, les usagers sont tenus de se conformer :

 1° - Aux signaux d'avertissement, hissés aux mâts de signalisation dressés sur ces plages, à savoir :

DRAPEAU ROUGE signifiant Baignade interdite

DRAPEAU ORANGE signifiant Baignade dangereuse mais

surveillée

DRAPEAU VERT signifiant Baignade surveillée – Absence de

danger particulier

DRAPEAU VIOLET signifiant Pollution - Baignade interdite

ABSENCE DE DRAPEAU signifiant Baignade non surveillée

2° - Aux injonctions des personnels visés à l'article 4, chargés de la surveillance et de la sécurité des lieux de baignade

<u>ARTICLE 6</u> En dehors des périodes de surveillance définies à l'article 4, la baignade est déconseillée sur la plage de l'Huveaune, son usage étant prioritairement affecté aux planches à voile et surfs.

ARTICLE 7 En dehors des périodes et horaires définis à l'article 4, la plage des Catalans est fermée la nuit au public de 20 h 00 à 8 h 30 du matin.

ARTICLE 8 En cas de pollution accidentelle de nature à faire courir un risque pour les usagers des plages, une interdiction est prononcée sur tout ou partie du littoral. Ces lieux ne seront réouverts au public qu'à la suite d'un contrôle ou un prélèvement des eaux garantissant le retour à une situation normale sur le plan sanitaire.

<u>ARTICLE 9</u> En cas de travaux sur le littoral, une interdiction d'accès correspondant à la zone de chantier et à son barriérage sera prise, ainsi qu'une interdiction de baignade s'il y a lieu.

ARTICLE 10 Les Directeurs ou Responsables de centres de vacances ou de groupes assimilés sont tenus de se présenter dès leur arrivée aux personnels visés à l'article 3 qui leur feront connaître l'emplacement que pourra occuper le groupe.

ARTICLE 11 Les plongeons sont formellement interdits sur tout le littoral de la commune, en particulier le long de la Corniche Kennedy, de l'ensemble des quais, estacades, enrochements et digues.

ARTICLE 12 La baignade, la pratique de la planche à voile, la pêche, la plongée sous-marine, sont rigoureusement interdites dans les ports situés sur le territoire de la commune et dans les chenaux d'accès au rivage.

La même réglementation est applicable dans les bases nautiques de Corbière et du Roucas Blanc sauf pour les activités de ces bases.

ARTICLE 13 La pêche à la ligne et la pêche sous-marine sont interdites dans les ZRUB (Zone Réservée Uniquement à la Baignade).

La circulation à terre avec des engins de pêche sous-marine prêts à tirer est interdite en tout temps.

ARTICLE 14 Il est interdit de se livrer sur les sites balnéaires, ailleurs que sur les emplacements réservés à cet effet, à tous jeux de nature à gêner ou à présenter un danger pour autrui.

Il est interdit de porter atteinte à la tranquillité ou à la santé des usagers par des bruits excessifs caractérisés par leur durée, leur intensité ou leur répétition. Les nuisances sonores générées par des appareils diffusant des sons ou de la musique amplifiée (radio, téléviseurs, etc) sont donc interdites.

<u>ARTICLE 15</u> Le naturisme est interdit sur les sites balnéaires.

ARTICLE 16 Il est interdit de jeter sur les plages et à la mer des déchets de toute nature, y compris les mégots de cigarettes. Les usagers des plages devront utiliser les poubelles prévues à cet effet

ARTICLE 17 L'accès à tous les sites balnéaires et à leur plan d'eau est formellement interdit à tous les animaux à l'exception des "chiens guides" accompagnant les personnes non-voyantes, et ceux des services de Police ou de sauvetage.

<u>ARTICLE 18</u> Le colportage ainsi que tout ce qui porte atteinte à la tranquillité des usagers sont interdits sur les sites balnéaires.

<u>ARTICLE 19</u> Le stationnement des véhicules, le camping, le bivouac et la production de feux sont formellement interdits sur les sites balnéaires.

Il en est de même pour l'utilisation des tentes particulières ou parasols, lorsqu'elle occasionne un risque ou une gêne pour autrui.

ARTICLE 20 Il est interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées autre que le vin, la bière, le cidre et les boissons de moins de 1,2° d'alcool pris à l'occasion d'un repas.

Il est interdit de pénétrer et de séjourner en état d'ivresse sur le parc balnéaire et les plages.

<u>ARTICLE 21</u> Le présent arrêté sera affiché, entre autre, sur chaque poste de secours.

ARTICLE 22 Monsieur le Secrétaire Général de la Ville de Marseille, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Commissaire Central de Marseille et les agents affectés à la sécurité des plages sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 AVRIL 2010

MESURES DE POLICE

AUTORISATIONS DE TRAVAUX DE NUIT

10/86 - Entreprise REVEL

NOUS, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5, VU, la demande présentée le 29 mars 2010 par l'entreprise - REVEL 26-28 boulevard Frédéric Sauvage 13006 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, - MISE EN PLACE GROUPE FROID CLINIQUE BOUCHARD 77 RUE DU DOCTEUR ESCAT 13006 MATERIEL UTILISE : CAMION BRAS GRUE MOBILE

VU, L'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 19 avril 2010

VU, L'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 14 avril 2010

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 REVEL 26-28 boulevard Frédéric Sauvage 13006 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, - MISE EN PLACE GROUPE FROID CLINIQUE BOUCHARD 77 RUE DU DOCTEUR ESCAT 13006 MATERIEL UTILISE : CAMION BRAS GRUE MOBILE

 $\frac{\text{ARTICLE 2}}{\text{21 mai 2010 de 21 h00 à 5 h00}} \quad \text{Cette autorisation est valable du 17 mai au} \\ 21 \text{ mai province value} \\ \frac{1}{2} \text{ Cette autorisation est valable du 17 mai au} \\ \frac{1}{2} \text{ Cette autorisation est valable du 17 mai au} \\ \frac{1}{2} \text{ Cette autorisation est valable du 17 mai au} \\ \frac{1}{2} \text{ Cette autorisation est valable du 17 mai au} \\ \frac{1}{2} \text{ Cette autorisation est valable du 17 mai au} \\ \frac{1}{2} \text{ Cette autorisation est valable du 17 mai au} \\ \frac{1}{2} \text{ Cette autorisation est valable du 17 mai au} \\ \frac{1}{2} \text{ Cette autorisation est valable du 17 mai au} \\ \frac{1}{2} \text{ Cette autorisation est valable du 17 mai au} \\ \frac{1}{2} \text{ Cette autorisation est valable du 17 mai au} \\ \frac{1}{2} \text{ Cette autorisation est valable extension est valable extension est valable extension est valable extension extensi$

<u>ARTICLE 3</u> L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 AVRIL 2010

10/87 - Entreprise FORCLUM MEDITERRANEE

NOUS, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5, VU, la demande présentée le 15/04/2010 par l'entreprise FORCLUM MEDITERRANEE AVENUE DE LA GARE ZAC DE SAUMATY 13016 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, TERRASSEMENT ERDF DU 69 AU 75 RUE DU DOCTEUR ESCAT 13006 MARSEILLE MATERIEL UTILISE : TRACTO PELLE CAMION GRUE FOURGON PLATEAU

VU, L'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 19 AVRIL 2010

VU, L'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 15 AVRIL 2010

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 FORCLUM MEDITERRANEE AVENUE DE LA GARE ZAC DE SAUMATY 13016 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, TERRASSEMENT ERDF DU 69 AU 75 RUE DU DOCTEUR ESCAT 13006 MARSEILLE MATERIEL UTILISE :TRACTO PELLE CAMION GRUE FOURGON PLATEAU

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 26 AVRIL 2010 au 7 MAI 2010 de 21H à 6H

<u>ARTICLE 3</u> L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 AVRIL 2010

10/89 - Entreprise SNEF

NOUS, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,

VU, la demande présentée le 11 avril 2010 par l'entreprise – SNEF ZA DU PRE DE L AUBE 13240 SEPTEMES qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, - TRAVERSEE DE CHAUSSEE EN TRANCHEE 5 RUE JEANNE DE CHANTAL 13004 MARSEILLE MATERIEL UTILISE : COMPRESSEUR ET MARTEAU PIQUEUR

VU, L'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 19 avril 2010

VU, L'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 15 avril 2010

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 la demande présentée le 19 avril 2010 par l'entreprise SNEF ZA DU PRE DE L AUBE 13240 SEPTEMES qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, - TRAVERSEE DE CHAUSSEE EN TRANCHEE MATERIEL UTILISE : COMPRESSEUR ET MARTEAU PIQUEUR

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 6 mai 2010 au 28 mai 2010 (1à 2 nuits dans cette période) de 22 h à 5 h 00. Sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22 h.

<u>ARTICLE 3</u> L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 AVRIL 2010

10/90 - Entreprise S.A. ALGECO

NOUS, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les Articles L.1311-1 et L.1311-2 et R.1334-36

VU, le Code Pénal et notamment les Articles R.610-5 ET R.623-2

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5, VU, la demande présentée le 2 avril 2010 par l'entreprise – SA ALGECO 16 ET 18 RUE BARTHELEMY 13001 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, - LIVRAISON ET MISE EN PLACE DE 96 MODULES MATERIEL UTILISE :

CAMION POUR LIVRAISON CAMION BRAS DE GRUE EN STATION
VU, L'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville

de Marseille en date du 20 avril 2010

VU, L'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 16 avril 2010

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 SA ALGECO 16 et 18 RUE BARTHELEMY 13001 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit - LIVRAISON ET MISE EN PLACE DE 96 MODULES MATERIEL UTILISE : CAMION POUR LIVRAISON CAMION BRAS DE GRUE EN STATION

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 17 mai 2010 au 31 mai 2010 (3 nuits) de 20 h à 6 h

<u>ARTICLE 3</u> L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 AVRIL 2010

10/91 - Entreprise FREYSSINET

NOUS, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,

VU, la demande présentée le 08/04//2010 par l'entreprise FREYSSINET 235 AVENUE DE COULINS PARC ACTIVITE DE GEMENOS 13240 GEMENOS qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, REPARATION DES CORNICHES DES VIADUCS D ARENC MATERIEL UTILISE : GROUPE ELECTROGENE, PERFORATEUR, PISTOLET AIRLESS ET PETIT OUTILLAGE

VU, L'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 19 AVRIL 2010

VU, L'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 19 AVRIL 2010

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 FREYSSINET 235 AVENUE DE COULINS PARC ACTIVITE DE GEMENOS 13240 GEMENOS qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, REPARATION DES CORNICHES DES VIADUCS D ARENC MATERIEL UTILISE : GROUPE ELECTROGENE, PERFORATEUR, PISTOLET AIRLESS ET PETIT OUTILLAGE MOBILE

 $\frac{\text{ARTICLE 2}}{\text{25 JUIN 2010 de 21H à 5H}} \quad \text{Cette autorisation est valable du 03 MAI 2010 au}$

<u>ARTICLE 3</u> L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 23 AVRIL 2010

AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCING

MOIS D'AVRIL 2010

AM : Autorisation de Musique d' Ambiance AMA : Autorisation de Musique Amplifiée AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive (jusqu' à)

Susp : Suspension

AUTORICATION				AUTORISATIONS		
AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	délivrée le	période de validité	
AEFT/166/2010	MR REYNIER Cyril	"ASSOM"	M" Parc Chanot- 13008		02/04/2010	
AM/23/2010	MR BENSOUNA EI Yazid	"MADINA"	7, Avenue Saint Just - 13004	02/04/2010	2 MOIS	
AM/38/2010	Mlle KRIM Naçéra	"LE MASSY"	25, Boulevard Dugommier- 13001	02/04/2010	2 MOIS	
AM/150/2010	ME RABIA Fatiha	"LE TWENTY"	20, rue Saint Bazile - 13001	02/04/2010	6 MOIS	
AM/151/2010	ME EL HAMMAMI Nathalie	"SONESTA"	26, Bd Garibaldi - 13001	02/04/2010	PERMANENTE	
AMA/153/2010	MR PALMA Pierre	"NEW PALACE"	10, Place Jean Jaurès-13001	02/04/2010	2 MOIS	
AM/154/2010	MR BOUSOUFI Yann	"KES'KIA"	6, Bd Salvator - 13006	02/04/2010	6 MOIS	
AM/156/2010	ME GARZIA Anne- Marie	"GELATI NINO"	" 59 A, Avenue de Montredon - 13008		6 MOIS	
AM/160/2010	MR FIORESE Marco	"ZENZEN"	31, Quai du Port - 13001	02/04/2010	6 MOIS	
AM/161/2010	ME CHICHI Corinne	"L'APRE"	40, rue Ferrari - 13005	02/04/2010	PERMANENTE	
AM/717/2009	ME AFLALOU Yannick	"OPEN GYM"	56, Avenue de la Madrague de M 1300807/04/2010	07/04/2010	2 MOIS	
AM/744/2010	MR JULIEN Justin	"BAR DU METRO"	19, Marché des Capucins - 13001	07/04/2010	2 MOIS	
AM/36/2010	MR KRISTOF Benoit	"BEN § ICE"	26, rue des Abeilles - 13001	07/04/2010	2 MOIS	
AM/163/2010	ME LAFON Maryse	"LE PRONOSTIC"	13, rue Fifi Turin - 13010	07/04/2010	6 MOIS	
AM/164/2010	MR OLLIER Jean-Paul	"L'ESCALE"	44, Bd de la Corderie - 13007	07/04/2010	6 MOIS	
AM/167/2010	MR MOSBAH Christophe	"THE RED LION DOWNTOWN"			2 MOIS	
AM/168/2010	MR DJEMOUAI Ali	"BAR DES BONS VIVANTS"	439, rue de Lyon - 13015	07/04/2010	PERMANENTE	
AM/60/2010	MR QUANTIN François	"HOTEL HOLIDAY INN EXPRESS"	15, Bd Maurice Bourdet - 13001	14/04/2010	2 MOIS	
AM/73/2010	ME BOUGHANEMI Najoua	"BRASSERIE DE LYON"	13, Rouget de l'Isle - 13001	14/04/2010	2 MOIS	

AUTORISATION				AUTORISATIONS		
N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	délivrée le	période de validité	
AM/172/2010	MR AUGUGLIARO Antoine	"SHERAZAD CAFE"	143, rue Félix Pyat - 13003	14/04/2010	3 MOIS	
AM/175/2010	MR SHAMI Ahmed	"POMARIA"	164, Bd Saint Marcel - 13011	14/04/2010	6 MOIS	
AM/178/2010	ME MELILI Zehira	"LAS VEGAS"	1, rue Pythéas - 13001	14/04/2010	6 MOIS	
AM/181/2010	MR LOVISETTO Daniel	"LE STOP"	16, rue Sains Saëns - 13001	14/04/2010	6 MOIS	
AM/67/2010	ME GUERINI Marie- Alice	"LE PARADOU"	2, rue Sains Saëns - 13001	20/04/2010	2 MOIS	
AMA/183/2010	MLLE CASSANDRI Jennifer	"MA DEMOISELLE"	8, rue Corneille - 13001	20/04/2010	2 MOIS	
AMA/187/2009	ME DONADIO Elisabeth	"LE 5-5"	164, Boulevard Saint Marcel - 13011	20/04/2010	6 MOIS	
AM/185/2010	MR MOKHTATIF Redouane	"LE MIRAGE"	1, Cours Lieutaud - 13006	20/04/2010	6 MOIS	
AM/189/2010	MR BOUIDA Zouhair	"SNACK PIZZA MADELEINE"	37, Avenue Maréchal Foch - 13001	20/04/2010	1 AN	
AM/190/2010	ME CALVO Carine	"JYLO'S BAR"	13, rue Saint Saïens - 13001	20/04/2010	1 AN	
AMA/192/2010	MR JACQUES Olives	"ROAD SIDE CAFE"	6, rue Sainte Baume - 13010	20/04/2010	1 AN	
AM/193/2010	MR MECHALY Joseph	"BRASSERIE CHEZ JACQUES"	16, Place Castellane - 13006	20/04/2010	2 MOIS	
AM/80/2010	MR BASILE Théodore	"TEO STAR FITNESS"	330, Avenue du Prado - 13008	23/04/2010	2 MOIS	
AM/85/2010	MR QUERO Vincent	"LA MANNE"	18, Boulevard de la Liberté - 13001	23/04/2010	2 MOIS	
AM/94/2010	MR MONTES François	"X Y"	66, rue Montgrand - 13006	23/04/2010	2 MOIS	
AM/203/2010	ME MARTIN Catherine	"LA MARINE DES GOUDES"	16, rue Désiré Pélaprat - 13008	23/04/2010	2 MOIS	
AM/204/2010	MR MENCASSI Christophe	"BAR COQUET"	13, rue Pascal Ruinat - 13005	23/04/2010	2 MOIS	
AM/205/2010	MR COLLOM Frédéric	"LE DERBY"	15, Avenue Maréchal Foch - 13004	23/04/2010	6 MOIS	
AM/206/2010	MR GUENDOUZ Madjid	"BUFFET DU CENTRE DES AUTOCARS "	2, Boulevard Voltaire - 13001	23/04/2010	6 MOS	

PERMIS DE CONSTRUIRE

PERIODE DU 16 AU 30 AVRIL 2010

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU P	ETITIONNAIRE	ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 H 0432PC.P0	19/04/10	Association	"MICHELET PRADO ""ETZ - HAIM"""	"18 BD MICHELET - ""CHATEAU DES FLEURS"" 13008 MARSEILLE"	142	Travaux sur construction existante;Extension;	Bureaux ;
10 H 0435PC.P0	20/04/10	Mr	GAVAUDAN	7 RUE DU DOCTEUR METRAS 13008 MARSEILLE	23	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
10 H 0440PC.P0	21/04/10	Société à Responsabilité Limitée	AXE SUD	9 RUE FAUCHIER 13002 MARSEILLE	331	Travaux sur construction existante;	Service Public ;
10 H 0449PC.P0	23/04/10	Mr	FERRARO	45 AVE EUGENE CUENOT 13009 MARSEILLE	0		
10 H 0454PC.P0	23/04/10	Conseil Régional	PACA	20 BD DE DUNKERQUE 13002 MARSEILLE	5030		Habitation Service Public ;
10 H 0458PC.P0	26/04/10	Société Civile Immobilière	AMG PROMOTION	63-67 RUE DU BON PASTEUR 13002 MARSEILLE	1050	Travaux sur construction existante;	Commerce ;
10 H 0463PC.P0	26/04/10	Mr	VATAIRE	0 BD LA CALANQUE DE SAMENA / IMP DES ESPIGAOUS 13008 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;Garage;	
10 H 0464PC.P0	26/04/10	Société Civile Immobilière	HAMBOURG- GAIMARD CHEZ SEARIM	AV DE HAMBOURG/RUE MAX GAIMARD 13008 MARSEILLE	2087	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 H 0466PC.P0	26/04/10	Mr et Mme	BROUSSE	11B BD NEPTUNE 13008 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;Garage;	
10 H 0468PC.P0	27/04/10	Mme	BOUC	137 RTE LEON LACHAMP 13009 MARSEILLE	0		
10 H 0482PC.P0	29/04/10	Ville de Marseille	D CRE- STB EST	RUE COLGATE M. D.Q DE SORMIOU 13009 MARSEILLE	0		
10 J 0428PC.P0	16/04/10	Mr et Mme	POLIZZI	50 CHE DE PLUVENCE LOTISS DOMAINE DES BASTIDES DE PLUVENCE 13011 MARSEILLE	141	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 J 0429PC.P0	16/04/10	Mme	FAURE- BRAC	114 TSE DES FENETRES ROUGES 13011 MARSEILLE	57	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
10 J 0431PC.P0	19/04/10	Mme	BERTOLA	217 CHE DES PRUD' HOMMES 13010 MARSEILLE	70	Construction nouvelle;Travaux sur construction exi	Habitation ;
10 J 0452PC.P0	23/04/10	sccv	VILLA REYNARDE	141 AV DE ST MENET / LA REYNARDE 13011 13011 MARSEILLE	13009		Habitation ;
10 J 0453PC.P0	23/04/10	Mme	FABRE	56 CHE DE LA PAGEOTTE 13011 MARSEILLE	39	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 J 0459PC.P0	26/04/10	Mr	DEPAULE	52 RUE DU CANADA 13010 MARSEILLE	0		
10 J 0469PC.P0	27/04/10	Société Civile Immobilière	JACYOEL	RUE LEON BANCAL 13011 MARSEILLE	75		Entrepôt ;
10 J 0470PC.P0	27/04/10	Société Anonyme	PHOCEENNE D'HABITATIONS	15 TSE DE LA SOLITUDE 13011 MARSEILLE	0		

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PI	ETITIONNAIRE	ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 J 0471PC.P0	27/04/10	Mr	SAVOLDELLI	29 BD DES FAUVETTES 13011 MARSEILLE	26	Extension;	Habitation ;
10 J 0477PC.P0	28/04/10	Société	IRE	8 RUE FORNIER 13010 MARSEILLE	0		
10 J 0483PC.P0	29/04/10	Mr	DJABBOUR	29 TSSE HAUTE GRANIERE 13011 MARSEILLE	0		
10 J 0489PC.P0	30/04/10	Mr	BARRVOL	"12 CHE DE LA SALETTE - LOTISSEMENT ""LE VAL DES ACCATES"" 13011 MARSEILLE"	0		
10 J 0490PC.P0	30/04/10	Mr et Mme	MEDDOUR	17 BD DES PINS 13011 MARSEILLE	0		
10 K 0433PC.P0	19/04/10	Société Anonyme	UNIMO	33 RUE DE MILLEPERTUIS 13012 MARSEILLE	10783	Construction nouvelle;Travaux sur construction exi	Habitation;
10 K 0439PC.P0	21/04/10	SCCV	SERIE	13 RUE SERIE 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0443PC.P0	22/04/10	Mr	JEANNE CHEZ PROVENCE ARCHITECTURE	TRAV DE LA MALVINA LOT LA ROMARINE LOT N 1 QUART LES 3 LUCS 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0450PC.P0	23/04/10	Mr et Mme	SAVIO	78 TRSE DU MAROC 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0461PC.P0	26/04/10	Société Anonyme	ICF SUD EST MEDITERRANEE SA D'HLM	BD BOUVALA D'ARNAUD 13012 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;Garage;	
10 K 0465PC.P0	26/04/10	Mme	CIRILLO	7 BD DES FRERES GODCHOT 13005 MARSEILLE	0		
10 K 0467PC.P0	26/04/10	Mr	LE MORVAN- IDRAC	14 IMP RODOLPHE SERRE 13007 MARSEILLE	28	Travaux sur construction existante;	Habitation;
10 K 0472PC.P0	27/04/10	Mr	GAUTHIER	121 AV DE TOULON 13005 MARSEILLE	0		
10 K 0476PC.P0	28/04/10	Mr	BOUYAFRAN	26 AVE LOUIS MALOSSE 13012 MARSEILLE	256	Construction nouvelle;	Habitation;
10 K 0484PC.P0	29/04/10	Mme	COSSO- MERAD	35B CHE BATTERIE DES LIONS 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0485PC.P0	29/04/10	Mr	FAHY	57 BD GAVOTY 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0486PC.P0	29/04/10	Administration	MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	ILOT CORMORAN / ILES DU FRIOUL 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0488PC.P0	30/04/10	Mr et Mme	FONTANE	" IMP CLERISSY "" LA BASTIDONNES"" 13012 MARSEILLE"	0		
10 K 0491PC.P0	30/04/10	Mr	JOUVE	BD DE GAILLARD 13012 MARSEILLE	0		
10 M 0430PC.P0	16/04/10	Mme	TAPIAS	217 AV DES POILUS 13013 MARSEILLE	32	Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation;
10 M 0438PC.P0	21/04/10	Mr et Mme	CHAINE	42 RUE DE LA MARTINIQUE 13006 MARSEILLE	42	Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PI	ETITIONNAIRE	ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 M 0441PC.P0	22/04/10	Mr	RAHOU	16 TRA DU TELEGRAPHE 13002 MARSEILLE	552	Construction nouvelle;	Habitation;
10 M 0442PC.P0	22/04/10	Mr	EXPORTON	32 RUE DR JEAN FIOLLE 13006 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
10 M 0446PC.P0	23/04/10	Mr	MOUSSAOUI	49 TSE DES ALVERGNES - LE CLOS DES ALVERGNES - LOT 2 13013 MARSEILLE	113	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
10 M 0447PC.P0	23/04/10	Mr	FAURE	19 IMP DE LA FRUITIERE 13013 MARSEILLE	19	Travaux sur construction existante;	Habitation;
10 M 0448PC.P0	23/04/10	Mme	MAURY	119 CHE DES XAVIERS 13013 MARSEILLE	131	Construction nouvelle;	Habitation;
10 M 0456PC.P0	23/04/10	Mr	DEROUICHE	RUE DE L'ESCALET- LOTISSEMENT LE VALLON DE SERRE LOT N 13013 MARSEILLE	120	Construction nouvelle;Garage;	Habitation;
10 M 0457PC.P0	26/04/10	Mr	PENTEGNO	6 BD CURIE 13013 MARSEILLE	168	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
10 M 0473PC.P0	27/04/10	Mme	BAUDON	20/15 PCE DES MOULINS / RUE DU POIRIER 13002 MARSEILLE	36	Travaux sur construction existante;	Habitation;
10 M 0474PC.P0	27/04/10	Société Civile Immobilière	LES CINQ ENSEMBLES	56 RUE DE LA MAURELLE 13013 MARSEILLE	1152	Construction nouvelle;	Habitation;
10 M 0479PC.P0	29/04/10	Mr	MUNGAN	37 CHE DES LAMBERTS 13013 MARSEILLE	121	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 M 0480PC.P0	29/04/10	Mr	MARGUERITE	1 LOT LA BASTIDE DES OLIVIERS 13013 MARSEILLE	101	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 N 0436PC.P0	21/04/10	Mr	GENDRE	42 BD DU PONT 13015 MARSEILLE	106	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 N 0437PC.P0	21/04/10	Association	AGOH ST JEAN DE DIEU	72 AVE CLAUDE MONET 13014 MARSEILLE	197	Travaux sur construction existante;	Service Public ;
10 N 0444PC.P0	22/04/10	Mr	GONZADI	IMP DU VALLON 13015 MARSEILLE	140	Construction nouvelle;	Habitation;
10 N 0445PC.P0	22/04/10	Mr	GONZADI	IMP DU VALLON 13015 MARSEILLE	140	Construction nouvelle;	Habitation;
10 N 0451PC.P0	23/04/10	Société Anonyme	SUR - HABITAT	266 CHE SAINTE MARTHE 13014 MARSEILLE	1511	Travaux sur construction existante;	Habitation;
10 N 0460PC.P0	26/04/10	Mr et Mme	ARAIBI	28 MTE DE LA GRAILLE 13016 MARSEILLE	154	Construction nouvelle;	Habitation;
10 N 0462PC.P0	26/04/10	Mr	PERRICONE	108 BD NOTRE DAME DE SANTA CRUZ 13014 MARSEILLE	77	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
10 N 0475PC.P0	27/04/10	Mr	BERGERON	5 BD AUGUSTIN 13015 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
10 N 0487PC.P0	30/04/10	Mme	PARADIS	7 BD PERRIN 13015 MARSEILLE	0		

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2010

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 8 février 2010 Compte rendu in extenso

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte. Mes chers collègues, je vous propose de procéder à

l'appel.

(M. GAUDIN procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI + ALLIBERT + ANDRIEUX + ASSANTE BABOUCHIAN + BARLES + BERNARDI + BIAGGI + BLUM + BOET • BOUALEM • BOULAINSEUR • BOULAY • BOULESTEIX • BOURGAT + BOYER + BRAMANTI + CAMERA + CARREGA + CASANOVA • CASELLI • CHAMASSIAN • CHANTELOT • COPPOLA • D'ESTIENNE D'ORVES • DI NOCERA • DIAMANTI • DUTOIT • DUTTO • FRANCESCHI • FRUCTUS • GAUDIN • GAUNET-ESCARRAS • GHALI • GINER • GOY • HERMANN • HOVSEPIAN + HUGON + IMBERT + LOTA + MALRAIT + MARANDAT + MARI + MARRONE-LEVONIAN + MASSE C + MASSE F * MENNUCCI * MIRON * MOLL * MORAINE * MOUKOMEL • MULLER • MUSELIER • NARDUCCI • OLMETA • PADOVANI + PARAKIAN + PASQUINI + PELLICANI + PIETRI + PIGAMO • PONCET-RAMADE • POZMENTIER-SPORTICH • PUSTORINO + REAULT + REMADNIA-PREZIOSI + REY + ROATTA + SERVANT + SPERLING + SPORTIELLO-BERTRAND + SUSINI • TEISSIER • TIAN • TOURRET • VALLETTE • VANELLE VARESE • VASSAL • VENTURINO • VIARD • VLASTO • WEYGAND • ZAOUI • ZAYAN • ZENOU • ZERIBI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

BENARIOUA + BRYA + ROUZAUD + SAID.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BARTHELEMY par MENNUCCI • CARADEC par MORAINE • COPPOLA par DIAMANTI à partir de 10 h • GILLES par CARREGA •GINER par REMADNIA-PREZIOSI à partir de 9 h • HONDE par DUTTO • MILHAUD par BLUM • ORTIZ par DUTOIT • PALMIERI par VASSAL • ROCCA SERRA par ALLEGRINI • ZOUAGHI par POZMENTIER-SPORTICH.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur le rapport 100, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009

<u>Monsieur le Maire</u>.- Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ?

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, suite au Conseil Municipal du 14 décembre, le Groupe Faire Gagner Marseille vous a écrit deux jours après dans le cadre d'un recours gracieux pour contester la légalité du vote sur trois dossiers.

Le premier rapport qui pose problème est celui dit de Chanterelle, car ce rapport a été voté en l'état alors que dans le même temps vous expliquiez que les chiffres de logements indiqués dans ce rapport n'étaient pas les bons et que vous vous engagiez à les modifier. Nous ne savons pas aujourd'hui sur quels chiffres s'est finalement engagée notre assemblée, ce qui est quand même fâcheux, même si vous avez adressé un dossier modifié il y a quelques jours. N'ayant pas de réponse précise de votre part, même si nous avons entre temps reçu le dossier, j'ai donc décidé de déférer ce rapport au Tribunal administratif. Il n'a pas été voté, donc si vous voulez le faire voter, il faut le repasser.

Le deuxième rapport dont nous contestons la légalité est le rapport 73, dans lequel votre Municipalité a voté une ristourne de 300 000 Euros à la société Kaufman & Broad sur l'achat d'un terrain municipal. Cette ristourne qui s'assimile à une aide directe de la Ville à une société privée m'apparaît parfaitement illégale et, faute de réponse de votre part à la demande de recours gracieux, je m'apprête à demander à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône de déférer ce dossier au Tribunal administratif. Nous verrons bien ce qu'il nous répond et, s'il ne le fait pas luimême, le Groupe Faire Gagner Marseille le fera.

Enfin, dans le courrier que je vous ai adressé, je vous demandais que nous revotions sur le rapport 177, portant sur la réorganisation des Services municipaux. Prétextant que notre temps de parole était achevé, vous avez refusé que nous nous exprimions sur ce rapport important. Nous avons discuté depuis, tous les deux, et vous m'avez indiqué que sur ce rapport vous apporteriez une précision concernant les Mairies de Secteur, car, vous le savez, nous n'acceptons pas que les Mairies de Secteur se retrouvent sous la responsabilité d'un Directeur Général Adjoint.

Enfin, comme je vous l'ai signalé et comme en témoigne la vidéo de ce Conseil, nous avons quitté la salle, suivis par le Groupe Communiste Républicain et Citoyen ; le quorum de 51 élus n'était alors plus respecté et l'ensemble des rapports votés ensuite, faites attention, sont entachés d'illégalité. Vous n'avez pas eu, pour l'instant, le temps sans doute de répondre à ce recours gracieux de notre Groupe et je vous informe que nous allons demander à Monsieur le Préfet de nous donner son avis sur cette affaire-là, car il nous paraît quand même tout à fait légitime que les Conseils Municipaux se passent dans le cadre des lois de la République.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Monsieur le Président, je vais vous répondre, d'abord sur le dernier point. A partir du moment où le temps de parole sur lequel nous nous mettons d'accord à la Conférence des Présidents est achevé, il serait injuste que je donne du temps de parole supplémentaire à un Groupe par rapport aux autres et notamment par rapport à mes amis de la majorité, qui sont généralement les moins bien traités.

Sur l'affaire du quorum, M. MENNUCCI, vous qui maintenant connaissez toutes les subtilités justement de l'application du règlement général, vous savez bien que le quorum doit être constaté. Mais tout cela est sans importance, saisissez Monsieur le Préfet comme vous le voulez !

Le seul point sur lequel je suis sensible aux arguments que vous avez indiqués, oui, par rapport aux Mairies de Secteur, cela restera sous l'autorité du Secrétaire Général, je me range aux arguments que vous m'avez fait valoir. Deuxièmement, au mois de mars nous aurons un rapport qui complètera ce que nous avions décidé l'autre jour et, par conséquent, je pense que cela vous donnera satisfaction.

Le point qui m'intéresse le plus est celui où l'on a rectifié le rapport sur Chanterelle. Dans le rapport, il est ainsi précisé que le nombre de logements réalisés sera d'environ 200. Voilà ! Donc je pense que sur ces points vous avez satisfaction.

Pas d'autre observation ?

Monsieur MENNUCCI.- Oui, Monsieur le Maire, nous sommes opposés au compte rendu.

Monsieur le Maire. - Dans ce cas, je vais procéder au

vote.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009 mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

2 - Compte rendu de décisions

<u>Monsieur le Maire</u>.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

09/96/CNR Dispositions pour le festival de musique baroque.

(L.2122-22-2°- L.2122-23) (Sans observation)

* * *

09/97/DOF Reprise de concessions cinquantenaires sises dans

le cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°- L.2122-23) (Sans observation)

* *

09/98/DOF Reprise d'une concession trentenaire sise dans le

cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°- L.2122-23) (Sans observation)

09/99/DOF Reprise de concessions quinzenaires sises dans le

cimetière de Château-Gombert. (L.2122-22-8°- L.2122-23)

(Sans observation)

09/100/DOF Reprise de concessions cinquantenaires sises dans

le cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°- L.2122-23) (Sans observation)

09/101/DGUH Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe DURAND, Noël

* * *

DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri DE ROUDNEFF et Madame AFLALOU TAKTAK, Notaires associés, membres du Conseil Judiciaire

de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) (Sans observation)

* * *

09/102/DGAJ Actions en justice au nom de la Commune de

Marseille relatives aux juridictions administratives. (L.2122-22-16°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

09/103/DGAJ Actions en justice au nom de la Commune de

Marseille relatives aux juridictions judiciaires.

(L.2122-22-16°- L.2122-23) (Sans observation)

* * *

09/104/DOF Reprise de concessions cinquantenaires sises dans

le cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°- L.2122-23) (Sans observation)

* * *

09/105/DOF Reprise de concessions trentenaires sises dans le

cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°- L.2122-23) (Sans observation)

* * *

09/106/DAFP Délégation du droit de préemption à Urbanis Aménagement pour l'acquisition de quatre lots de

copropriété sis 3 bd Burel, section 811 A 0028, quartier de la Belle-de-Mai. (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)

* * *

09/107/DOF Reprise d'une concession cinquantenaire sise dans

le cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°- L.2122-23) (Sans observation)

* * *

09/108/DOF Reprise d'une concession trentenaire sise dans le

cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°- L.2122-23) (Sans observation)

* * *

09/109/MUSEE

Don au profit du Musée de la faïence d'une assiette : "Assiette aux huit médaillons", d'une assiette : "Assiette à décor de chasse au cerf", de deux assiettes : "Paires d'assiettes armoriées", d'un plat : "Diane chasseresse endormie entourée de ses chiens". Don au profit du Musée Grobet Labadié d'une aumônière en argent et son attache : Signée Pierre Fournier, Maître orfèvre arlésien - Arles, 1769, de la part de Monsieur

Pierre Jourdan Barry. (L.2122-22-9°- L.2122-23) (Sans observation)

* *

09/110/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille sur un

Immeuble sis 20 bd Charpentier, cadastré section L n°7, quartier Saint-Mauront, 3^{ème} arrondissement. (L.2122-22-15°- L.2122-23)

(L.2122-22-15 - L.2122-23) (Sans observation)

* * *

09/111/CONT N

Note d'honoraires et de frais présentée par Maître

Olivier Coutard, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

(L.2122-22-11°- L.2122-23) (Sans observation)

* *

09/112/DAFP

Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour un bien sis au 5 bis, rue Abram, 13015 Marseille, cadastré quartier "Les Crottes" (901) section E n°91. (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)

* * *

10/01/CONT

Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille

(L.2122-22-16°- L.2122-23)

(Sans observation)

10/02/DAFP

Préemption exercée par la Ville de Marseille sur un bien immobilier, situé 49, rue du Petit Saint-Jean dans le 1^{er} arrondissement de Marseille, cadastré sous le numéro 161 de la section C quartier Belsunce.

(L.2122-22-15°- L.2122-23) (Sans observation)

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 10/0002/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DES ASSURANCES • AFFAIRES : ICHALLAL, JOUVEN.

(10-19144-ASSUR)

Le rapport 10/0002/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

2 - 10/0003/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Modification du Régime Indemnitaire. (10-19149-DGRH)

Le rapport 10/0003/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

3 - 10/0004/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Attribution d'une subvention de la Ville en faveur de l'association "Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille, du CCAS et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, au titre de l'année 2010. (10-19088-DGRH)

Le rapport 10/0004/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 10/0005/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DES MARCHES PUBLICS • Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée au Maire de signer des marchés. (10-19184-DMP)

Le rapport 10/0005/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

5 - 10/0006/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Sciences Frontières 2010 - Modification des dates de l'événement. (10-19157-DGCRE)

Le rapport 10/0006/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 10/0007/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à l'association des Amis de Saint-François. (10-19141-DGCRE)

Le rapport 10/0007/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

7 - 10/0008/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES ACHATS • Fourniture de vêtements de travail et de produits d'entretien nécessaires au fonctionnement des différents services de la Ville de Marseille. (09-19087-ACHA)

Le rapport 10/0008/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. ALLEGRINI José

8 - 10/0009/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation préfectorale d'exploiter, formulée par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM), concernant le Centre Hospitalier de la Timone - Régularisation de la situation administrative des installations existantes et exploitation de l'Hôpital Parents-Enfants (HPE) et du Bâtiment Médico-Technique (BMT) en cours de construction, situés 264 rue Saint-Pierre dans le 5° arrondissement.

(10-19101-DGPP)

Monsieur ALLEGRINI. Monsieur le Maire, ce rapport est purement technique et il ne souffre pas de discussion, me semble-t-il.

Mais au début des trois rapports que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, je voudrais féliciter publiquement et remercier les médecins, infirmiers, logisticiens du Bataillon de Marins-Pompiers, qui, avec leurs camarades du SDIS des Bouches-du-Rhône et de l'Unité d'Intervention et d'Instruction de la Sécurité Civile de Brignoles, ont fait un travail remarquable en Haïti. Ils ont été parmi les premiers à arriver sur le site et, tous ensemble, ils ont accompli un travail remarquable, qui fait honneur à notre ville et au Bataillon de Marins-Pompiers.

Je voudrais qu'ils soient publiquement remerciés (Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0009/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 10/0010/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Acquisition, migration, installation, mise en service, avec maintenance et formation, des systèmes de gestion et d'exploitation radioélectrique du Bataillon de Marins-Pompiers pour la mise en œuvre des services de phonie et data du réseau ANTARES à partir de son centre opérationnel COSSIM.

(10-19111-BMP)

Le rapport 10/0010/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

10 - 10/0011/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Facturation des interventions pour déblocage d'ascenseurs. (10-19134-DGSIS-BMP)

<u>Le rapport 10/0011/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme GINER Catherine

11 - 10/0012/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille aux mesures d'accompagnement de l'Opération Campus Aix-Marseille Université - Approbation d'une convention.

(10-19123-SG)

<u>Madame GINER</u>.- Monsieur le Maire, le rapport n° 11 m'offre l'occasion de faire le point sur l'Opération Campus Aix-Marseille Université.

Marseille a été l'un des dix sites retenus parmi 46 pour bénéficier du label Campus qui est la reconnaissance du rayonnement et de l'attractivité de nos universités et de nos laboratoires. Avec 500 millions d'euros, sans compter Paris, nous avons la deuxième dotation après Lyon.

Je tiens à souligner que ce capital sera placé et que les intérêts permettront de réaliser des opérations pour 220 millions d'euros répartis entre les deux sites d'Aix-Centre et de Luminy. Quant à l'enveloppe propre à Marseille, elle sera d'environ 95 millions d'euros, ce qui permettra d'achever la réhabilitation de la bibliothèque universitaire et des bâtiments de recherche de l'enseignement supérieur, des logements étudiants, dossier suivi de près par Patrice VANELLE. Et cette enveloppe permettra aussi de créer un techno-sport et de regrouper enfin les équipes d'océanologie.

Ainsi, Monsieur le Maire, nos équipes scientifiques disposeront de conditions de travail à la hauteur de leur rayonnement international, et Luminy deviendra un parc scientifique d'excellence à l'image des campus nord-américains.

Mais il est important de retenir que l'Opération Campus a d'abord été un formidable accélérateur de la concertation entre les différents acteurs. Les réflexions menées pendant deux ans ont abouti à une vision partagée de l'ESR à l'horizon 2020, permettant désormais de mener une politique de développement stratégique cohérente et maitrisée.

Ce travail en commun a permis d'accélérer le processus de fusion de nos trois Universités, qui ont signé le texte fondateur de l'Université unique en décembre dernier. Ce fut, on peut le dire, un moment historique. Cette fusion qui est nécessaire aura été à la fois le moteur et la cible des réflexions du plan Campus, dont les retombées bénéficieront d'abord à nos étudiants, j'insiste, à tous nos étudiants, qu'il s'agisse de ceux de Luminy, du centre-ville ou du site de l'Etoile.

Ce rapport concerne une convention partenariale de site, qui définit les engagements des Collectivités Territoriales. Aujourd'hui, la Région, le Conseil Général et MPM s'engagent sur Marseille à accompagner cette opération Campus, à travers notamment des projets de desserte et d'amélioration de l'accessibilité des Campus.

En ce qui concerne la Ville, nous le ferons à travers des actions de mise en sécurité des sites. Notre première opération est déjà engagée sur Saint-Jérôme. J'ai travaillé avec Caroline POZMENTIER, et j'en profite pour la remercier, tout comme Richard MIRON, qui pour sa part s'est impliqué dans notre démarche, en tenant compte des étudiants dans notre politique sportive. Demain, nous interviendrons avec Laure-Agnès CARADEC et Hélène VENTURINO au niveau de l'aménagement urbain pour une meilleure intégration des campus à leur environnement immédiat.

Pour terminer, je voudrais souligner que la concertation et la co-construction d'une politique et d'une stratégie universitaire sont désormais possibles. Les Collectivités et les Universités se sont donné des objectifs au profit d'une même ambition : dynamiser le territoire métropolitain pour construire l'université de demain. C'est dire combien cette Opération Campus aura été un formidable levier d'accélération de décisions publiques. Avec l'ensemble des Collectivités, nous avons prouvé que l'union était la meilleure réponse qui soit aux mesures incitatives de l'Etat.

Et déjà un autre challenge s'ouvre à nous, celui du "grand emprunt". Aujourd'hui, Marseille peut légitimement se positionner comme territoire permettant d'apporter des réponses pertinentes aux priorités nationales énoncées, notamment celles qui relèvent de l'enseignement et de la formation. Je veux bien sûr parler des campus d'excellence mais aussi des internats d'excellence, des instituts hospitalo-universitaires ou des sociétés d'accélération du transfert des technologies : autant de nouveaux challenges, autant de nouveaux projets, qui ne réussiront que dans l'union et la concertation. C'est ainsi que nous avancerons sur le positionnement incontestable de Marseille comme capitale euroméditerranéenne. Je vous remercie

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Merci beaucoup, Mme GINER.

Monsieur BOULESTEIX.- Monsieur le Maire, bien sûr, le financement accru de l'Université est une excellente chose et la signature du Plan Campus qui nous est proposé est un événement majeur. Avec 100 millions d'euros d'investissements supplémentaires à Marseille, grâce à la dotation de l'Etat, et complétés par 200 millions d'euros de la part des Collectivités locales, l'Université retrouve ainsi une place importante dans le développement de notre métropole, avec tous les effets positifs sur le développement économique, social et culturel de la ville.

Mais les financements ne font pas tout. L'Université française a bénéficié régulièrement de grands plans d'investissements qui associent l'Etat et les Collectivités locales : U2000 il y a vingt ans, U3M il y a dix ans, le Plan Campus aujourd'hui. Ces financements importants ont été appréciés par le milieu universitaire. Ils ont permis de maintenir tant bien que mal les Universités à flot. Mais, pour autant, vous le savez, ils n'ont pas donné à nos étudiants les meilleures conditions de vie et d'études, et ils n'ont pas permis aux Universités françaises de rivaliser avec les Universités mondiales les plus réputées. Alors, restons prudents et vigilants sur l'objectif, qui est bien de développer dans la métropole marseillaise une Université publique de qualité, de renom et accessible à tous.

La chance du coup de booster qui nous est donné aujourd'hui se trouve peut-être dans deux évolutions majeures : d'une part, le paysage universitaire bouge, puisque les trois Universités n'en feront bientôt plus qu'une ; d'autre part, on perçoit nettement une volonté politique de toutes les Collectivités pour soutenir l'Université et apporter des réponses aux difficultés des étudiants. Le fait que le Plan Campus ait été présenté et retenu à l'échelle de la métropole est un changement majeur.

Comme pour les plans ou les programmes passés, le Plan Campus nous amène des financements d'Etat dont nous avons bien besoin, mais soulève aussi quelques inquiétudes pour Marseille.

D'abord, le Plan Campus ne finance en fait que deux sites : le quartier des facultés à Aix et le campus de Luminy à Marseille. Et ce ne sont pas les mentions de Saint-Charles, de la Timone ou de Saint-Jérôme - Château-Gombert dans les annexes de la convention qui changent cet affichage. D'accord, Luminy constitue l'un des plus beaux campus de France, mais son isolement reste un problème, au moment même où l'opération Plan Campus en France veut privilégier l'insertion sociale et économique des campus universitaires. L'Université unique devra s'appuyer sur des sites forts dans la ville. Or les sites du centre-ville ne sont pas directement concernés. Il y a pourtant matière à développer la relation ville-université avec Saint-Charles, la Timone, la Canebière, Longchamp qui accueille l'IMéRA, et bien sûr les classes préparatoires à Thiers. Quant au site de Saint-Jérôme - Château-Gombert, il relève, lui, d'une autre logique, celle des CPER, et l'intervention de Collectivités comme la Région et le Département y est majeure.

Seconde inquiétude, le cadre administratif et juridique de l'investissement sur Luminy. Il est prévu un PPP, partenariat public-privé, dans lequel un opérateur privé réalisera et louera pour 25 ans les infrastructures à l'Université. Je regrette qu'une solution d'emprunt public, peut-être même le "grand emprunt" public dont on parle, ou, comme dans d'autres métropoles, de partenariat public-public, n'ait pas été recherchée. En effet, les PPP ne sont ni efficaces ni économiques et ne garantissent pas totalement les opérations universitaires sur le long terme.

La Cour des Comptes a montré à plusieurs reprises, dans de nombreux cas, comme pour les constructions de prisons, par exemple, que le coût total était finalement supérieur à celui d'un investissement public et que le loyer de l'argent placé ne pouvait garantir automatiquement, en raison des fluctuations des taux, le remboursement des annuités. De plus, le prestataire privé doit assurer l'entretien et les services du bâtiment universitaire, ce qui diminue l'argent consacré aux investissements immobiliers. Ainsi, sur Luminy, les 95 millions d'euros attendus ne seront pas tous dédiés aux constructions.

Mais Marseille va donc bénéficier d'investissements nouveaux pour l'Université et la recherche. Je voudrais saluer l'effort de la Municipalité, qui consacrera à l'accompagnement du plan Campus 40 millions d'euros d'ici 2015, essentiellement pour l'amélioration de la vie étudiante ; l'effort de MPM, annoncé à hauteur de 164 millions d'euros, essentiellement pour la desserte des sites universitaires ; celui du Département, pour le renforcement des pôles de compétences ; et celui de la Région, à hauteur d'environ 55 millions d'euros pour les investissements structurants rien qu'à Marseille. Sans toutes ces Collectivités, il n'y aurait pas eu de Plan Campus.

Monsieur le Maire, l'Université est un sujet au Conseil Municipal depuis plus d'un siècle et demi, lorsque les Municipalités de l'époque s'étaient largement impliquées dans le financement des Facultés des Sciences et de Médecine. Plus récemment, Luminy, Saint-Jérôme, Château-Gombert, la faculté Puget, ont été réalisées en trente ans sous le règne de vos prédécesseurs, qui avaient aussi initié les implantations universitaires sur la Canebière. Nous souhaitons tous voir relancer un développement ambitieux de l'Université à Marseille, car il n'y a pas de métropole sans université dynamique. Vous avez notre soutien pour cette cause.

En 1897, Auguste BOUGE, qui fut député radicalsocialiste et qui était adjoint au Maire de Marseille, déclarait : "Marseille a un impératif besoin d'une grande Université. Ce ne sera pas une Université aixoise ou marseillaise ou provençale, ce sera une Université nationale." Eh bien ! En un siècle, nous aurons au moins gagné une vision commune du développement universitaire métropolitain et, espérons-le, une Université de classe mondiale ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, je ne vais pas en rajouter. Effectivement, nous voterons ce Plan Campus, comme nous l'avons fait d'ailleurs à la Communauté Urbaine. Juste pour souligner qu'il s'agit là, encore une fois, de la part du Gouvernement, de s'orienter sur un mode de financement qui favorise le marché privé. Et comble, j'allais dire de désespoir, voudrait-il transformer l'Université en société anonyme qu'il ne s'y prendrait pas autrement puisqu'il s'agit de dotation en capital! Mais je ne développe pas.

Par contre, Mme GINER a évoqué que l'aide accordée par l'Etat et les Collectivités dans le cadre du Plan Campus bénéficierait à l'ensemble des universités. Ce qui n'est pas tout à fait le cas puisque seuls deux sites sont retenus dans ce Plan Campus, Aix-Centre et Luminy, et que deux autres, notamment sur Marseille, Saint-Charles et Saint-Jérôme, ne seront pas bénéficiaires de cette manne financière, même si dans les annexes, comme l'a dit M. BOULESTEIX, il y a quelques éléments.

Enfin, la seule bonne nouvelle de ces derniers mois, c'est effectivement qu'au bout d'un siècle les Universités des Bouches-du-Rhône, de Marseille et d'Aix, ont fusionné. J'espère et nous espérons tous que cela portera haut et fort les valeurs de la recherche et de l'Université de notre région. Merci.

Monsieur le Maire.- Sur la vie étudiante, M. VANELLE, est-ce que vous pouvez dire à nos collègues tous les efforts qui sont faits. Mais j'observe que c'est un travail qui ne peut être réalisé qu'en partenariat avec les Collectivités Territoriales et qu'il y a pas de difficulté à cela, et que pour une fois, l'Etat a abondé d'une manière assez substantielle. Bien entendu, il reste encore beaucoup de choses à faire et nous avons bien l'intention de les faire, même de faire peut-être des délocalisations d'établissements.

Monsieur VANELLE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour répondre en partie aux propos de M. BOULESTEIX et de M. DUTOIT, ce qui est vrai, c'est qu'il y aura un avant et un après l'Opération Campus. Pas seulement concernant les budgets et les opérations, qui vont naturellement avoir un impact économique dans une période que nous connaissons tous très difficile, mais aussi par cette démarche de réflexion commune, qui va aboutir, comme cela a été dit, à l'Université unique d'Aix-Marseille.

Aujourd'hui, cette stratégie se révèle payante car tous nos sites, je dis bien "tous nos sites", et tous nos étudiants de Marseille seront les gagnants de cette opération, en particulier par les mesures d'amélioration des dessertes, aussi bien sur Luminy que sur le pôle de l'Etoile, et également par une meilleure prise en compte d'un certain nombre de critères, critères sécuritaires, critères de développement durable, critères culturels, critères du sport, c'està-dire d'une façon globale tout ce qui concerne la vie étudiante.

L'ambition que nous avons et que vous partagez, j'en suis certain, c'est de faire de Marseille non seulement la capitale des savoirs du Sud de l'Europe mais également une ville étudiante à part entière.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, juste une question, parce que dans le rapport qu'a fait l'Adjointe, j'ai cru discerner, en tout cas mes collègues sont venus me le dire, qu'il y avait le déménagement de la station marine d'Endoume. Donc je vous le dis, cette question doit être traitée sérieusement. Je comprends que cela puisse être déménagé, mais tant de rumeurs circulent sur ce magnifique bâtiment de Malmousque que je vous mets en garde sur ce qui pourrait en advenir, parce que les appétits des promoteurs vont certainement se déchaîner. Et donc, il serait utile que vous soyez vigilant à la conservation de notre patrimoine du 7ème arrondissement. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas arrivé jusqu'à moi, tout cela. Des modifications internes, je pensais plutôt à l'Ecole des Beaux-Arts, je pensais plutôt à d'autres choses qu'il faudra envisager de regarder de très près pour ramener toujours les étudiants au centre-ville de Marseille.

Le rapport 10/0012/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

12 - 10/0013/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques. (10-19127-SG)

<u>Le rapport 10/0013/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

13 - 10/0014/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à l'activité de l'Institut d'Economie Publique (IDEP). (10-19135-SG)

<u>Le rapport 10/0014/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

14 - 10/0015/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de la Société Mathématique de France pour le Centre International de Rencontres Mathématiques - CIRM. (10-19140-SG)

Le rapport 10/0015/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

15 - 10/0016/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association Grand Luminy - Approbation d'une convention.

(10-19143-SG)

<u>Le rapport 10/0016/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. TOURRET Jean-Louis

16 - 10/0017/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Orientations budgétaires de l'exercice 2010. (10-19137-DGSF)

Monsieur TOURRET.- Il s'agit des orientations budgétaires 2010.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce débat d'orientations budgétaires intervient dans un contexte économique très tendu. Mais la prise en compte de ce contexte financier difficile ne doit pas nous faire dévier de la ligne de conduite que nous nous sommes fixée. Plus que jamais, nous devons continuer à concilier le formidable renouveau territorial et démographique de Marseille, 860 363 habitants, derniers chiffres de l'INSEE, et le respect des grands équilibres financiers de la Collectivité. Et il va de soi que ce progrès doit se faire au bénéfice de tous les Marseillais.

Le moteur du développement de Marseille, c'est au premier chef l'investissement. C'est le résultat de la politique volontariste que nous avons menée depuis de nombreuses années pour transformer la ville, la développer et faire bénéficier tous les quartiers et tous les habitants sans exclusive de ce dynamisme retrouvé. En effet, nous avons promu de grands projets, sans jamais oublier les équipements de proximité, crèches, écoles, terrains de sport.

L'investissement, c'est plus d'activité, plus de valeur ajoutée, plus d'emploi pour les Marseillais. C'est le seul véritable contre-feu à la crise économique mondiale. C'est pourquoi nous n'avons jamais relâché nos efforts dans ce domaine. Aujourd'hui, la plupart des plus gros investissements sont en route, mais nous les poursuivrons en 2010.

Par grands pôles, nous devrions ainsi consacrer 78,2 millions d'euros pour le développement économique et l'aménagement, 36 millions pour la culture et le rayonnement international –nous sommes totalement mobilisés pour 2013–, 40,7 millions pour la solidarité, 24,4 millions pour les services à la population, 7,2 millions pour le développement durable, sans oublier les programmes annuels pour l'entretien, la rénovation du patrimoine municipal, à hauteur de 42,6 millions d'euros.

Nous avons continué à investir durant toutes ces années alors que pendant ce temps les contributions de nos partenaires ne cessaient de diminuer, je pense évidemment à la Région et au Département. Rendez-vous compte : la Ville de Marseille qui aura investi en 2009 plus de 222 millions d'euros d'investissement n'aura reçu en subventions d'investissement de ces deux Collectivités qu'à peine 2 millions d'euros, soit une aide inférieure à 1 %, dont seulement 561 000 Euros pour la Région : vous voyez, on n'est même plus dans les millions d'euros, on est dans les centaines de milliers d'euros. C'est édifiant, les chiffres parlent d'eux-mêmes !

Plus globalement, je le redis, tous nos investissements génèrent de l'activité et de l'emploi dans de nombreux secteurs. En 2009, année de crise s'il en est, Marseille fait mieux que sa région et que l'ensemble du pays dans le domaine de l'emploi. Et tout cela, ce n'est pas un hasard!

Dans le même temps, l'un des axes prioritaires de cette mandature a été placé sous le signe d'une dette stabilisée. Depuis deux ans, nous avons amorcé la décrue ; elle se poursuivra en 2010. Permettez-moi, là encore, de tordre le cou aux contrevérités et aux discours récurrents que l'on entend ici ou là, je pense surtout et d'ailleurs au sein de cette assemblée, parce qu'à l'extérieur notre ville est reconnue, oui, je dis bien reconnue pour sa gestion active de la dette.

En témoigne le prix récent de "Meilleur prévisionniste de France" qui vient d'être décerné à Laure VIAL, responsable du Service de la dette. Ce prix honore d'abord une fonctionnaire brillante et exemplaire. Il honore également la Direction des Finances dans son ensemble, dont je me dois de me féliciter. Ce prix vient récompenser enfin notre analyse, notre capacité d'anticipation des principaux indicateurs financiers et de l'environnement économique global de la Collectivité.

Grâce à cette gestion que nous pratiquons avec compétence depuis bientôt quinze ans, le coût de la dette est en baisse. Son coût moyen est estimé en 2010 à 3,5 % contre 3,8 % l'an passé. L'encours de la dette est bien équilibré entre taux fixes et taux variables, diversifié et sécurisé. Car contrairement à d'autres Collectivités, nous n'avons pas utilisé les produits que l'on qualifie de toxiques, qui permettent de réduire fictivement les frais financiers.

En résumé, et les faits sont là, nous pratiquons une gestion stratégique et prudente de la dette. Cette exigence de saine gestion est d'autant plus grande aujourd'hui que nous assistons à la contraction de certaines de nos ressources, j'évoquais à l'instant les subventions d'investissement.

Il en est de même pour le fonctionnement, avec le manque à gagner que nous avons subi sur les droits de mutation aussi, l'évolution de l'Etat et de la Communauté Urbaine, qui diminuent en Euro constant. Chers amis, nous n'avons aucune prise sur plus de la moitié de nos recettes. C'est pourquoi nous devons poursuivre notre effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment des charges de personnel. Elles pèsent sur cette section pour plus de 60 %; 60 % du budget de fonctionnement, ce sont les charges de personnel. Cette maîtrise nécessite une mobilisation collective, élus et Services. Il nous faudra faire appel à l'intelligence de tous pour optimiser nos dépenses, trouver des marges de manœuvre, sans jamais altérer la qualité du service municipal.

Je suis très confiant dans la réorganisation en cours des services municipaux, conduite avec pertinence par Monsieur le Secrétaire Général, pertinence et efficacité d'ailleurs. C'est une formidable opportunité de revoir notre fonctionnement, de l'améliorer et d'optimiser l'allocation de ressources sur nos missions prioritaires, tout en valorisant la carrière des agents de la Ville de Marseille, carrière à laquelle nous sommes particulièrement attentifs.

Dépenser moins, dépenser mieux, c'est le challenge qu'il nous faut gérer et réussir. Si le recours au levier fiscal s'avère nécessaire, il sera strictement limité, ajusté au besoin de financement des services rendus à la population. Nos concitoyens savent parfaitement que le contexte financier impose des efforts et des choix. C'est notre rôle de les assumer, comme nous l'avons toujours fait.

Monsieur le Maire, chers collègues, les orientations budgétaires 2010 annoncent un budget d'exigence et de responsabilité, pour poursuivre notre action au service de Marseille et des Marseillais. Et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, chers collègues, après l'enthousiasme de M. TOURRET, je dois vous dire qu'en découvrant le rapport d'orientations budgétaires, je croyais lire votre programme électoral avec un catalogue de promesses. Je cite : "La Municipalité entend relever plusieurs défis en 2010. Elle maintiendra un important effort d'investissement, elle poursuivra son effort de stabilisation de l'endettement et de l'optimisation des ressources humaines". Et le clou de l'introduction de ce rapport, je cite : "Le recours à la fiscalité restera limité au strict minimum". Pour conclure : "Marseille met en œuvre toutes ses ressources pour conforter sa place..." (suite inaudible, sonorisation momentanément en panne).

En fait, Monsieur le Maire, vous vous payez de mots et vous trompez les Marseillais. Vous vous payez de mots car si vous affichez une ambition, vous savez très bien que Marseille ne maîtrise qu'une part réduite de son devenir.

La Ville est sous perfusion financière d'autres Collectivités, qui le lui font payer cher. Elle est totalement tributaire de la mondialisation, qui a totalement transformé le rôle et le rang des places portuaires ; et ce n'est pas fini. Elle est de plus en plus intégrée, dans son fonctionnement quotidien, dans un bassin de vie étendu. Et les effets salutaires de l'entrée dans la Communauté Urbaine en 2001, avec le bénéfice d'une forte attribution de compensation, sont maintenant estompés du point de vue du fonctionnement.

L'endettement est excessif et l'emprunt a été fortement sollicité puisque la charge d'intérêts qui pèse sur les Marseillais est plus de deux fois supérieure à la moyenne.

Vous vous payez de mots, car non seulement vous ne répondez pas concrètement aux inquiétudes sur l'avenir de Marseille au niveau économique et au niveau de l'emploi, mais vous ne répondez pas non plus aux besoins et aux attentes des Marseillais en termes de logement et de services publics de proximité.

Et, cerise sur le gâteau, vous proposez d'alourdir l'impôt local injuste à la charge des contribuables, près de 5 % pour la deuxième année consécutive, en précisant que les pourcentages au niveau de la Ville sont beaucoup plus lourds en Euros qu'au niveau de la Région, ce qui est totalement insupportable au regard des faibles capacités contributives de la grande majorité de la population puisque l'on recense plus de la moitié des foyers disposant d'un revenu fiscal inférieur à 15 000 Euros.

Enfin, vous trompez les Marseillais en masquant votre véritable projet, qui vise à favoriser l'investissement et la rentabilité des capitaux, au détriment de la consommation, de l'emploi et de l'amélioration du cadre de vie, au détriment de la construction d'une ville de vivre ensemble.

Si je prends les questions dans l'ordre, tout d'abord concernant l'ambition que vous affichez en termes d'essor économique et urbain de Marseille, je cite : "Intégrer le top 20 des métropoles européennes". Le chemin va être vraiment long, à moins que vous n'ayez choisi le Chemin de Croix, histoire de pimenter le défi et de rajouter des obstacles aux difficultés. Car comment accroître l'attractivité et le rayonnement de Marseille pour améliorer l'emploi et le niveau de vie des habitants, quand vous avez laissé partir le siège de Total, que vous avez laissé fermer l'entreprise Legré Mante, que nous sommes loin des objectifs de création d'emplois au Grand Port Maritime, que vous ne levez pas le petit doigt pour sauver la réparation navale et pour dynamiser l'activité de Net Cacao ?

Vous allez même jusqu'à citer la Ligne à Grande Vitesse Provence-Alpes-Côte d'Azur dans son tracé des métropoles Sud, un projet escargot comme notre pays n'en a jamais vu. En effet, elle est en projet depuis 1989. Nous sommes en 2010 et on entend parler de 2020, 2030, voire 2040 pour la mise en service. Bravo! 31 ans dans le meilleur des cas, pour construire 200 km de voies ferrées. Je comprends mieux l'échec du Sommet de Copenhague. Et je tais le coût exorbitant que devront payer les contribuables, car pour ceux qui l'ignorent, ce sont les Collectivités Locales qui financeront cette infrastructure nationale, et même européenne.

En fait, vous avez une vraie volonté politique, et elle s'affirme de projet en projet. C'est la privatisation des espaces publics. Espaces publics territoriaux voués à la chalandise, au marché, à la finance, avec les Terrasses du Port, la reconfiguration du Stade Vélodrome, le Palais de la Glace et de la Glisse, l'Hôtel Dieu, jusqu'à la Poste Colbert. Espaces publics sociaux, avec la casse des services publics et avec la réforme des Collectivités Territoriales, que vous cautionnez, alors qu'en votre qualité de Maire, vous vous tirez une balle dans le pied puisque la disparition de la clause de compétence générale empêchera les autres Collectivités d'aider Marseille.

Vous dessinez une ville d'animations, de loisirs, qui ne sera ni attrayante, ni attractive, car elle sera uniformisée. Une ville comme on peut en voir des dizaines, sans âme, aseptisée des cultures populaires. Vidé, le creuset cosmopolite héritier de 26 siècles. Gommée, la mixité qui fait la richesse de notre ville. Dépouillées, les entreprises qui créent l'emploi et la richesse. Noyé, le port qui vous insupporte, sauf pour les bateaux de croisières, mais dont les clients préfèrent les alentours à notre centre-ville.

Et les besoins sociaux continuent d'être niés, je ne prendrai qu'un exemple : le logement social. Plus de 60 % des Marseillais pourraient prétendre à un logement social et 40 % en ont effectivement besoin. Aussi, ne faudrait-il pas saisir l'annonce récente des moyens supplémentaires pour le logement social à hauteur de 140 millions d'euros ciblés sur les Régions d'Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ? Ce qui ferait 4 000 logements à Marseille. De nouveaux logements qui permettraient de satisfaire les besoins, mais aussi d'augmenter nos bases fiscales, bien utiles.

Au chapitre des finances, vous vous abritez derrière la crise pour justifier les vraies difficultés de Marseille, la faiblesse des moyens de la Ville. La crise a certes des conséquences négatives, mais la faiblesse des recettes n'est pas une question nouvelle. Le problème est que les causes fondamentales ne sont pas abordées pour trouver des solutions.

Je cite quelques-unes de ces causes. D'abord, au plan général, vous et votre ami chef de l'Etat, avez aidé les banques sans leur demander la moindre garantie, sans engagement en retour, et aujourd'hui vous faites le tour de force de vouloir faire payer la note aux familles, aux travailleurs, aux contribuables les plus modestes.

Plus près de nous, vous avez misé, il y a quelques années, sur la Communauté Urbaine pour que les Communes environnantes aident Marseille. Or, non seulement les dotations de la Communauté Urbaine sont faibles, mais aujourd'hui cette stratégie se retourne contre Marseille, avec la suppression de la taxe professionnelle, que vous avez votée, puisque les autres communes de la CUM voient leurs recettes fondre.

Pour 2010, la progression des dotations de l'Etat d'à peine 0,6 % et leur niveau très inférieur à celles d'autres villes importantes poussent à des engagements de type partenariat public-privé pour les dépenses d'équipements. Ces engagements constituent le plus souvent des palliatifs coûteux et peu lisibles. Ce sont des bombes à retardement dans leur structure même.

Pour conclure, nous dénonçons un budget qui s'appuie sur un projet dont l'ambition s'arrête à la dénomination des actions. Nous dénonçons un étranglement fiscal inacceptable au regard de la dégradation des services. Ce n'est pourtant pas fatal, car la force et les atouts de Marseille, ce sont ses habitants. Mais vous n'activez pas la citoyenneté source d'efficacité, un vœu d'intervention citoyenne active que je formule pour l'ambition culturelle de 2013, afin de réussir ce rendez-vous important pour nos concitoyens, mais aussi pour l'emploi, pour l'économie, le rayonnement et l'image de Marseille. Une ambition qui nécessiterait une mobilisation des fonds européens plus forte, pour que cet objectif permette de changer vraiment la donne.

Je vous remercie de votre attention.

<u>Madame PIGAMO</u>.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la plupart des pays du monde affrontent depuis plusieurs mois une crise sans précédent : crise économique, crise sociale, crise financière, avec une montée inquiétante des déficits et des dettes publiques. Une seule ville semble résister à cette tempête et à ces ravages : ce n'est pas Shanghai ni Bombay ou Rio, mais Marseille!

Alors je suis contente que M. TOURRET le reconnaisse, car il faut, en effet, attendre la page 11 de ce rapport d'orientations budgétaires pour lire le mot "crise", puis, un peu plus loin, les mots "levier fiscal", en clair, augmentation des impôts pour la deuxième année consécutive ! Les premières pages du rapport sont ainsi un copié-collé des années antérieures, mélangeant allègrement bonnes intentions, autosatisfaction, incantations et communication.

Laissez-moi citer, par exemple, cette merveilleuse phrase : "En se dotant d'une Direction Internet chargée de mettre en œuvre le nouveau site Internet de Marseille, la Ville confirme son statut d'une grande métropole moderne et ouverte sur le monde." Comme s'il suffisait de créer un service Internet pour devenir une métropole attractive ! Cette phrase étonnante relève de ce que les psychologues appellent "la pensée magique", c'est-à-dire la croyance que certaines pensées ou certaines phrases suffisent à provoquer des évènements ou à transformer les choses. Ainsi, il suffirait de dire que tout va bien pour modifier une réalité beaucoup plus morose.

Le Grand Port Maritime ainsi que toute l'économie portuaire connaît une crise sans précédent. Le chômage s'est accru de 14 % en un an et son niveau est toujours de 50 % supérieur au niveau national. Le marché immobilier local est bloqué et notre petit commerce connaît des jours très difficiles. Les problèmes de circulation sont toujours aussi aigus, même si le soutien massif du Conseil Général au nouveau plan de transport de la Communauté Urbaine présenté par MM. GUERINI et CASELLI devrait enfin permettre d'améliorer véritablement les choses.

Notre Ville, comme notre Communauté Urbaine, n'ont plus de marge de manœuvre et la réforme des Collectivités Locales en cours va un peu plus déstabiliser nos budgets. Le Gouvernement, toujours à la recherche d'économies puisqu'il faut bien financer le bouclier fiscal, vient ainsi d'accorder + 0,6 % de dotations à Marseille, mais attention ! Cela signifie une baisse réelle, par rapport à l'inflation, d'au moins 1 %.

Vous avez toujours beaucoup de faconde, Monsieur le Maire, pour dénoncer les aides, jamais suffisantes selon vous, du Département ou de la Région. Mais je trouve qu'en ce qui concerne les restrictions budgétaires beaucoup plus importantes du Gouvernement, vous êtes étrangement aphone! Notre Ville, à l'évidence, ne va pas très bien, comme en témoigne cette énième augmentation des impôts, mais face à ces nouveaux défis et à ces difficultés, votre doux refrain, lui, ne varie pas.

M. Blum s'est ainsi chaleureusement félicité des résultats du dernier recensement, constatant 53 000 habitants supplémentaires dans notre ville en huit ans, et il déclare : "La population s'accroît de 1,5 % par an depuis 1999 ; c'est le travail qui attire les nouveaux venus, donc nous sommes sur la bonne voie." Et revoilà notre "pensée magique" ! Puisque j'ai le regret de dire à M. Blum que la progression sur huit ans n'est pas de 1,5 % par an, ce qui serait, en effet, exceptionnel, mais de 0,8 %, selon l'INSEE, ce qui nous met en dessous de Toulouse, Bordeaux, Montpellier et toutes les villes du Sud. En mettant en avant la nouvelle attractivité de la ville, M. Blum oublie aussi de dire que c'est la forte natalité qui explique pour moitié la hausse du nombre de ses habitants. Les nouveaux venus existent donc, et je m'en félicite, mais leur nombre est beaucoup moins important que ce que vous affirmez.

Et M. Blum a oublié de nous parler d'une autre étude de l'INSEE publiée ces derniers jours, sur la stature métropolitaine des villes en termes d'emplois supérieurs. Cette étude place Aix-Marseille derrière quasiment toutes les grandes villes comme Grenoble, Toulouse, Lyon, Montpellier. Mais qu'importe puisque l'important, c'est d'affirmer que l'on est les meilleurs!

Alors, si Marseille gagne indéniablement des habitants, qu'ils soient natifs de Marseille ou nouveaux arrivants, le premier devoir de la Ville est de fournir à tous des conditions de vie satisfaisantes. Je veux parler d'emplois dignes de ce nom, de places de crèche en nombre suffisant, de classes non surchargées et bien évidemment de logements décents et abordables. Et est-ce vraiment le cas ?

Eh bien! Prenons l'exemple du logement! Votre Municipalité vient de fêter en fanfare les 15 ans de sa soi-disant politique de logement. Tous vos Adjoints, avec le soutien d'une partie de la presse, ont été mobilisés pour se féliciter de leur bilan qui, à les écouter, est évidemment extrêmement positif. Ce qui est très amusant, c'est que le principal prospectus consacré à cet exercice d'autosatisfaction commence ainsi : "Dès 2006, la Ville de Marseille s'est engagée dans une politique du logement destinée à offrir à chaque Marseillais la possibilité d'accéder à un logement". Mais qu'a donc fait l'équipe municipale aux commandes de 1995 à 2005? A vous en croire, pas grand-chose!

"Logement social, rétablissons la vérité", titre avec emphase ce même prospectus. Oui, la vérité, c'est que 70 % des Marseillais peuvent prétendre à un logement social mais que 70 % des logements construits dans cette ville ne leur sont pas destinés. La vérité, c'est que vous avez refusé dernièrement l'agrément de 300 logements sociaux dans les quartiers Sud, comme vous l'aviez déjà fait en 1995 pour 800 logements. Et si j'en crois les dernières déclarations de M. APPARU, Secrétaire d'Etat au Logement, vous risquez d'être contraints par votre propre Gouvernement d'augmenter fortement la part des logements sociaux construits ! Dépassés sur votre gauche par le Gouvernement Sarkozy, voilà qui ne manque pas de sel !

La vérité, c'est aussi que les impôts des Marseillais servent à verser 300 000 Euros à l'entreprise Kaufman & Broad pour qu'elle construise des logements à 2 600 Euros le m², et qu'ils subventionnent de la même façon la pauvre petite entreprise AXA pour bâtir un hôtel 5 étoiles à 500 Euros la chambre. La vérité, enfin, c'est qu'il y a des dizaines de milliers d'habitants mal logés, voire pas logés du tout, dans cette ville, comme vient de le confirmer la Fondation Abbé Pierre.

Et malgré cette réalité, votre document ose, lui, s'intituler : "Marseille, un logement pour tous". Nous sommes là une nouvelle fois dans la "pensée magique", pour ne pas dire plutôt dans la manipulation cynique ! Et quand on nous annonce, dans ce même document, les grands projets de rénovation ANRU coûtant des centaines de millions d'euros, permettez-nous d'attendre de voir la réalité de leur financement avant d'applaudir des deux mains !

Monsieur Le Maire, mes chers collègues, ce constat peut vous paraître injuste, mais ce sont là des faits et des chiffres avec lesquels vous êtes si souvent fâchés. Mais pour être parfaitement objective, j'ai bien noté que le montant des investissements a été relativement satisfaisant en 2009, 222 millions d'euros, et que la dette, pour une fois, n'a pas augmenté mais qu'elle reste à un niveau alarmant. 1.848 milliard d'euros. Et comme M. TOURRET continue de répondre que cette dette n'a pas augmenté depuis 1995 et que M. MORAINE me dira, aussi gentiment que lors du dernier Conseil Municipal, que selon lui je ne comprends rien aux finances, permettez-moi d'anticiper et de leur répondre que ce sont eux qui omettent simplement de comptabiliser la dette transférée et portée par MPM qui, fin 2007, atteignait déjà 1,1 milliard d'euros, dont 80 %, soit 880 millions, sont à la charge des contribuables marseillais. Mais cela n'est certainement qu'un petit oubli de leur part!

Quel sera enfin le montant exact de nos investissements pour 2010 ? Cette question semble légitime dans un débat d'orientations budgétaires. On nous dit en effet que la future augmentation d'impôts servira à préserver nos investissements, mais le rapport, toujours avare de chiffres précis, ne répond pas à la question et dit, je cite : "Nos contraintes impliqueront la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement mesurée qui s'appuiera sur la poursuite des programmes en cours". Allez comprendre!

Pour le moment, certaines Mairies de Secteur ont, elles, été avisées que les travaux d'entretien allaient être en baisse de 30 à 50 % et cela ressemble plutôt à une cure d'austérité, mais j'espère que M. TOURRET pourra peut-être nous dire des choses plus précises tout à l'heure!

De la même façon, le rapport indique qu'il sera assuré une gestion des ressources humaines rigoureuse, à l'instar de l'année 2009 qui a vu le nombre d'agents diminuer de 200 postes environ. Pourtant, si j'en crois certains tracts syndicaux, la Mairie devrait recruter cette année 299 agents plus 85 apprentis et ouvrir 393 postes aux concours. Alors là, oui, j'avoue, je n'y comprends plus rien et j'aimerais que M. TOURRET nous précise donc comment évolueront finalement les effectifs et les dépenses de personnel en 2010 puisqu'il a encore parlé tout à l'heure de maîtrise. C'est un élément essentiel dans notre débat, alors que la réorganisation en cours aggrave encore les inquiétudes du personnel communal, confronté à des conditions de travail de plus en plus difficiles.

Monsieur Le Maire, mes chers collègues, un nombre croissant de citoyens et de responsables –le dernier en date, après M. ASSANTE, étant M. TEISSIER– critiquent les dysfonctionnements de votre Municipalité, les inégalités de traitement entre les uns et les autres, et votre difficulté à porter de grands projets fédérateurs. Comme je viens de le démontrer, votre attitude, elle, relève souvent de la "pensée magique". Pour les psychologues, ce comportement constitue une tentative d'échapper à l'angoisse de l'inconnu et au conflit intérieur. Et le problème est bien là, où va notre Ville à l'heure actuelle ? Quel est son projet fédérateur ? Quel sera son véritable rang dans les années à venir ?

Au-delà d'un manque évident de moyens, c'est surtout votre absence de stratégie claire et votre incapacité à dialoguer, à mobiliser et à pousser les grands dossiers, que notre groupe dénonce aujourd'hui. A l'heure où vous vous apprêtez, une nouvelle fois, à augmenter les impôts de tous les Marseillais, cette absence d'ambition et de clarté, mais aussi de rigueur et d'équité, n'en est que plus choquante. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, ce rapport est particulièrement mince, peu chiffré et très généraliste. Il ne comporte pas, comme nous le souhaiterions chaque fois, d'un côté, les dépenses obligatoires et, de l'autre, les marges de manœuvre réelles de la Ville sur lesquelles nous pourrions éventuellement faire un choix.

Le plan de soutien à l'économie et à l'emploi repose sur les mêmes postulats que d'habitude : Marseille capitale euro-méditerranéenne, Marseille qui doit intégrer le top 20 des métropoles, Marseille visionnaire, Marseille spectaculaire, le Grand Port : beaucoup de rêves de grandeur et peu de réalisme ! Nous voyons, nous, une ville pauvre, endettée et qui continue de rêver aux lendemains qui chantent. Pour mettre fin au chômage et pour attirer les entreprises, nous pensons qu'il faut d'abord assurer le back-office. Et le back-office, c'est le travail de la Mairie. Le back-office, c'est le logement, les transports, les écoles, la qualité de l'environnement.

Pour trouver un emploi, d'abord il faut une qualification et tous les journaux, la presse nous apprend le faible niveau scolaire des jeunes Marseillais par rapport au reste de la France. Selon les données 2006 du dernier recensement de l'INSEE, le niveau de formation et de scolarisation de la population marseillaise est le plus bas de toutes les grandes villes de France de plus de 200 000 habitants. Le taux de réussite au Bac est inférieur à la moyenne nationale. Remonter le niveau, voilà un enjeu important! C'est vers cet objectif qu'il nous faut tendre.

Faciliter le travail scolaire, en améliorant les locaux et les conditions de travail. Vous faites régulièrement refaire les cantines en les transformant en self-service ; c'est intéressant mais est-ce que vous croyez que les élèves vont à l'école seulement pour manger ou bien pour étudier ? Faciliter les études surveillées en augmentant et en payant, en plus de l'Education Nationale, un soutien scolaire aux élèves par le financement d'études surveillées supplémentaires et d'aides aux devoirs. La Ville ne finance que des activités ludiques ou sportives, mais c'est dans les petites classes et non au collège qu'il faut agir. Et vous savez qu'un redoublement du cours élémentaire handicape sérieusement l'avenir des enfants pour leurs études futures.

L'habitat est le point fort de cette politique de l'emploi que vous souhaitez. Sans logement décent, point de salut ! Le niveau des logements sociaux dans cette ville ne correspond pas aux revenus moyens des habitants. Il y a 22 000 demandes de logements sociaux et le foncier indispensable pour construire est détenu par la Mairie, qui le réserve aux opérations immobilières de prestige au lieu de le mettre à la disposition de l'amélioration de l'habitat pour tous. J'ai vu et connu des salariés fonctionnaires qui ne pouvaient pas se loger et vivaient sur des terrains de camping dans des mobil-homes ou dans des squats. Les loyers ont augmenté de 40 % en quelques années.

La politique en faveur de l'urbanisme nous parle des différentes ZAC et de leur évolution. Mais quelle part de mixité sociale est prévue ? Si vous voulez favoriser l'emploi, mettez en route une rénovation et une réhabilitation du patrimoine immobilier, qui en a bien besoin, avec une protection et une isolation des logements qui permettront de diminuer les charges : faire du neuf avec du vieux, recycler au lieu de continuer à détruire. La réparation et la rénovation peuvent profiter aux entreprises locales et donc favoriser l'emploi local. La construction par les grands groupes emploie rarement des locaux. Lors de la construction de la tour Saadé, il a fallu embaucher une interprète polonaise pour transmettre les consignes aux 100 ouvriers qui travaillaient sur la tour.

Dans la même veine, si vous voulez favoriser l'emploi à Marseille, il faut modifier les appels d'offres de la Mairie. Par exemple, pour la restauration dans les écoles, au lieu de faire deux marchés pour quarante-cinq mille repas, faites des appels d'offres par arrondissement ou par secteur, ce qui permettrait aux entreprises locales, les traiteurs marseillais, de candidater. Cela permettrait aussi de développer le bio dans les écoles par des marchés plus petits. En dehors de l'amélioration de l'emploi local, on éviterait les transports coûteux en énergie et les dépenses carbone qui s'ensuivent. Je ne parle pas des autres appels d'offres qui ne privilégient jamais la proximité et les entreprises locales, donc l'emploi local.

La valorisation du cadre de vie passe bien sûr par l'amélioration du bilan carbone. Mais sans que ce bilan n'ait été encore évalué, nous savons déjà par l'ATMO que la circulation automobile est infernale, comme la pollution de l'air qui en découle et les retombées sur la santé de tous. La valorisation du cadre de vie passe aussi par la fin des stationnements sur les trottoirs, sans que les piétons ne puissent marcher et circuler librement.

La valorisation du cadre de vie passe aussi par la protection des derniers espaces boisés classés, que l'on diminue à chaque Conseil Municipal de quelques centaines de m². La protection du patrimoine végétal mais aussi du patrimoine construit : vous laissez se détruire les dernières bastides de Marseille, sans état d'âme. Ces bâtiments du passé ont un rôle dans l'imaginaire de la ville, ils relient le passé au présent pour mieux envisager le futur. La mémoire des lieux du passé renforce l'identité de l'appartenance à un groupe par la connaissance de l'histoire de ce groupe. Pour le moment, l'appartenance au groupe ne se réalise que par le biais du club de foot de l'OM : c'est un peu court !

L'offre culturelle et sportive présente les mêmes défauts que la politique de l'emploi. Elle privilégie le spectaculaire par rapport au quotidien. La rénovation et l'entretien courant des stades de proximité sont abandonnés pour la réfection du Grand Stade. Des salles de sport et des piscines sont abandonnées pour le Palais de la Glisse et de la Glace.

Vous comptez redresser l'économie de la ville grâce au tourisme et aux croisières. Mais quelles en sont les véritables retombées économiques locales à part quelques emplois de garçons de café ? Les croisières Costa sont italiennes, génoises, je crois. Les grandes chaînes d'hôtels qui sont dans la ville ne sont ni locales ni même nationales. Ce n'est donc pas dans notre ville qu'elles rapatrieront leurs bénéfices. Les bénéfices tirés de l'opération de la rue de la République sont allés aux Etats-Unis. Les activités qui rapportent de l'argent sont aux mains des grands groupes : Veolia, Vinci, Suez, Eiffage ; même Sodexo anciennement marseillaise est à Issy-les-Moulineaux.

Sur le plan financier, le soutien de l'Etat diminue encore. La Ville s'appauvrit avec le handicap de la dette qui n'a pas été réglée en temps voulu. Je prends bonne note que l'encours de la dette augmente peu, mais il faudrait le diminuer par une gestion plus rigoureuse et pas seulement au niveau monétaire. Je ne crois pas à un arrêt de la crise financière mondiale. Et malgré la solidité des banques françaises, qui n'ont pas obéi aux injonctions du Président de la République et qui ont bien fait, les perspectives du pays ne sont pas bonnes.

A la crise économique va s'ajouter une crise écologique. Nous avons commencé par quelques signes : les algues vertes en Bretagne, qui tuent ; plus localement, le PCB transporté par le Rhône, qui aboutit bien sûr aux Bouches du Rhône et qui tue ; la crise de la pêche en Méditerranée pour éviter la disparition du thon rouge, victime des sushis ; les incendies favorisés par le réchauffement climatique et le problème de l'eau qu'il faut dès maintenant prévenir.

Sur la réorganisation des Services de la Ville, nous n'avons rien à dire parce que nous n'en savons rien. Les Mairies de Secteur n'ont pas été consultées, nous n'avons pas débattu, il n'y a pas eu de concertation. C'est bien sûr une carence démocratique.

M. TOURRET pense, je viens de l'entendre, qu'il ne faut pas dévier d'un iota de la ligne de conduite fixée malgré la réalité de la crise. Je vous le conseille, Monsieur le Maire : déviez ! Déviez !

Monsieur le Maire.- Avant de passer la parole à M. BLUM, je voudrais quand même montrer l'objectivité de ce Gouvernement tant décrié, qui à la dernière promotion a décerné la Légion d'Honneur à Mme PONCET-RAMADE au même moment où moi-même j'avais l'honneur, au nom du Président de la République, de remettre la Légion d'Honneur aussi à Mme Solange BIAGGI. Que nos éminentes collègues soient félicitées !

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, je vais effectivement essayer de répondre aux discours tout à fait caricaturaux de l'opposition.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est vrai que ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte international et national toujours difficile. La crise financière n'est toujours pas derrière nous. Quant à la crise économique, elle est malheureusement présente. Nous aurons cette année une croissance au niveau national de l'ordre de 0,75 %, avec un taux de chômage qui malheureusement en France ne devrait pas cesser d'augmenter, même si nous faisons mieux, il faut le dire, que la zone Euro. Le Plan de relance sera maintenu, c'est une bonne chose, pour la France et pour les Collectivités Territoriales puisque nous continuerons de bénéficier des avances du fonds commun de TVA.

Il est évident que cette situation internationale et nationale difficile a un impact sur Marseille. Mais, quoi que vous en pensiez, nous résistons mieux. Nous résistons mieux parce que nous avons des atouts, qui sont excellents et que je rappellerai au cours de mon propos. Mais il faut savoir d'abord que nous bénéficions d'une croissance démographique exceptionnelle, qui s'est traduite en huit ans par 53 000 habitants de plus. Et contrairement à ce qu'a dit Mme PIGAMO tout à l'heure, c'est 1,5 % sur la dernière année ; elle a dû mal lire mes propos, mais je pense que non seulement elle a dû mal les lire, elle doit aussi être atteinte d'amnésie puisque, si le taux de chômage a hélas aussi augmenté à Marseille, il y a augmenté deux fois moins vite qu'au niveau national et en tout cas, il est stabilisé autour de 14,5 %.

Je voudrais sans l'offenser lui rappeler que de 1975 à 1990, époque où ses amis avaient en charge les responsabilités de cette Ville, cela a été le record le plus important au niveau de la baisse de population et au niveau du taux de chômage, puisque l'on était descendu en dessous des 800 000 habitants et que l'on avait un taux de chômage de l'ordre de 23 %. Donc, Mme PIGAMO est mal placée pour nous donner les moindres leçons.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Donc il est évident que dans cette situation, quel est le rôle de la Municipalité ? La Municipalité poursuit deux objectifs principaux : le premier objectif, c'est donner le maximum d'emplois à nos concitoyens, puisque c'est la plus grande préoccupation, c'est-à-dire donc développer l'économie, et bien sûr, deuxième objectif, assurer la solidarité. Action économique et solidarité, voilà quels sont nos deux principaux objectifs.

Sur l'action économique, Monsieur le Maire, vous avez raison, quoi qu'en dise l'opposition, nous devons nous arcbouter, de tous nos efforts, pour pouvoir continuer les grands projets d'investissement qui ont été enclenchés depuis quelques années et qui nous permettent d'aller de l'avant et de créer des emplois.

Euromed 2, que M. TEISSIER préside aujourd'hui et dont on a annoncé l'extension à 170 ha, qui devrait porter ses fruits dès l'année 2010. Tout ce que vous avez fait, Monsieur le Maire, autour du thème de Marseille Capitale Européenne de la Culture et qui produit ses effets, le MUCEM, le Silo, la Cité des Arts de la Rue, les Friches de la Belle-de-Mai, qui doivent être étendues. Tout ce que nous faisons également autour des pôles commerciaux, qu'il s'agisse de ceux de la Capelette ou de la Valentine.

Contrairement à ce qui est dit aussi, il s'agit non seulement de créer de grands équipements sportifs, comme le Palais Omnisports, qui a été inauguré récemment, et bien sûr tout ce qui va se faire avec le Stade, sa couverture et le PPP qui est lancé et que suit personnellement le Maire. Mais ce n'est pas pour autant, contrairement à ce qui a été dit, je crois, par la représentaut des Verts, Mme PONCET-RAMADE, que l'on abandonne les travaux que nous faisons dans tous les stades de proximité et dans toutes les piscines. Ceux-là, vous le savez, constituent des équipements de proximité indispensables.

Le deuxième point, à côté des grands équipements, c'est également utiliser au mieux les potentiels de la ville. Les potentiels de la ville se déroulent autour du Port. Bien sûr, on peut toujours dire que le Port va mal ; c'est vrai que la crise l'a frappé, qu'il a une baisse globale de 30 %. Mais je souris aux larmes de crocodile de M. COPPOLA quand il se lamente sur la situation du Port. Il nous fait, à nous et au Gouvernement, tous les reproches. Il devrait commencer par demander à ses amis de la CGT de ne pas paralyser quotidiennement le Port... (Applaudissements dans les rangs de la majorité) S'il n'y avait pas cette paralysie des bassins Est de la ville, il est sûr que le Port fonctionnerait beaucoup mieux!

Mais dans ce Port, voyez-vous, il y a une thématique qui fonctionne bien, c'est tout ce qui concerne les passagers, en augmentation de 8 %, les congrès, en augmentation de 30 %. Nous avons eu cette année, Mme VLASTO le sait, près de 800 000 croisiéristes. Le tourisme a bien marché cette année, avec des augmentations jusqu'à 80 % de fréquentation touristique de plus d'une année sur l'autre au mois de juillet. C'est encourageant et il serait ridicule de dire que cela se traduit par quelques emplois de garçon de café. Vous savez très bien qu'un croisiériste, c'est 138 Euros de dépenses de consommation quotidienne dans notre ville. Ce sont des emplois qui sont durables, quoi que vous en pensiez! Et je pense que, pour nous, c'est très bien de voir des investisseurs venir sur les Terrasses du Port, des investisseurs venir comme le groupe AXA pour réhabiliter de magnifiques bâtiments comme celui de l'Hôtel Dieu. Je sais que cela vous déplaît! Mais nous, cela nous plaît, parce que cela revalorise la ville, parce que cela fait venir, qu'on le veuille ou non, de nouveaux habitants, parce que cela améliore l'image de la ville et parce que cela fait venir des entreprises qui emploient du monde.

A côté du Port, nous avons également tout ce que nous mettons en valeur autour de l'Université, des pôles scientifiques, de la coopération qui a lieu entre les entreprises et l'Université, c'est-à-dire, là encore, des emplois de première catégorie qui sont créés, des emplois de haut niveau. Nous nous en félicitons, comme nous nous félicitons de ce qui se passe autour des zones franches et le succès récent de la Cité de la Cosmétique en est le meilleur exemple.

Enfin, toujours sur l'action économique, le troisième point, quoi qu'en dise l'opposition, c'est que nous poursuivrons, Mme FRUCTUS, la politique que nous conduisons en matière de logement. C'est une bonne politique, c'est une politique qui permet d'assurer la mixité sociale. Ce sont 5 000 logements que nous souhaitons construire tous les ans, avec le taux de 20 % de logements sociaux. Et il ne serait être contesté le succès du Pass Foncier, du portage du parking par la Caisse des Dépôts, du doublement du prêt à taux zéro et également du Chèque Premier Logement, initié par la Municipalité et que Mme SERVANT a été la première à mettre en œuvre dès la précédente mandature. Donc, nous maintiendrons, n'en déplaise, toutes nos opérations d'aménagement, qu'il s'agisse de la ZAC du Rouet, de la Jarre, des Hauts-de-Sainte-Marthe, des Docks Libres... et j'en passe.

Mais tout cela ne doit pas nous détourner de notre second objectif. Notre second objectif, c'est, Monsieur le Maire, vous nous l'avez toujours dit, la solidarité. Et là, je voudrais rappeler deux éléments qui me semblent importants. Le premier, c'est tout ce qui va avoir lieu dans les mois qui viennent et qui a été initié, concernant les Programmes de Renouvellement Urbain dont s'occupe Mme BOYER, et qui le précisera elle-même tout à l'heure. Il ne faut pas perdre de vue que sur Marseille nous avons 12 Zones Urbaines Sensibles, qui représentent 225 000 habitants pour 120 000 logements. Trois opérations ont été conventionnées avec l'ANRU, celle des Hauts-de-Mazargues - La Soude, celle du Vallon de Malpassé - Saint-Jérôme, et celle du PRU Centre-Nord. Ce sont globalement près de 150 000 habitants qui sont concernés, à peu près 20 000 logements qui le sont également. Et par là, nous poursuivons trois objectifs principaux : premier objectif, le désenclavement de ces quartiers. Deuxième objectif, la mixité résidentielle. Et troisième objectif, renforcer les équipements publics.

C'est un investissement important puisque l'ANRU finance à peu près de l'ordre de 20 %, la Ville 12 %, et ceux, à côté, qui nous donnent des leçons, pas plus de 3 %. Au lieu de nous critiquer, ils feraient mieux de mettre un peu la main au portefeuille plutôt que d'aller, là encore, verser des larmes de crocodile sur les déshérités de la vie, puisqu'ils n'aident pas beaucoup et qu'ils tiennent comme d'habitude le double langage.

Enfin, et j'en terminerai par là, toujours en matière de solidarité, nous poursuivrons le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, avec tout ce que nous avons initié au niveau du Contrat de l'enfance, des activités de soutien périscolaires et scolaires, de manière à favoriser l'insertion et la formation. Et nous avons, de ce point de vue-là, fait énormément de travail dans les 36 Centres Sociaux et les 27 Maisons Pour Tous, là où nous avons l'habitude de travailler avec les représentants de la population puisque, contrairement à ce que pense l'opposition, nous aussi, nous pratiquons la concertation permanente. Quoi qu'ils veuillent bien en dire, ils n'ont pas de très loin ce monopole, puisqu'ils pratiquent cette concertation pour encourager les divisions !

Pour terminer, mais M. TOURRET le fera sans doute mieux que moi, c'est la stratégie financière. La stratégie financière est claire. Nous maintiendrons un niveau d'investissement important. Pour atteindre ces objectifs, nous ferons ce que nous avons fait l'année dernière, c'est-à-dire un montant d'investissement de l'ordre de 230 millions d'euros, ce qui est considérable pour la Ville de Marseille. Et nous le ferons avec un taux d'exécution, comme l'année dernière, de l'ordre de 94,7 %, ce qui est aussi assez exceptionnel.

La dette est parfaitement maintenue puisque d'une année sur l'autre elle a légèrement diminué. C'est dire que nous avons fait en ce domaine des efforts considérables. Et si bien sûr il était nécessaire d'augmenter les impôts, cela fera l'objet des prochains débats lors du vote du budget, cela provient du fait que les aides de l'Etat ont diminué, celles des autres Collectivités Territoriales sont totalement ou quasiment inexistantes. En même temps, chacun n'oubliera pas que Marseille doit toujours avoir toutes les charges de centralité, c'est-à-dire toutes les dépenses, sans pour autant avoir les recettes correspondantes. C'est un grand débat, c'est celui que conduit d'ailleurs ici M. MUSELIER autour du grand Marseille ; il a parfaitement raison de le faire parce que nous ne pourrons pas toujours rester dans cette situation qui est intenable pour la deuxième ville de France.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. En tout cas, nous, Monsieur le Maire, nous poursuivons l'action que vous conduisez. C'est une action qui a permis à notre ville de se transformer, quoi qu'en disent les aveugles de l'opposition, qui devra un peu plus se promener davantage dans notre ville, voir la différence, une différence qui est constatée par tous ceux qui viennent à Marseille, qui voient que cette ville est une ville moderne, qui se développe, qui crée des emplois et dans laquelle il fait bon vivre.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Si plus personne ne demande la parole, M. TOURRET va peut-être répondre.

Monsieur TOURRET.- Quelques mots. J'écoute avec toujours beaucoup d'attention Mme PIGAMO ; elle est jeune, ambitieuse, sa voix est bien frappée et de plus, elle est très télégénique, donc j'écoute beaucoup Mme PIGAMO. Je l'ai écoutée durant toute l'année 2009, et durant tout 2009 elle a demandé un certain nombre de choses et tout à coup le discours change.

En 2009, on nous avait demandé : il faut recruter plus d'agents, il faut donner plus de subventions aux associations, il faut investir plus, et il faut naturellement se désendetter. Alors, plus de personnel : admettons, + 1 000 personnes. Plus d'investissement : + 20 %. Plus de subventions, cela peut toujours servir : admettons, + 10 millions d'euros. Plus de désendettement de la Ville : allez, désendettons de 50 millions d'euros. Savez-vous ce que tout cela représente, chers amis ? Une augmentation d'impôts de 46 % ! Et c'est pour cela que Mme PIGAMO sans doute change son discours, parce qu'elle sait très bien que tout ce qu'elle a prôné jusqu'à présent, ça ne passe pas.

Et puis Mme PIGAMO ne parle pas de la dette, pourquoi ? Parce qu'à Lille Métropole, Mme AUBRY, bien connue, 36 % de la dette sont faits d'emprunts toxiques. Quant à la Seine-Saint-Denis, 97 % de la dette sont faits d'emprunts toxiques. Vous comprenez qu'il y a de quoi prendre des leçons ailleurs ! Et il y a de quoi régler les problèmes dans certains partis plutôt que chez nous.

Et puis Mme PIGAMO ne parle pas de la Région ni de MPM. Pourquoi MPM, parce que l'on dit que l'Etat n'a pas augmenté sa part, mais MPM n'a pas augmenté du tout, c'est toujours la même somme, et parfois moins. Quant à la Région PACA, la plus grande dette par habitant –c'est dans tous les journaux–, le plus faible investissement par habitant, augmentation de l'impôt de 65,8 % de 2004 à 2009. Alors je pense que Mme PIGAMO est une fervente du discours de l'absurde!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- S'il n'y en a que pour Mme PIGAMO, il va falloir que je réponde un peu aux autres! D'abord, je voudrais dire à M. TOURRET et à M. BLUM, qui vient de nous faire une démonstration de ce que dans une année effectivement on peut faire...

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, votre ardeur, votre propension à toujours vouloir intervenir sur tout, à vouloir fustiger les uns et les autres au moindre lapsus que l'on peut faire, etc., dites-moi : si les Marseillaises et les Marseillais n'approuvaient pas ce que nous faisons, vous croyez que je serais toujours sur ce fauteuil ?

Monsieur MENNUCCI. - De 2000 voix!

Monsieur le Maire.- Non ! De 6 000 voix ! Et nous sommes toujours là ! Et vous devriez, vous qui n'en avez eu que 300 de plus...

Monsieur MENNUCCI.- Non, 408!

Monsieur le Maire.- ...être un peu plus prudent et un peu plus modéré dans les propos que vous tenez. Mais, même si je sais que vous voulez toujours être la vedette, ce n'est pas de vous aujourd'hui qu'il s'agit.

Ce que je voudrais dire à mes amis en les remerciant bien entendu et à M. TOURRET, M. TOURRET a bien souligné les fondamentaux de la stratégie budgétaire de la Ville : faire face à la crise et préparer l'après-crise. C'est ce qui fait que l'année économique 2009 a été moins difficile à Marseille qu'ailleurs. Vous ne le supportez guère, mais pendant quatorze ans nous avions réussi à faire reculer très substantiellement le chômage ; la crise a relancé un peu le chômage mais beaucoup moins qu'ailleurs compte tenu des investissements que nous faisons.

Sur l'investissement justement, chers collègues, nous continuerons à investir aussi bien dans les projets structurants que bien entendu dans les projets et les travaux de proximité. Il y a les grands projets que nous faisons, où nous n'avons guère été aidés, par rapport justement au Palais Omnisports de la Glace et de la Glisse : vous savez qu'immédiatement on l'a critiqué et que personne ne nous a aidés, sauf que vous enragez parce que vous voyez que c'est un véritable succès des Marseillaises et des Marseillais! Alors soyez un peu plus modérés dans les critiques!

Ce que nous faisons, et cela vient d'être dit par M. TOURRET et par M. BLUM : oui, nous avons plus de 220 millions d'euros prévus pour les investissements. Eh bien ! Je considère que dans le contexte actuel, c'est quelque chose d'important.

Vous avez quand même reconnu la maîtrise du budget de fonctionnement. En 2010, nous poursuivrons les économies de fonctionnement, ce qui est aujourd'hui indispensable pour équilibrer un budget public.

M. COPPOLA, la "perfusion financière des autres Collectivités" : 2 millions d'euros de subventions d'investissement par rapport à 222 millions d'investissement total en 2009, soit moins de 1 % de "perfusion financière" ! Faites attention aux propos que vous tenez, avec cette dose on ne risque pas d'être accro ni dépendant aux subventions du Conseil Général ou du Conseil Régional ! Le nouveau projet de Marseille tel que vous le décrivez n'est pas celui que voient tous ceux qui découvrent et redécouvrent notre ville : par exemple, le *Financial Times* qui classe Marseille parmi les cinq villes internationales qui se signalent par leur qualité de vie.

Mme PIGAMO, M. TOURRET vous a répondu. Désormais, vous êtes très au fait de votre statut de porte-parole budgétaire de l'opposition. Vous vous essayez ainsi à l'interprétation psychanalytique des documents financiers de la Ville de Marseille. Vous parlez de la "pensée magique" de la majorité ; vous devriez alors parler également de la pensée négative, de la négation perpétuelle à laquelle l'opposition se livre chaque année depuis quinze ans pour refuser de reconnaître nos efforts, refuser de reconnaître tout ce qui va mieux et tout ce qui pourrait encore s'améliorer bien sûr dans les années à venir. Mais il est vrai que votre propos est un exercice imposé et qu'il est réellement destiné à vos propres amis pour tenter de vous rassurer sur le rôle et votre capacité collective à essayer d'envisager l'avenir.

Mme PONCET-RAMADE, il est de plus en plus difficile, malgré toute la sympathie et la courtoisie, l'élégance que nous vous reconnaissons, et que nous vous portons en même temps, de vous répondre. Car au fil des années et de vos interventions, vous allez toujours plus loin dans la caricature et les apparentements terribles : entre les ouvriers polonais, la tour CMA-CGM, le thon rouge en Méditerranée, le bilan carbone et la circulation automobile, et les autres projets qui vous servaient tous à l'exercice de critiques systématiques et totales, au nom de votre idéologie il faudrait revenir à l'époque des cavernes!

Mme PONCET-RAMADE, vous avez dit un certain nombre de choses, il n'y en a qu'une que je ne peux pas laisser passer, le reste est amusant, nous y sommes habitués. Sur ce qui relève de l'Education Nationale, vous savez très bien que depuis quinze ans, d'abord avec notre collègue Mme Marie-Louise LOTA et éminente collègue Mme Danielle aujourd'hui avec notre CÁSANOVA, je suis très attentivement ce que l'on fait dans l'Education Nationale. 380 millions d'euros investis dans nos écoles depuis que nous sommes à la tête de la Ville de Marseille! Malgré vos allégations, malgré vos discours mensongers, vous n'arrivez pas à prouver que nous aurions laissé, ici ou là, un enfant sur le bord du trottoir dans nos rentrées scolaires. Et s'il y en avait, on vous fait confiance pour obtenir de l'AFP je ne sais combien de déclarations qui pourraient être faites sur ce sujet. Or vous savez bien qu'il n'en est rien. Et au contraire, vous devriez, Mme PONCET-RAMADE, nous féliciter de notre politique de générosité, de notre politique de fraternité que les Marseillais ont par l'intermédiaire ici de notre majorité à l'égard des enfants qui sont le plus en difficulté.

Sur la politique du logement, M. BLUM a rendu hommage d'abord à Mme SERVANT, ensuite à Mme FRUCTUS, pour les efforts qui sont faits. Oh! Nous ne sommes pas des magiciens, sauf que dans cette ville... Oui, mais vous enragez toujours! Il y a eu 13 000 habitants supplémentaires rien que dans l'année 2009. Or en matière de logement, voilà que nous construisons en gros 5 000 logements par an, dont 1 500 ou un peu plus sont des logements sociaux. A un endroit sensible, dans les secteurs qui sont les vôtres, où vous nous observez bien entendu avec beaucoup d'attention, et à la moindre occasion, évidemment, vous essaieriez de nous prendre en flagrant délit de ne pas faire ce que nous disons! Eh bien! C'est dans ces quartiers-là que nous faisons le plus de logements sociaux, que nous en inaugurons le plus. Tout ce qu'a dit Maître BLUM tout à l'heure sur les dispositions qui ont été mises...

(Réflexions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Et quand vous mentez, quand vous dites à la presse qu'il y a 30 000 demandes de logement pour des HLM à Marseille, vous savez bien que c'est faux, vous savez bien que c'est totalement faux ! Ne vous défaussez pas sur des parlementaires éminents, M. MENNUCCI ! Supportez vos déclarations vous-même lorsqu'elles sont abruptes à l'égard de la majorité ou du Maire ou peu charitables à l'égard de vos propres amis! Vous n'êtes pas tout à fait le centre de Marseille! Attendez, patientez et rassemblez comme vous le pouvez le centre-ville, où les efforts qui sont faits dans l'ANRU, pilotés par Mme BOYER, là aussi on vous prend justement... et vous avez là le souffle court et la démonstration rapide parce que ce sont des sommes d'argent considérables que nous investissons, alors que vous en mettez beaucoup moins. On vous a dit tout à l'heure les participations de la Ville de Marseille par rapport aux autres Collectivités ; donc, avant de critiquer, balayez un peu, M. MENNUCCI, en dehors bien entendu du 1er et du 7e arrondissements qui méritent une considération particulière, sur le reste de la ville.

Le Port, on vous a répondu aussi sur le Port. M. COPPOLA devrait savoir que nous sommes allés avec le Président de la Chambre de Commerce nous mettre à genoux devant les Espagnols de Boluda pour qu'ils viennent faire de la réparation navale et vos amis de la CGT ont tellement surpris, étonné et découragé cette entreprise, qu'elle est repartie. Donc ne vous plaignez pas aujourd'hui! Ne nous montrez pas du doigt en disant que nous ne faisons rien pour la réparation navale ou pour Legré Mante, en plus, à l'extrémité du littoral Sud! Nous faisons ce que nous pouvons et nous faisons sans doute dans ce domaine mieux que vous ne le faites avec vos propres amis.

Un mot simplement sur l'aide de l'Etat. Bien entendu que le Maire trouve toujours que l'aide de l'Etat n'est pas suffisante, mais quand justement vos amis de la CGT nous empêchent de faire une inauguration à l'Hôpital Nord, où l'Etat donne 77 millions d'euros pour améliorer cet hôpital, de toute manière ils ont fait leur manifestation, mais cela ne m'a pas empêché de dire ce que j'en pensais : c'est véritablement scandaleux de toujours vouloir tout détruire, anéantir et empêcher l'essor économique de cette ville!

Mes chers amis, c'est nous qui portons la réalité des efforts qui sont faits dans tous les domaines dans cette ville. Nous ne sommes pas parfaits, nous avons encore plein de choses à réaliser, mais il y a la volonté, il y a le courage. Aussi, permettez-moi de vous dire à cet instant toute ma reconnaissance, toute mon amitié. Ce n'est pas pour moi que vous le faites, c'est pour la ville de Marseille : qu'elle soit plus belle, qu'elle soit plus prospère, qu'elle soit généreuse et fraternelle, voilà, c'est nous qui portons cette responsabilité!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

* * *

17 - 10/0018/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Dépenses d'investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2010. (10-19113-DGSF)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, cela me permettra de revenir sur l'un des points qui ont été évoqués sur le budget. Le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votera bien sûr ce rapport, qui est un rapport plutôt technique, mais permettezmoi toutefois de réagir à votre annonce, fin 2009, de déposer un projet de loi visant à réviser la loi concernant le fonctionnement des Mairies de Secteur et notamment l'élection des Conseillers et Maires.

On pourrait se féliciter de cette annonce si vous aviez exprimé le souhait, dans le même temps, de donner davantage de moyens aux Mairies de Secteur, afin qu'elles puissent exercer des compétences de proximité et répondre ainsi, avec des moyens financiers et humains adéquats, aux attentes de la population. En la matière, on pourrait imaginer des moyens permettant la résolution par les Mairies de Secteur du problème des garderies scolaires, ou leur donner les moyens et la capacité de boucher rapidement un trou sur la voirie, ou mieux encore, de bénéficier du nombre d'employés municipaux suffisant pour assurer de façon directe l'entretien et la surveillance des parcs et jardins, que vous n'assumez quasiment plus au niveau de la Mairie.

Hélas, seul le souci de conserver une majorité absolue au Conseil Municipal motive cette démarche législative, qui s'inscrira, on peut le craindre, dans la droite ligne des textes du Gouvernement UMP que vous soutenez, relatifs à la réforme des Collectivités Territoriales. Ces réformes vont entraîner de fait la suppression de la parité, renforcer l'autoritarisme des Préfets, institutionnaliser le bipartisme et réduire les marges d'action des élus locaux. Je peux comprendre que parfois certains de mes propres amis vous soutiennent.

Alors que la loi n'est pas encore adoptée, vos collègues candidats aux régionales proposent rien de plus que de replier la Collectivité Régionale sur quelques compétences, anticipant ainsi la suppression de la clause générale de compétence, ce qui aurait pour effet d'étouffer le monde sportif, culturel, associatif et un peu plus les petites Communes.

Quant à vous, Monsieur le Maire, vous avez de la constance. Votre discours, à la prise de fonction de Jean ROATTA comme Maire de Secteur en 1995, exprimait votre désapprobation de la décentralisation initiée par Gaston DEFFERRE et par la Gauche. J'invite à relire votre discours du moment, on y trouve les germes qui inspirent les réformes antidémocratiques en cours. Nous nous devons d'alerter la population et l'opinion publique sur ces tentatives de remise en cause de la décentralisation et du pluralisme politique.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- M. PELLICANI, vous voulez ouvrir un débat extraordinaire. Je le dis à mon ami Jean ROATTA, je n'ai pas le souvenir d'avoir assisté, ni en 1995 ni en 2001, à l'installation des Maires de Secteur. Par contre, en 2008, je suis allé effectivement dans les huit Mairies de Secteur mais c'était la première fois que je le faisais, et je l'ai fait d'ailleurs très volontiers. Pour le reste, M. PELLICANI, ne mélangeons pas tout !

 $\underline{\text{Monsieur PELLICANI}}.\text{- Rappelez-vous, vous \'etiez}$ déjà venu dans le 1-7...

Monsieur le Maire. Peut-être. M. PELLICANI, vous savez mes liens personnels de longue date avec M. Jean ROATTA et ils ne sauraient varier au gré des circonstances politiques. Ce que j'ai dit, c'est que dans le système Paris Lyon Marseille, il peut arriver qu'une liste ait plus de voix que la liste qui va gagner la Mairie. C'est arrivé pour moi en 1983, c'est arrivé pour M. SEGUIN en 2001 et, si l'on ne change pas ce mode de scrutin, cela peut encore arriver demain à un camp comme à l'autre. Et par conséquent, ayant maintenant un peu blanchi sous le harnais, je peux m'autoriser à susciter un certain nombre de choses.

M. PELLICANI, quand au sortir d'un Conseil des Ministres, où le secret avait été particulièrement bien gardé alors que M. MAUROY était le Premier Ministre et M. DEFFERRE Ministre de l'Intérieur, on a appris un mercredi justement à midi qu'il y aurait à Paris vingt Mairies de plein exercice, on ne parlait pas à ce moment-là ni de Lyon ni de Marseille. Et devant le refus et l'énormité de cette proposition, deux ou trois jours après, le Premier Ministre de l'époque a décidé qu'il y aurait bien à Paris, à Lyon et à Marseille, des Mairies de Secteur ou d'Arrondissements, mais pas des Mairies de plein exercice.

Ne mélangeons pas tout, M. PELLICANI! Ce que je dis dans mes propositions, c'est que la liste qui gagne doit avoir la majorité des sièges au Conseil Municipal et que rien ne doit être changé en ce qui concerne les Mairies de Secteur, qui demeureront avec les majorités qui seront issues des secteurs qui auront voté pour telle ou telle liste de candidats. Donc, ne transformons pas tout!

Mais puisque vous m'incitez à dire un mot là-dessus, dites bien la vérité! Nous venons de passer dix jours et dix nuits, à la Haute Assemblée, pour voter le projet de la réforme territoriale. En fait, qu'est-ce que l'on découvre? Qu'il y a deux catégories à observer: les communes, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines, qui vont voir leurs pouvoirs élargis. La commune, cellule de base démocratique dans notre République, conserve tous ses pouvoirs et verra même ses pouvoirs accrus. Même chose pour les communautés d'agglomération, même chose pour les communautés urbaines. Par contre, le tandem, le couple Conseil Général - Conseil Régional se verra attribuer des responsabilités qui ne seront pas les mêmes qu'aujourd'hui.

Aujourd'hui, le Président du Conseil Général ou le Président du Conseil Régional peut intervenir sur tout, et vous le savez bien, M. PELLICANI : il peut intervenir sur tout et surtout là où il le souhaite, le Président de l'institution ! Eh oui ! Mais vous le savez bien, ne vous aventurez pas sur ce sujet, vous savez bien que cela peut poser des problèmes et même, que cela peut créer des difficultés. Donc soyez modéré dans les propos que vous tenez.

Voilà ! Dans la loi qui a été votée dans la nuit de jeudi à vendredi, à la Haute Assemblée, et qui va maintenant partir à l'Assemblée Nationale, il y a ce que je viens de vous expliquer et que le Conseil Général ou le Conseil Régional siège de la même manière. Regardez à Paris : il y a le Conseil Municipal, comme nous, et une fois par mois, il siège en qualité de Conseil Général. Eh bien! Les Conseillers Territoriaux qui en 2014 seront élus... et nous ne savons pas d'ailleurs comment ils seront élus puisqu'on ne l'a pas dit, on hésite. Peut-être d'ailleurs que certains se verront éclairés après le résultat du deuxième tour des régionales, mais on hésite entre un scrutin à un tour... et ce n'est pas abominable, le scrutin à un tour, les Socialistes, vous l'avez bien mis aux élections législatives de 1986 ! Par conséquent, aujourd'hui, il ne serait pas ahurissant qu'il y ait un scrutin à un tour ou même qu'il y ait un scrutin à deux tours. En réalité, comme en 1986, quand nous avons rétabli le scrutin majoritaire, nous prendrons le temps de savoir quel scrutin, si c'est à un tour ou si c'est à deux tours. Donc n'envisageons pas les choses. Simplement, ceux qui seront élus le seront à la fois en qualité de Conseiller Général et de Conseiller Régional : ils siègeront en qualité de Conseiller Général de temps à autre, et en qualité de Conseiller Régional à un autre moment

Il n'y a pas là quelque chose d'ahurissant. En tout cas, je vous renvoie au sondage des Françaises et des Français, qui approuvent bien entendu très largement cette initiative-là. Peut-être que sur d'autres choses c'est différent, mais en tout cas, c'est ce que disent les Françaises et les Français.

J'ai ajouté cela en réponse à M. PELLICANI. Si vous ne m'aviez pas interrogé, je ne vous aurais pas donné le fond de ma pensée. Mais je ne vois pas pourquoi, ici, il n'y aurait que moi qui serais amené à me taire.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je ne savais pas que notre ami Christian PELLICANI allait aborder le débat, mais vous pensez bien que l'on ne peut pas vous laisser sans réponse sur ce que vous venez de dire. Je ne vais pas être long mais vous rappeler la position qui est la nôtre et qui semble quand même extrêmement et très largement partagée par les élus, qu'ils soient d'ailleurs de droite ou de gauche.

Vous le savez, cette réforme territoriale est mal fagotée, elle subit des critiques incessantes, on ne sent pas un soutien, contrairement à ce que vous dites. Je veux bien comprendre que pour les Français, c'est éloigné de leurs préoccupations; mais la démocratie, c'est une chose qu'il faut savoir défendre. Et il y a au moins un point sur lequel je ne peux pas partager votre opinion, c'est la question de la "cantonnalisation" de la Région.

Vous le savez parce que vous avez présidé la Région, l'intérêt général, la Région arrive à le défendre —qu'elle soit de droite ou de gauche, là n'est pas le propos— justement parce que les élus ne sont pas directement soumis au jugement direct d'une population qui est dans un "grand canton". Le travail du Conseiller Général est tout à fait différent et légitime, de la même sorte. Mais quand le législateur a inventé le mode de scrutin pour la Région, il a justement fait en sorte, en lui donnant ses prérogatives particulières sur les transports, sur l'enseignement, sur la formation professionnelle, de l'éloigner de la gestion quotidienne de terrain.

Eh bien! Je pense, pour être élu des deux façons différentes personnellement, et c'est le cas de quelques amis ici qui l'ont été, je pense à Sylvie ANDRIEUX notamment, que le fait que la Région soit élue de cette façon et qu'elle ait une unicité, cela permet justement à l'intérêt général de prévaloir de façon claire. Et ce que votre Gouvernement essaye de faire... et permettez-moi de penser et de vous l'accorder, je ne crois pas que vous, Monsieur le Maire de Marseille, Jean-Claude GAUDIN, vous soyez parfaitement en adéquation avec cette position, j'ai même cru comprendre que vous mettiez, ici ou là, quelque distance.

Donc nous, nous sommes opposés pour des ces questions fondamentales, voilà une de questions fondamentales. La deuxième, j'en dis un mot, c'est que la parité, à la Région comme dans cette salle du Conseil Municipal, est assurée par le système à la proportionnelle. Vous savez que dans les Conseils Généraux il y a 15 % de femmes élues et qu'il y en a 49 % dans les Régions. Si nous venons à un système de cantonnement pour les Conseils Régionaux, eh bien! Il y aura probablement de 15 à 20 % de femmes dans les Conseils Régionaux, ce qui sera un recul considérable et un recul y compris par rapport à la modification de la Constitution que vous avez votée l'année dernière, qui stipule qu'il est constitutionnel d'avoir la parité dans les Assemblées. Voilà, Monsieur le Maire!

Dernier point, mais c'est un point d'histoire qui nous oppose. Vous répétez à l'envi, vous l'avez déjà dit la semaine dernière, qu'en 1983 Gaston DEFFERRE avait moins de voix que vous. Je vous répète ce que je vous dis régulièrement : ne confondez pas, mais c'est étrange de la part de quelqu'un aussi expérimenté que vous, le premier et le deuxième tour. S'il y a deux tours, c'est bien parce qu'il y a une organisation qui fait qu'au deuxième tour on peut se rassembler. Alors oui, Gaston DEFFERRE était minoritaire au premier tour, mais il a été majoritaire au second!

Plusieurs réactions dans les rangs de la majorité :

"Non !"

Monsieur MENNUCCI.- Eh oui!

Monsieur le Maire. – Non, mais justement votre argument est spécieux car bien entendu, on peut additionner le vote des Marseillaises et des marseillais du premier tour et du second tour, et voir à ce moment-là la différence de voix qui existait. D'ailleurs, M. MENNUCCI, personne en France ne l'a nié! Et ce que je dis, cela a été la même chose en 2001 à Paris à l'avantage de M. SEGUIN alors que M. DELANOE prenait le siège. Par conséquent, c'est quelque chose qui peut encore se produire et personnellement, je souhaiterais que l'on puisse modifier la loi.

Quant à l'affaire de la parité, le texte va arriver à l'Assemblée Nationale. Ce que nous n'avons pas aimé, même si nous-mêmes avons été hésitants sur tel ou tel aspect de cette loi, c'est la manière dont avec l'argent des contribuables les Collectivités Territoriales, souvent détenues par vos amis, ont démoli ce projet de loi alors que l'argent des contribuables n'est pas fait pour cela. Et cela, c'est quelque chose que nous avons constaté, que nous avons déploré et sur lequel d'ailleurs les Chambres Régionales des Comptes, si promptes à nous critiquer, devraient quand même se pencher. Parce que l'on n'a pas le droit de le faire et c'est un reproche que nous avons formulé.

37

Mais puisque vous nous faites perdre du temps dans des élucubrations... Mais, là aussi, mon cher Christian PELLICANI, vous pouvez vous tortiller dans tous les sens, vous n'arriverez pas à me mettre en difficulté!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0018/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

18 - 10/0019/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération "Soléa PLUS PLAI" - 2^e arrondissement - Construction de 33 logements sociaux.

(10-19146-DGSF)

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, un certain nombre de rapports traitent de la politique du logement de la Ville de Marseille. Ces jours-ci, conférence de presse, propagande municipale par l'édition d'un supplément dans un quotidien local : tout y est ou à peu près, pour vanter l'engagement de votre majorité dans le domaine aussi sensible que celui du logement. Force est de constater que l'on ne modifie pas la réalité d'une situation par des congratulations devant les flashes des photographes.

Le rapport récent de la fondation Abbé Pierre vient confirmer celui de l'INSEE qui en la matière mettent tous les deux en évidence la situation dramatique que vivent des centaines de milliers de familles en recherche désespérée d'un logement. Nous vivons dans un pays une véritable crise du logement qui est antérieure à la crise financière et qui concerne 1,2 million de demandeurs de logements sociaux qui sont en attente d'une réponse avec un délai d'attribution de plus de deux ans et demi.

Le plan de construction de 140 000 logements annoncé par le Gouvernement, outre qu'il est loin de répondre aux besoins, s'inscrit en même temps dans une réduction globale, au niveau national, du financement consacré au logement. La part de la dépense moyenne engagée par les ménages pour se loger est passée de 7 890 Euros par an en 2002 à 9 700 Euros en 2007, soit une augmentation de 23 %, bien supérieure à l'évolution des prix durant la même période. Elle atteint plus de 32 % dans le secteur privé locatif, celui que vous encouragez dans notre ville, au détriment du logement social conventionné et de la réalité des besoins des habitants.

On peut au moins vous reconnaître la capacité que vous avez à présenter une politique désastreuse complètement éloignée des réalités, à bilan positif ; c'est ce que vos amis ont fait, il y a quelques instants. C'est à Marseille que l'écart est le plus grand, et il continue de se creuser, entre les demandes et la production de logements sociaux. Ce ne sont pas les quelques centaines de logements sociaux réalisés en cinq ans et que vous présentez comme un exploit, qui vont répondre au besoin minimal des 24 000 demandeurs en attente.

Vous avez fait le choix délibéré, avec votre majorité, de mettre en œuvre une politique fondée sur l'accompagnement des grands groupes immobiliers nationaux et internationaux dans leurs pratiques spéculatives. Au lieu de vous féliciter de l'arrivée de nouveaux habitants, preuve selon vous que Marseille attire, change, bouge, j'en passe et des meilleures, occupez-vous de gérer la ville dans l'intérêt de ceux qui y habitent, la vivent, en sont son histoire passée et à venir!

Vous avez beau claironner que vous respectez la loi SRU avec 20 % de logements sociaux à Marseille, vous savez que ce n'est pas la réalité de la diversité des arrondissements et que c'est très en deçà des besoins dans une ville où 65 % des habitants sont éligibles à l'accession au logement social.

Vous vantez une expérience unique en France, les chèques "première accession à la propriété". Attention au retour de boomerang ! Avec ce dispositif, nous ne sommes pas loin de la logique des subprimes, dont nous avons amèrement constaté la nocivité.

Face à cette réalité, nous reprenons aisément l'expression utilisée dans le rapport de la fondation Abbé Pierre, je cite : "Un tel aveuglement à la réalité des besoins sociaux est coupable puisqu'il prive des millions de ménages de la possibilité de vivre dignement et d'imaginer un avenir pour eux et leurs enfants. Quand existe un tel décalage entre la réalité des besoins sociaux, d'un côté, et les orientations et modalités d'intervention de l'Etat, de l'autre, on peut parler d'une responsabilité engagée dans la dégradation de la situation.

Les Français ont conscience de la gravité de la situation. Ils savent qu'il faut des réponses d'urgence et se prononcent d'ailleurs massivement, 69 %, pour des mesures telles que la réquisition des logements vacants.

Monsieur le Maire, vous seriez bien inspiré d'être attentif à ce message, qui est également porté par 49 % des sympathisants de l'UMP. Je vous invite à ce propos à la lecture de L'Humanité d'aujourd'hui. Rassurez-vous, cela ne vous fera pas de mal et je ne pense pas qu'il y ait un risque pour vous d'être contaminé par les idées révolutionnaires. Si nous votons favorablement les rapports qui portent sur la réalisation de logements sociaux, il n'en demeure pas moins que nous avons dans ce domaine une toute autre ambition que la vôtre. En l'état, comme je l'ai dit précédemment, Marseille reste de manière récurrente très en deçà de la réponse aux besoins. Les Marseillais ont besoin plus que jamais d'une véritable politique du logement pour tous, afin que ce droit constitutionnel devienne une réalité dans notre ville. Je vous remercie de votre attention.

<u>Monsieur le Maire</u>.- Mme FRUCTUS, vous souhaitez répondre un peu à M. DUTTO, quand même, même si nous n'avons pas lu ni vous ni moi *L'Humanité*!

Madame FRUCTUS. - Volontiers, Monsieur le Maire!

M. DUTTO parle de propagande. En fait, nous avons effectivement osé parler du logement et osé parler de ce que nous faisons en matière de logement pour tous les Marseillais. Et si c'est cela faire de la propagande, excusez-moi mais je l'assume complètement et je l'assume d'autant plus qu'effectivement la politique que nous menons est cohérente, sensée et respecte des objectifs. Et le rappeler de temps en temps, cela fait du bien parce que si l'on n'entend que les discours de M. DUTTO ou de la Gauche en général sur le logement, effectivement il y a de quoi être particulièrement inquiet sur la situation à Marseille!

Il faut être réaliste. La réalité, nous l'avons tous devant nous et nous prenons nos responsabilités : nous avons arrêté une politique du logement qui est très clairement expliquée et très transparente. Nous avons des engagements très forts en matière de production de logements. Monsieur le Maire, vous l'avez dit et rappelé : 5 000 logements par an, dont effectivement 1 500 logements sociaux, ce depuis 2006 et nous nous tenons à ces engagements.

Au-delà des logements sociaux, nous avons une politique, vous l'avez rappelé, M. DUTTO, pour tous les Marseillais : cela passe de l'hébergement d'urgence jusqu'à la plus haute gamme de logements, parce qu'à Marseille il y a aussi des personnes, et heureusement, et je crois que personne ici ne s'en plaindra, qui peuvent accéder à des logements que vous qualifierez de luxe. Donc il faut tenir compte de tout cela, parce que Marseille c'est ce mélange, Marseille c'est cette mixité qui nous est chère et à laquelle nous sommes très attachés et que nous voulons défendre.

En matière de logements sociaux, vous avez toujours des leçons à nous donner. Effectivement, on peut toujours mieux faire, et on le dit toujours, nous sommes tout le temps en prévention et à dire avant toute intervention que l'on pourrait mieux faire. Mais je vous assure que l'on fait très bien! Cette année, on a livré au-delà de notre objectif de logements sociaux, c'est-à-dire 1 500 logements sociaux: on en a fait un peu plus, on en a fait aux alentours de 1 600. Ce n'est pas rien!

Et évidemment, j'entends des chiffres mais c'est du n'importe quoi : de ce côté, j'entends 22 000 demandes de logements, M. HOVSEPIAN m'écrit et me dit qu'il y a 22 000 demandes de logements sociaux ; là, j'entends 30 000 demandes de logements sociaux. Il faudrait se mettre d'accord sur les chiffres. Ces chiffres doivent être bien évidemment pris en compte par leur nombre important, mais la réalité, c'est que le traitement des demandes de logements sociaux devrait être modifié parce qu'il y a une surabondance d'interventions auprès de différents organismes qui se cumulent et qui enflent le nombre des demandeurs de logements sociaux. Ceci, c'est une vérité. Elle ne fait pas toujours plaisir à entendre mais c'est une vérité!

En matière de répartition des logements sociaux, figurez-vous, et Mme GHALI est là pour en attester, que nous, Ville de Marseille, notre action c'est de faire de la mixité, eh bien ! Dans les secteurs des 15° et 16° arrondissements, nous avons développé la mixité, c'est là-bas que nous faisons le plus de programmes d'accession sociale à la propriété. C'est là-bas ! Combien en a-t-on inauguré, Mme GHALI, d'immeubles où des Marseillais des 15° et 16° arrondissements ont accédé à la propriété grâce aux dispositifs mis en place par la Ville de Marseille ?

Le Chèque Premier Logement, ah oui, on en rigole! Mais aujourd'hui, nous allons voter l'attribution de 1 011 chèques Premier Logement! 1 011 chèques, cela veut dire 1 011 familles marseillaises qui ont pu, grâce à nous, grâce à notre soutien, accéder pour la première fois à la propriété. C'est aussi cela, la mixité sociale!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame FRUCTUS.- Alors oui, effectivement, l'état général du logement est préoccupant pour notre pays. Effectivement, le Secrétaire d'Etat APPARU a mis en place un nouveau plan, un plan dans la continuité des actions engagées. Je vous rappelle que depuis 2004, au niveau national, ce sont quand même 485 000 logements sociaux qui ont été construits, en cinq ans, alors que dans les années 70 le rythme était de 50 000 logements pas an.

Je vous rappelle que le Secrétaire d'Etat APPARU a décidé de débloquer 4,7 milliards d'euros d'aides pour la construction de 140 000 logements, mais qu'est-ce qu'il dit, le Secrétaire d'Etat, quand il parle de répartition ? Il dit tout simplement qu'il faut veiller à une répartition intelligente des logements sociaux, qui corresponde à une réalité. On ne va pas construire des logements sociaux en Auvergne parce qu'en Auvergne la demande en logements sociaux n'est pas importante. Par contre, il y a des zones de tension. Les zones de tension, c'est l'Ile-de-France et PACA. Et effectivement, là il faut mobiliser et mutualiser les bailleurs sociaux pour qu'ils construisent dans ces zones. Et nous ne disons pas le contraire. Nous sommes d'accord, nous sommes absolument d'accord pour soutenir la création et la construction de logements sociaux dans nos territoires.

Voilà ce que nous faisons, Monsieur le Maire! Voilà ce que je peux répondre à M. DUTTO!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je n'avais pas prévu d'intervenir sur la question du logement mais je crois, je vous l'avais déjà dit et je l'ai dit à Mme FRUCTUS à maintes et maintes reprises, que la question du logement doit tous nous dépasser, en termes politiques. Parce que, oui, les chiffres qui ont été donnés – Mme FRUCTUS, vous le savez— sont ceux indiqués par l'AGAM, donc ce sont des chiffres qui relèvent du Ministère. Et si le Ministère donne de faux chiffres, il faudra plutôt s'adresser à lui, car ce ne sont ni les chiffres du Parti Socialiste ni ceux du Parti Communiste ni ceux des Verts ni ceux du MODEM, ni ceux non plus de l'UMP d'ailleurs, ce sont les chiffres qui sont donnés par l'administration, donc ils sont quand même fiables.

Une fois que l'on sait qu'effectivement les chiffres ne sont pas très bons parce qu'il y a une demande du logement social qui est très importante sur Marseille, ou du logement tout court et accessible à tous, parce que j'ai d'ailleurs vu dans les articles que les termes "accessibles à tous" ont été repris et cela prouve aussi que l'on avance ensemble, il faut se demander : comment va-t-on sortir aujourd'hui de la question du logement à Marseille ?

Tout le monde veut être logé à Marseille, que l'on soit retraité, que l'on soit étudiant, que l'on soit en couple ou divorcé, parce que c'est aussi la réalité de l'évolution de la ville et de la société, donc il faut que tout cela soit pris en compte. Et c'est sûr que les demandes d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes que celles d'il y a quinze ans ; il faudra donc tenir compte de tout ce que je viens de dire.

Et là il faut que soit la Ville et la Communauté Urbaine, et là je parle sous l'autorité de son Président, on doit travailler ensemble. C'est ce que j'ai fait au niveau de la Communauté Urbaine, avec Mme FRUCTUS, en allant voir tous les Maires de Secteur, déjà pour faire un peu une cartographie par territoire, pour savoir où l'on en était au niveau de Marseille et par secteur, et parce qu'à un moment, il faudra aussi faire un rééquilibrage en termes de logement social et d'accession à la propriété. Parce que même dans les 15e et 16e arrondissements, et Arlette FRUCTUS l'a dit, nous faisons de l'accession à la propriété, parce qu'il y a aussi des gens dans ces quartiers qui veulent accéder à la propriété : 75 % des logements qui sont vendus dans ces secteurs le sont à des habitants des 15^e et 16^e arrondissements. Mais il en est de même d'ailleurs dans les autres secteurs de Marseille. Et pour le logement social, c'est exactement la même chose : quand vous allez créer du logement social sur tel ou tel territoire, ce sont en majeure partie des Marseillais qui habitent dans le territoire qui voudront accéder à ces logements.

Et je crois qu'il ne faut pas essayer de faire le logement social contre le logement privé, mais tout simplement une accumulation de tous ces logements qui fera que l'on règlera la question du logement. Je suis pour que l'on aille dans ce sens. Et, Monsieur le Maire, je vous le dis en tant que Vice-Présidente à la Communauté Urbaine, je souhaite que nous ayons une table ronde entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine pour que l'on se mette enfin d'accord sur ce que nous voulons sur la question du logement à Marseille et qu'on le fasse de manière concertée, que I'on n'aille pas dans tous les sens. Et pour tout simplement permettre que l'on ne se retrouve pas comme on l'a vu cette année en 2009... parce que, Mme FRUCTUS, on aurait pu se retrouver aujourd'hui en ayant créé, pour l'année 2009, 1 800 logements. On en a créé 300 de moins parce que les permis de construire ont été modifiés. Donc je crois que là, on ne peut pas continuer comme ça, il faut effectivement que l'on se mette autour d'une table et que nous en discutions.

Sur le Chèque Premier Logement, je crois qu'ici même, dans ce Conseil Municipal, je l'avais déjà dit, j'ai félicité, parce que je considère que tout ce qui peut permettre à accéder au logement quel qu'il soit est bienvenu. Parce que face effectivement aux chiffres que l'on nous a donnés, c'est-à-dire les 30 000 demandes de logement en attente aujourd'hui dans le territoire de Marseille, c'est vrai que l'on ne peut pas se permettre de laisser telle ou telle opération parce que l'on croît qu'elles se cumulent. Mais faisons attention quand même en disant de ne pas non plus... il faut trouver un équilibre, quand on fait du logement social, faire aussi du logement privé, effectivement pour avoir une mixité à tout point de vue.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Mme FRUCTUS, vous voulez peut-être répondre, mais juste d'un mot rapide parce que l'on ne fait pas un débat.

<u>Madame FRUCTUS</u>.- Très rapidement, Monsieur le Maire. Effectivement, la Communauté Urbaine, que vous avez présidée pendant des années, est compétente pour les agréments et le financement des logements sociaux. La politique du logement en règle générale sur la ville, nous pouvons très bien la mener, ici, au niveau municipal. Voilà ce que je voulais dire.

Le rapport 10/0019/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

19 - 10/0020/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération "Soléa PLS" -2^e arrondissement - Construction de 9 logements sociaux. (10-19152-DGSF)

Le rapport 10/0020/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

20 - 10/0021/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Capelette Bonnefoy PLS" – 10^e arrondissement - Acquisition en VEFA de 24 logements sociaux.

(10-19147-DGSF)

Le rapport 10/0021/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

21 - 10/0022/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -Société d'économie mixte Marseille Habitat - Opération "ZAC du Rouet" - 10e arrondissement - Acquisition de 46 logements locatifs.

(10-19153-DGSF)

Le rapport 10/0022/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

22 - 10/0023/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -Société Anonyme d'HLM Erilia - Opération "Collines de la Mer Haut" - 15e arrondissement - Construction de 11 logements sociaux PLUS.

(10-19129-DGSF)

Le rapport 10/0023/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. VANELLE Patrice

23 - 10/0024/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Contribution de la Ville de Marseille au dispositif TANDEM dans le cadre des "cordées de la réussite". (10-19131-SG)

Monsieur VANELLE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi, à travers ce rapport 23, de montrer un des aspects de la politique "Marseille Ville Etudiante" qui est menée sous votre impulsion, Monsieur le Maire. A savoir : favoriser les passerelles entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, passerelle essentielle pour assurer la réussite de nos étudiants et promouvoir l'égalité des chances de nos jeunes.

Ce dispositif qui est proposé est destiné à ouvrir plus largement l'enseignement supérieur à des élèves issus d'établissements de quartiers en difficulté, comme par exemple les collèges "ambition réussite". Et ce dispositif porte bien son nom "tandem" : un étudiant un élève. C'est une sorte de tutorat, qui a un triple objectif : aide au travail scolaire, meilleure orientation et ouverture culturelle, et démarche citoyenne. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0024/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

24 - 10/0025/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Association Nouvelle pour la Diffusion des Recherches de l'Observatoire de Marseille et le Développement des Expositions (ANDROMEDE) - Approbation d'une convention.

(10-19132-SG)

Le rapport 10/0025/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

25 - 10/0026/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au projet "Hippocampe-Math" de l'Institut de Recherche l'Enseignement des Mathématiques d'Aix-Marseille (IREM). (10-19145-SG)

Le rapport 10/0026/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

26 - 10/0027/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Opération de rénovation urbaine ZUS Centre-Nord - $1^{\rm er}$, $2^{\rm e}$, $3^{\rm e}$ et 6^e arrondissements - Approbation de la convention pluriannuelle de mise en œuvre à passer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

(10-19165-DHL)

Madame BOYER.- Permettez-moi, Monsieur le Maire et mes chers collègues, de me réjouir de l'inscription à l'ordre du jour de ces trois conventions qui concernent la rénovation urbaine de Marseille, puisque je vais intervenir, si vous le permettez, Monsieur le Maire, sur les rapports 26, 27 et 28.

Ces trois rapports sont le reflet de la dynamique engagée avec l'aide de l'ANRU pour le renouvellement urbain de notre ville. Et d'ailleurs je profite de cette occasion pour remercier, même si elle n'est pas là aujourd'hui bien évidemment, l'ANRU du soutien qu'elle apporte à Marseille, un soutien à la fois technique et puis un soutien dans tous nos projets. Je pense qu'il est important de le dire.

Aujourd'hui, nous allons voter pour l'approbation de trois conventions : celle de la ZUS Centre-Nord, celle de Malpassé et celle des Hauts-de-Mazargues. Nous avons effectivement à nous prononcer sur la convention ZUS Centre-Nord, dont le dossier est passé en comité d'engagement le 5 novembre 2009, sur la convention Malpassé, dont le dossier est passé en comité d'engagement le 25 mai 2009, et sur la convention ZUS Hauts-de-Mazargues, dont le dossier est passé en comité d'engagement le 18 janvier 2010. Pourquoi ces dates ? Tout simplement pour vous rappeler, si nécessaire, que l'ANRU et le GPV, que je préside, tiennent leurs engagements. Tous les dossiers de Marseille auront fait l'objet d'un comité d'engagement à la fin janvier 2010, comme nous nous y étions engagés.

Certains de ces dossiers sont très avancés dans leur réalisation et j'invite d'ailleurs mes collègues à se rendre à Saint-Antoine, aux Flamants, aux Créneaux ou à la Viste et même à Saint-Mauront, pour visualiser le grand chantier que nous avons entrepris pour requalifier ces quartiers.

D'autres dossiers nécessitent des compléments d'études parce qu'ils sont adossés à des projets de grande ampleur, comme celui de Picon Busserine, dont la définition du programme dépend aussi des décisions et des réalisations liées à la L2. Pour autant, en accord avec l'ANRU, nous avons conventionné les opérations qui peuvent démarrer immédiatement, pour ne pas pénaliser les habitants qui attendent de voir des changements dans leur quotidien.

Je ne vais pas détailler ces 3 conventions mais je tiens à vous donner les grandes lignes de chacune d'entre elles.

Nous allons commencer par le dossier de la ZUS Centre-Nord.

Cette ZUS, vous le savez, est stratégique pour la réussite de trois grands programmes d'aménagement en cours comme Euromed et puis aussi les 3 ZAC. Tous les projets d'ailleurs se répondent les uns aux autres, on ne fait pas Euromed sans faire la ZUS Centre-Nord et sans faire Saint-Mauront, bien évidemment.

La ZUS Centre-Nord joue un rôle charnière entre un tissu urbain traditionnel et des secteurs en devenir. L'ANRU a accepté de nous aider pour requalifier ce secteur atypique, selon des critères très particuliers puisque nous allons intervenir sur un tissu ancien, constitué de logements privés, mais qui joue un rôle de parc social de fait. Là aussi, je tiens à souligner quand même l'aide de l'ANRU puisque, pour ces projets de centre-ville, nous sommes un petit peu en préfiguration du PNRQAD et il est effectivement important de souligner qu'à Marseille nous avons une intervention particulière sur des quartiers anciens et pas simplement sur des cités comme on peut le constater notamment dans la région parisienne.

Ce projet de rénovation urbaine prévoit entre autres —et là c'est important au niveau des chiffres, je suis désolée, c'est un petit peu rébarbatif mais on a beaucoup parlé de logements et de chiffres, et je pense qu'il est important de souligner l'effort de la puissance publique pour ces quartiers— la reconstitution de 481 logements privés dégradés, la réhabilitation de 176 logements sociaux HMP et Nouveau Logis Provençal, la création d'un équipement sportif, d'une halte-garderie, et l'amélioration des équipements suivants : une crèche, quatre Centres Sociaux, animation ou Maison Pour Tous, une bibliothèque, un équipement culturel, la requalification des espaces publics, comme la place du Refuge, la place de la Fare ou la création du Mail Velten.

Cette convention prévoit un coût global de 149,6 millions d'euros, dont quasiment 21 % pour l'ANRU, pour la Ville plus de 11 %, pour MPM moins de 1 %, pour le Conseil Général 3,9 %, et pour le Conseil Régional 3 %.

Maintenant, je voudrais que nous passions quelques instants sur le dossier de Malpassé.

Ce projet consiste à accélérer la mutation d'un quartier qui est actuellement déconnecté de la ville. Il est mono fonctionnel, il compte pourtant un vaste foncier non exploité, presque exclusivement consacré à l'habitat social. Avec le projet ANRU, nous allons recomposer ce secteur. Premièrement, nous allons l'ouvrir à la ville avec la U104 et la latérale à la L2. Et nous allons améliorer les conditions d'habitat pour la population actuelle, puisque nous souhaitons, et là encore cela a été évoqué précédemment, permettre aux Marseillais de reprendre un parcours résidentiel. Nous allons favoriser la mixité sociale et introduire du développement économique dans ce secteur qui en est dépourvu.

Ce que nous souhaitons, c'est faire en sorte que pas simplement les gens qui sont obligés d'aller dans ce quartier parce qu'ils y sont captifs, parce qu'ils y habitent, mais aussi pouvoir amener d'autres personnes à traverser ce quartier et à y travailler. Ainsi il va être installé à Malpassé une maison de retraite, un centre de dialyse, un laboratoire, des locaux d'activités qui vont venir s'installer le long de la U104 et dont les travaux vont démarrer en 2010.

Je voudrais insister aussi sur le fait que le projet de Malpassé va venir compléter l'intervention globale que nous menons avec nos partenaires sur l'ex-ZUP n°1, qui est un héritage urbanistique des années 70 et cet héritage-là, nous devons le réparer.

Là encore, ce projet est très coûteux puisque son coût total est de 161 millions d'euros, dont pour l'ANRU 37 %, pour la Ville encore 10 %, pour MPM 0,9 %, pour le Conseil Général 0,85 %...

(Réactions dans les rangs de la majorité : "Hou, hou, hou !")

Madame BOYER.- Non, écoutez, mes chers collègues, il ne s'agit pas de faire "hou" ! Il est quand même important de souligner l'effort de chaque Collectivité. Ces projets ne peuvent exister que dans le cadre d'une politique partenariale. Néanmoins, à l'heure où nous signons ces conventions, je pense qu'il est bon de rappeler comment les uns et les autres interviennent. Donc je poursuis : pour le Conseil Régional 3 %, et bien évidemment les bailleurs, qui interviennent en gros pour 50 % de ces projets.

Notre troisième projet, c'est celui de la ZUS des Hauts-de-Mazargues La Soude.

Je dois dire que face aux difficultés particulières de ce secteur, nous avons choisi de redonner une cohérence à des quartiers anciens et nouveaux, une cohérence également avec le reste de la ville. Ce projet va s'appuyer sur des atouts extraordinaires du site, c'est vraiment un site remarquable, mais je tiens à souligner que pratiquement tous les secteurs où nous intervenons à Marseille et contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres villes, sont situés sur des sites remarquables, soit le centre-ville, soit des endroits exceptionnels par la nature ou la vue que l'on peut avoir de ces réhabilitations. Il en est de même pour la ZUS des Hauts-de-Mazargues, qui est le seul programme que nous avons au Sud de la Canebière. Donc ce projet va être situé à l'entrée du Parc des calanques et en constituer la porte. J'espère que ce sera le signal d'un nouveau quartier et d'un renouveau pour Marseille.

Il comporte trois axes d'intervention : désenclaver, créer la mixité résidentielle et renforcer les équipements, comme l'a souligné tout à l'heure le Premier Adjoint. Comme pour Picon, les opérations prêtes à démarrer, en particulier sur la Soude, seront lancées dès la signature de la convention en 1^{ère} phase. Une étude urbaine va venir compléter le dessin du secteur de la Jarre et du cheminement entre le Boulevard Urbain Sud et la porte des Calanques.

Ce projet s'élève à environ 66 millions d'euros, dont à peu près 26 % pour l'ANRU. En 1^{ère} phase, différents modes de subventions vont intervenir, je ne vais pas les détailler ici puisque nous sommes en 1^{ère} phase pour la ZUS des Hauts-de-Mazargues.

Voici, Monsieur le Maire et mes chers collègues, notre programme d'intervention pour ces trois projets, qui vont venir compléter ce que nous faisons déjà sur Plan d'Aou - Saint-Antoine, Les Flamants, Les Créneaux, Saint-Paul, Saint-Joseph, Saint-Mauront, La Savine, La Solidarité, La Viste et Picon.

Ces projets avancent, certes pas aussi vite que nous le souhaitons ou que le souhaitent bien évidemment les personnes qui y vivent. Mais ils sont complexes à mettre en forme, à financer. Pour mémoire, le dossier de Picon a déjà fait l'objet de 11 Conseils d'administration du GPV. Le GPV est l'instance où les Collectivités et l'Etat formalisent leurs accords, engagent leurs crédits. Nous essayons tous ensemble de trouver les meilleures solutions possibles dans la mesure de nos moyens.

Plus d'un milliard d'euros vont être investis à Marseille, 300 millions pour l'ANRU, plus de 100 millions pour la Ville, ce qui représente plus que l'addition des participations des trois autres Collectivités. Je voudrais que vous reteniez ces chiffres. Je voudrais aussi vous rappeler dans quel cadre nous élaborons ces projets. Les Maires de Secteur sont invités, à ma demande, à titre consultatif, à participer à l'examen des dossiers qui concernent leur territoire, mais pas à se substituer au Maire de Marseille ou à son représentant. Le travail se fait en partenariat. Il avance avec toutes les Mairies d'Arrondissements, nous menons des réunions de concertation qui sont productives et intelligentes sur tous les sites – j'étais dans les 15^e et 16^e arrondissements il y a quelque temps, à Saint-Mauront il y a quelques semaines, samedi matin à Mazargues et nous participons tous ensemble à changer Marseille.

Je voudrais souligner, comme cela a été dit dans cette assemblée, qu'au-delà des clivages politiques, nous menons une politique partenariale pour l'ensemble des Marseillais et dans le cadre de l'intérêt général. Et si je dois formuler un souhait au moment où je me réjouis de vous présenter, à vous mes chers collègues mais à vous en particulier, Monsieur le Maire, parce que je n'oublie pas que vous avez été Ministre de la Ville, je voudrais qu'à cet instant nous arrêtions d'entendre des critiques, avec les "toujours plus" ou "pas assez vite" ou "ce n'est pas encore ce qu'il faut". Nous avons besoin d'être là où certains lieux ne sont pas respectés. Nous avons besoin d'intervenir dans le cadre de l'intérêt général et dans le cadre d'une politique partenariale. C'est l'intérêt de l'ANRU. C'est long, c'est difficile, mais je voulais vous signaler que cela avance !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur WEYGAND.- Monsieur le Maire, j'interviendrai sur le rapport 27, concernant le Vallon de Malpassé. Mon ami, le Maire de Secteur des 13e et 14e arrondissements, Garo HOVSEPIAN avait prévu de le faire mais il a dû rejoindre l'Assemblée Régionale.

Bien entendu, après le Département, la Région et la Communauté Urbaine, je me réjouis ici que nous approuvions ce rapport qui va participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants de ces quartiers. Toutefois, je vais exprimer, je le regrette, Mme BOYER, trois critiques, ou plus exactement d'abord un agacement, ensuite un regret et à la fin un étonnement sur ce rapport.

L'agacement provient simplement de l'écriture administrative de ce document. J'ai bien entendu que les chiffres étaient rébarbatifs mais après une introduction écrite en novlangue où l'on a des acronymes qu'il faudrait déchiffrer avec un lexique, nous voici arrivés justement aux chiffres. On nous dit qu'il s'agit d'un montant total de plus de 161 millions d'euros ; vous avouerez que c'est imprécis. Mais en dessous, il y a une addition pour un total, lui, de 158 496 903 Euros : voilà qui est précis! Et vous avez raison de rire, et d'ailleurs, j'ai entendu tout à l'heure que certains commençaient à huer la participation du Conseil Général, mais au moins, au Conseil Général, on ne pratique pas l'arithmétique pagnolesque qui fait entrer quatre tiers dans un verre! Car cette addition est fausse... Non, Je dis simplement que cette addition est fausse. Donc quand à une ligne on nous dit que l'on est à plus de 161 millions et une addition de 158 millions qui s'avère être inexacte. finalement je ne sais pas sur quoi on s'engage là-dessus. Et c'est pour cela que je fais part de mon agacement à la lecture de ce document.

Deuxième point, le regret. Mme BOYER s'est exprimée sur la concertation, mais sur ce périmètre la seule réunion de concertation qui ait eu lieu, c'est un Conseil d'Arrondissements déplacé au Centre Social qui s'est trouvé poursuivi par un CICA. Et ces réunions ont été convoquées par Garo HOVSEPIAN, le Maire d'Arrondissements qui est à la tête de notre assemblée d'arrondissements.

A cette occasion, Mme BOYER, vous vous étiez engagée à faire du Centre Social de Malpassé le lieu d'information sur cette opération pour la population. Ce centre de ressources n'a jamais existé, et pour une opération qui va voir supprimés, sans doute renouvelés, les deux tiers des équipements de proximité et des équipements permettant le fonctionnement des associations, la vie associative étant la seule richesse quasiment de ce périmètre, je ne peux que regretter que les habitants n'aient pas été correctement informés et entendus sur ce sujet.

Et le dernier point pour moi, c'est l'étonnement. Je représente ces quartiers au Conseil Général des Bouches-du-Rhône et j'entends bien qu'effectivement ils sont enclavés et qu'il faudrait... le rapport nous le dit d'ailleurs : "le quartier est actuellement déconnecté des équipements structurants et il est mal relié au réseau viaire", notamment parce qu'il est mal relié à son Nord-Ouest. Or au Nord-Ouest, nous avons tout simplement le prolongement du Vallon de Malpassé, avec les cités des Oliviers, des Lilas et des Mimosas, qui appartiennent au même bailleur HMP, qui ont été construites au même moment, qui logent la même population, dont les enfants vont dans les collèges concernés par le Vallon de Malpassé et ce périmètre-là a tout simplement été exclu du périmètre. Donc vous me permettrez, avec les habitants du quartier, de m'en étonner.

Et puisque j'ai évoqué Pagnol, vous savez, j'ai présenté à une association de locataires ce document et la réaction de la présidente de cette association a été de dire que ce rapport avait été écrit par des *chapacans*! C'est grosso modo l'idée que je m'en fais : c'est un rapport de *chapacans*!

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est vrai qu'en ce qui concerne la définition de l'ANRU tout le monde la connaît et tout le monde la partage puisque c'est un Xème dispositif de l'Etat en matière de Politique de la Ville. Je voudrais revenir sur deux dossiers, d'abord celui des Flamants car il faut bien sûr être et rester modeste, car dans la problématique des Flamants, le bailleur social Treize Habitat finance à plus de 75 % –je vous ferai grâce des chiffres– la requalification et Treize Habitat est largement financé par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Ce dossier est le plus gros dossier ANRU de Marseille, avec le plus grand niveau d'avancement. Et j'ai interpelé Madame la Ministre, à l'Assemblée Nationale, pas plus tard que la semaine dernière, justement puisque vous savez, Monsieur le Maire, –hélas cela ne dépend ni de vous ni de nous– que les constructions qui ont été faites à l'époque, pendant ces années-là, décèlent aujourd'hui de l'amiante et que ce chantier a été arrêté. Et je souhaiterais bien entendu que, vous et nous, nous fassions encore une fois appel à l'Etat, bien sûr que les Collectivités Territoriales jouent aussi le jeu puisque c'est une politique tout à fait partenariale. La Ministre s'y est engagée mais, encore une fois, c'est une nécessité absolue parce que nous ne serons pas, à mon avis, au bout de nos surprises y compris sur les autres sites.

Enfin, en ce qui concerne Malpassé, là aussi il y a un chantier qui est dans les clous depuis plusieurs décennies, à savoir le dossier de la L2, qui est un dossier d'infrastructure majeur au niveau national, qui court là encore depuis de si longues années qu'il faudrait encore une fois que l'Etat impulse, à nos côtés bien entendu, une exemplarité. Car il ne faudrait pas non plus une rupture d'équité de cette population de Marseille, qui est une ville, comme vous vous plaisez souvent à le dire, une et indivisible, et que l'on fasse des couvertures totales à l'Est et non au Nord. Car une requalification digne de ce nom méritera bien entendu une voirie, surtout avec une infrastructure autoroutière complète pour ces arrondissements, car construire des crèches, construire un centre de dialyse, oui, mais à condition bien sûr qu'il n'y ait pas des flots de véhicules qui bien entendu bruissent et polluent tous ces quartiers.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur ZAOUI. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais intervenir en deux mots sur le ZUS Marseille Centre-Nord, qui me semble extrêmement vaste pour un tel projet et je voudrais un petit peu recentrer cela sur le quartier Belsunce et un peu plus généralement de la Canebière à la Gare, non pas pour parler du projet de rénovation urbaine qui concerne ces quartiers mais un peu plus des moyens que nous devrions mettre en œuvre et des initiatives que je vous demanderai de prendre, Monsieur le Maire, concernant un certain nombre de propriétaires d'immeubles voire de marchands de sommeil qui hantent ces quartiers, qui profitent de la misère des gens en louant des appartements complètement insalubres et sur lesquels nous avons peu d'emprise. Alors peut-être qu'avec beaucoup de détermination et de volonté, il faudrait arriver à les mettre au pas et enfin, une bonne fois pour toutes, faire en sorte soit que ces immeubles soient rénovés et à leurs frais bien entendu puisqu'ils en profitent très largement, soit de trouver des moyens pour éradiquer ce mal qui est insupportable pour le centre-ville de Marseille.

Plus précisément, concernant le projet de rénovation urbaine de Sormiou les Hauts-de-Mazargues, Monsieur le Député Maire du 5° Secteur, vous vous êtes étonné que je me sois abstenu lors de sa présentation en Conseil d'Arrondissements. Mes collègues m'avaient laissé d'ailleurs à ce sujet le privilège de porter la parole et d'expliquer les raisons de notre abstention, même si au moment du vote du rapport ils ont décidé de changer leur vision des choses et ont adopté ce rapport. Pour ma part, je ne regrette pas de m'être abstenu et pour trois raisons.

D'abord, cela m'a permis d'avoir le dossier entre les mains, de pouvoir l'étudier et de ne pas voter bêtement un rapport que je ne connaissais pas, sur un projet que vous n'aviez pas vraiment permis de découvrir et dans une concertation un peu plus normale et que nous souhaitons à l'avenir. Donc cela me permet aujourd'hui de voter des deux mains ce rapport et le projet de rénovation urbaine de ces quartiers. Ils en avaient bien besoin et, accessoirement, pour faire une exception à la règle, je me permettrai de vous rendre un petit hommage pour le travail qui a été accompli justement dans ces quartiers et ce projet de rénovation urbaine, ainsi qu'à Valérie BOYER, parce que je sais, siégeant avec elle au Comité de Ville, qu'elle a beaucoup travaillé là-dessus et je crois qu'il faut travailler dans ce même sens et je vous demande beaucoup de concertation sur ces projets. Merci.

<u>Madame BOET.</u>- Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention portera sur le rapport 28, sur le projet des Hauts-de-Mazargues la Soude. Nous avons tous attendu ce projet avec une grande impatience. Il y a eu une réunion d'information au CIQ de la Cayolle les Hauts-de-Mazargues samedi. Mme BOYER, les Hauts-de-Mazargues, ce n'est pas Mazargues. C'est un projet ambitieux mais il m'amène trois remarques.

Aura-t-on réellement les moyens de cette ambition? L'Etat nous donne 18 millions d'euros, après de longues et longues batailles puisque je sais que c'est le fruit du bel enthousiasme de Mme BOYER et de notre Député Maire Guy TEISSIER. Il me semble qu'il faut être attentif au financement, parce que l'Etat peut dégager des sommes et, après, ne pas les donner. Et ce quartier a réellement besoin d'être recousu, pansé —quand je dis "pansé", c'est au sens des blessures—, et il y a besoin donc de renouer des liens. On commence par la Soude mais on sait très bien que vu l'état des Hauts-de-Mazargues et de la Soude, on peut très bien commencer par un endroit pendant que ça continue à se déliter et à partir en quenouille sur les Hauts-de-Mazargues. Cela me gêne un petit peu parce qu'il me semble qu'il faudrait que l'on ait des timings un peu plus proches pour mener de front la rénovation des deux quartiers.

Deuxièmement, un certain nombre de logeurs se sont engagés, comme HMP. Par contre, il y a des logeurs dont les ensembles sont dans un état désastreux et qui ne font pas partie du projet ANRU. Je pense là à la Phocéenne d'Habitation qui a des appartements qui sont de véritables passoires, où par exemple les factures d'EDF pendant l'hiver sont de 200 Euros par mois pour chaque famille. Donc quand on ajoute cela au loyer, ça fait près de 900 Euros par mois qui partent pour le logement dans des familles très modestes.

Ensuite, troisième point, c'est la concertation. On arrive devant les habitants avec un projet qui, certes, a dû être ficelé pour être présenté mais qui apparaît comme un paquet cadeau, même si l'on dit : "on va vous consulter, il y aura une concertation", etc. On ne peut pas re-tricoter des liens sociaux, transformer un quartier sans la participation des habitantes et des habitants et je dis bien de tous, c'est-à-dire les copropriétaires comme les locataires.

Ce qui me gêne un petit peu aussi, c'est que l'on a ciblé le CIQ de la Cayolle et les Hauts-de-Mazargues mais le projet impacte fort le territoire concerné par le CIQ de Mazargues et le CIQ de Beauvallon. Donc il faut absolument que l'on ait là une concertation qui se mène d'un même mouvement.

Enfin, dernier point, le projet reste léger sur les questions de sécurité, qui sont quand même importantes dans ces quartiers. La question des déplacements avec les transports, puisque l'on a appris qu'il y aurait peut-être un bus supplémentaire pour aller au CES du Roy d'Espagne. Et puis la dernière question, c'est le boulevard Urbain Sud. Quelqu'un a dit "véritable serpent de mer", voire "serpent de terre" a dit M. TEISSIER dans la réunion du CIQ, mais on ne peut pas articuler un tel projet autour du boulevard Urbain Sud quand on sait que la Communauté Urbaine n'a pas les moyens à l'instant T pour mener à bien de tels travaux. Donc cela fait quand même pas mal d'interrogations.

Et enfin, dernière interrogation, c'est l'arrivée du Parc National des Calanques. Je sais très bien, Monsieur le Maire, que ce n'est pas trop votre tasse de thé mais là nous sommes à la porte du Parc National des Calanques et nous nous devons, dans les deux ou trois années qui viennent, d'offrir une porte digne de ce Parc.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, j'aurai quelques remarques à faire sur l'ensemble du programme ANRU. Par rapport aux autres villes de France, notre programme ANRU est extrêmement en retard, nous sommes en queue de liste. Je pense que cela tient à l'absence de concertation. J'ai écouté l'autre jour, l'ensemble des autres villes qui ont des projets ANRU ont mené des concertations parfois d'un an. Et après, tout est allé très vite. Et quand je dis concertation, je dis conception du projet ensemble, conception du projet avec les habitants et en utilisant leur expertise d'usage. Ce ne sont pas des réunions d'information, ni des réunions de partenariat, c'est de la concertation. Quand la concertation est faite longuement et bien faite, le projet ensuite va très vite.

D'autre part, je peux regretter que ces projets ANRU dans l'ensemble ne comprennent pas la moindre augmentation du nombre de logements. C'est vrai que l'on aurait permis une augmentation de 5 % de logements, la vie en aurait été simplifiée, mais cela tient au national et pas à nous. Merci.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, en écoutant certains de nos collègues de l'opposition, je repense à l'adage qui dit que finalement le mieux est l'ennemi du bien. Car vraiment le rapport qui vient d'être défendu par notre collègue Valérie BOYER nécessiterait, me semble-t-il, un enthousiasme général, car du Nord au Sud en passant par le Centre, nous ne parlons que de millions d'euros qui sont abondés à la fois par l'Etat, par le Conseil Général, par la Communauté Urbaine, et je devrais dire : "Hosanna, hosanna, soyons heureux, enfin la manne tombe ! Eh bien, non ! On trouve encore le moyen de vociférer, de tournicoter, de contester...

Monsieur MENNUCCI.- Je croyais que vous vous absteniez !

<u>Monsieur TEISSIER</u>.- Cela, ça ne regarde que moi, cher ami, et ne soyez pas aussi persifleur car souvent, vous aussi, vous avez varié!

Monsieur le Maire, je voudrais tout simplement vous dire d'abord que je vous suis extrêmement reconnaissant d'avoir, en ce qui nous concerne, entendu ma supplique de faire entrer ce qu'il est convenu d'appeler les Hauts-de-Mazargues mais que vous et moi, et d'autres ici, appelons la Soude ou la Cayolle, dans un programme de l'ANRU.

Parce qu'il est vrai que les municipalités qui s'étaient succédé avaient considéré qu'il n'était de malheur que dans les quartiers Nord. Je vois l'ancien Maire des 15° et 16° sourire, mais il est vrai que la désespérance et le malheur s'abattent aussi ailleurs que dans le Centre et dans le Nord. Et merci de l'avoir compris ! Mais il est vrai que votre proximité pouvait être facilement compréhensible à l'étude de ce dossier. Merci de l'avoir porté et je sais qu'il a subi quelques vicissitudes, quelques lenteurs et quelques retards, mais n'en parlons plus, c'est le passé, aujourd'hui il est en route!

Merci à tous les élus des 9e et 10e arrondissements qui ont porté, qui ont soutenu ce dossier. Et merci à l'opiniâtreté de l'Adjointe à la Politique de la Ville, Valérie BOYER, d'avoir su le défendre avec vivacité et ténacité auprès de l'ANRU car ce n'était pas inscrit dans le ciel.

Et quand on voit s'abattre comme ça des millions d'euros sur un quartier, Monsieur le Maire, je me dis que c'est une aubaine et j'en suis très heureux et je tiens à remercier tous les artisans de ce succès, non pas pour nous d'ailleurs, mais pour celles et ceux qui vivent tous les jours dans l'anxiété, dans la peine et dans la difficulté. Ceux qui ont du mal à se déplacer avec les transports en commun épisodiques, ceux qui ont du mal à rouler sur des routes qui ne sont plus au gabarit, ceux qui vivent dans des immeubles qui ne correspondent plus à ce temps d'aujourd'hui. Et donc, voilà pourquoi nous sommes heureux, parce que nous espérons, les uns les autres, les élus de ce quartier, toutes tendances confondues d'ailleurs, parce que je remercie M. ZAOUI des mots aimables qu'il a eus, de la participation toujours un peu contestataire de Mme BOET mais qui a voté "pour", elle aussi, au Conseil d'Arrondissements et qui je pense va réitérer son choix à l'instant. Et merci également à Patrick MENNUCCI qui me donne l'occasion, Monsieur le Maire, de dire que bien entendu je vais voter ce rapport des deux mains.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, juste quelques mots. M. TEISSIER vient de me tendre la perche, je voulais, pour ce qui me concerne, apporter mon total soutien à Mme BOYER, total et entier, car effectivement ces dispositifs croisés Etat-Collectivités sont, à mon avis, un petit peu en danger, car si on met en place la réforme des Collectivités Territoriales que vous envisagez, il est fort à parier que ce type de dispositif disparaîtra et donc les aides financières de l'Etat pour la Ville de Marseille. Donc croyez bien que le Groupe Communiste sera très solidaire de Mme BOYER pour obtenir de l'Etat ces aides quand le dispositif ANRU aura disparu à cause de la réforme des Collectivités. Je vous en remercie.

Madame NARDUCCI.- Juste un mot, Monsieur le Maire, pour vous dire que je me félicite et que je me réjouis de l'aboutissement de ces dossiers sur la ZUS Centre-Nord et sur Saint-Mauront, mais un mot sur la concertation. Je veux rappeler ici que la présentation du projet Saint-Mauront, qui a été très importante, qui a été menée le 27 janvier, a été organisée sur l'initiative de la Mairie de Secteur, et je souhaiterais —c'est une demande plus qu'un vœu— que pour une évolution de ces quartiers dans une situation dégradée avancée, comme vous l'avez vous-même souligné lors de l'inauguration du Kléber et de la pose de la première pierre sur le Clary, en disant qu'effectivement ces quartiers avaient longtemps été abandonnés, donc c'est important, je souhaite véritablement que l'évolution de ces dossiers soit menée en concertation avec les habitants, qu'il y ait une réelle participation des habitants au développement des projets qui les concernent. Voilà!

Monsieur MENNUCCI.- Je crois que si l'on veut dans un Conseil Municipal que les critiques portent, il faut aussi, comme vient de le faire Mme NARDUCCI, dire les choses positives. Donc je veux dire sérieusement que sur la question de Velten et de l'aménagement de ce lieu, qui est extrêmement abandonné...

Monsieur le Maire. - Qui a été abandonné!

Monsieur MENNUCCI.- ...Qui a été abandonné et qui est en train de reprendre vie avec le travail de la Mairie de Marseille, de la Mairie de Secteur, du Conseil Général, qui fait un effort, et de la Région, c'est vrai que dans ce dossier, grâce notamment à un appui considérable de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous avons...

(Réactions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- C'est vrai ! Demandez à Mme BOYER ! Donc, grâce à un appui considérable de Michel VAUZELLE, puisque vous voulez le savoir, et de Jean-Noël GUERINI, nous avons réussi...

Monsieur le Maire. - ... Vous avez oublié M. CASELLI

Monsieur MENNUCCI.- Non, M. CASELLI ne paye pas dans ce domaine, la loi le lui interdit!

Donc, et de votre appui, Monsieur le Maire, nous avons réussi à nous mettre d'accord avec Mme BOYER et à travailler très positivement. Cela ne veut pas dire que nos collègues, comme Félix WEYGAND ou Sylvie ANDRIEUX, qui font des remarques, le font, excusez-moi M. TEISSIER, pour être dans une ambiance négative. Ils le font parce qu'ils considèrent que la défense, comme vous le faites vous-même pour les habitants du 5^e secteur, la défense des habitants et de leur conception politique est tout à fait légitime. Donc nous allons évidemment voter ces textes.

En ce qui me concerne, sur mon secteur, j'ai entendu Lisette NARDUCCI dire la même chose sur le 2^e secteur, nous voyons des choses extrêmement positives mais il ne faut pas s'étonner non plus que nous ne chantions pas "Hosanna au plus haut des Cieux", parce que nous avons quand même quelques années de retard et qu'il y a encore des choses. Même si nous constatons que l'Adjointe a pris à cœur le travail qui lui a été confié par le Maire, il y a encore beaucoup de progrès à faire. Voilà, en résumé, quel est le sens de la position du Groupe Faire Gagner Marseille qui peut avoir selon les endroits une opinion un peu différente.

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, je vais répondre brièvement en quatre points. D'abord, quand même, pour souligner que moi aussi je suis élue de ces territoires et que moi aussi j'ai à cœur de défendre les habitants. Et je pense qu'ici, tous ensemble, nous avons à cœur de défendre les Marseillais, et c'est pour cela que nous sommes ici, donc on ne va pas penser que certains les défendent et d'autres non. En tout cas, ce n'est pas du tout l'esprit dans lequel nous travaillons au GPV et ce n'est pas du tout l'esprit de l'ANRU. C'est la première chose.

Ensuite, pour répondre à notre collègue Félix WEYGAND, pour lui dire qu'évidemment heureusement que l'on met de l'activité économique à Malpassé parce que je pense que l'on a besoin de compter et de savoir compter. Je n'ai jamais prétendu être une spécialiste des chiffres, mais quand même, il ne faut pas confondre hors taxes et TTC, et c'est cela la différence, tout simplement. Ce que je voulais vous dire, c'est que 161 millions d'euros vont être investis sur le territoire de Malpassé et que ces 161 millions d'euros, c'est l'investissement global. Et les 158 millions d'euros auxquels il faisait allusion, c'est la part subventionnable. Ça, c'est pour le premier point.

Le second point, merci de me donner l'occasion de souligner le travail des bailleurs et leur engagement. Je l'ai fait un peu longuement à la Communauté Urbaine, c'est la raison pour laquelle je ne l'ai pas fait ce matin, mais j'aurais dû et j'ai eu tort de ne pas le faire. Le travail des bailleurs, c'est non seulement à souligner, mais certains connaissent en ce moment vraiment de grosses difficultés notamment liées à l'amiante. Et je me suis rapprochée également du Gouvernement pour voir comment on pouvait faire sur ce problème d'amiante que nous avons sur les Flamants mais qui va peut-être, il faut espérer que non, se reproduire ailleurs. Et c'est vrai que c'est vraiment quelque chose d'extrêmement difficile auquel nous allons devoir faire face. Pour l'instant, on n'a pas encore de solution.

Troisièmement, au niveau de la concertation, on en parle beaucoup mais c'est encore mieux quand on la fait. Je voudrais souligner deux choses. Déjà, la concertation se fait au sein du GPV, et j'insiste là-dessus. A ma demande, les bailleurs et l'AROHLM font partie maintenant du Conseil d'administration. A ma demande, nous avons deux formes de réunions avec les Maires de Secteur : nous les voyons préalablement quand les dossiers les concernent avant le Conseil d'administration je pense qu'il n'y a pas mieux que les Maires de Secteur pour représenter la population, et ensuite, ils interviennent en Conseil d'administration quand un dossier les concerne. Ceci, c'est pour la concertation de l'avant-projet.

Et, bien évidemment, je me rends toujours sur place quand on me demande de présenter un projet. Je le fais volontiers, même si nos plannings, je me tourne vers Lisette NARDUCCI, sont parfois difficiles à accorder mais on y arrive. Et je tiens à souligner la qualité des réunions de concertation quand ce sont des réunions de concertation et pas des pugilats, et ceci, c'est vraiment important de le souligner. Donc, dans ce cadre-là, j'y vais. J'ai souligné que samedi, par exemple, j'étais à Mazargues, au CIQ, pour intervenir. Mais je le fais à chaque fois et quand vous voulez, je suis à votre disposition, c'est mon travail.

Pour conclure, je voudrais aussi dire, je le dis souvent mais je crois qu'aujourd'hui il est important de le souligner, qu'avant d'être du béton et des chiffres, l'ANRU c'est aussi de l'humain. Et c'est souligné par l'ensemble de nos collègues ici présents, tous bords confondus. Cet humain est souligné également et il est soutenu par la Politique de la Ville, c'est la raison aussi pour laquelle nous travaillons avec les travailleurs sociaux dans ces territoires, pour qu'ils puissent porter et aider les personnes qui vont connaître ces changements importants dans leur quartier.

Maintenant, Monsieur le Maire, un dernier mot et si vous le permettez, ce sera pour vous. Beaucoup de gens ont aidé ces projets ANRU. Pour conclure, je dirai que beaucoup en ont rêvé, mais GAUDIN l'a fait !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Un mot simplement pour remercier de son ardeur, de sa compétence et de sa disponibilité, Mme Valérie BOYER. Il est clair que quand on regardait la carte de Marseille, on voyait que treize sites de projets ANRU se situent dans le Nord et descendent vers le Centre, et qu'il n'y avait rien depuis des années dans le Sud de la ville. Or, Mme BOET veut ironiser mais elle n'en a plus les capacités, il est clair que quand on parle justement des Hauts-de-Mazargues, c'est une appellation, cela veut dire d'abord la Soude, Mme BOET, vous le savez, et cela veut dire La Cayolle, et faut-il vous rappeler ce que dans les cinquante dernières années il s'est passé dans ces lieux-là?

Aussi, effectivement, c'est tout à l'honneur de ceux qui ont souhaité que dans le Sud de Marseille il y ait aussi un lieu où à travers la ZUS, à travers l'ANRU, on arrive à faciliter les choses. Que nous disait-on ? Que nous disaient les hauts fonctionnaires de la Préfecture ou ceux de Paris ? "Mais ce n'est pas assez dégradé!" Ce n'est pas les Créneaux, ce n'est pas Saint-Paul, ce n'est pas le Plan d'Aou, c'est la Soude et il nous a fallu des années et des années pour convaincre qu'il faut intervenir même dans les lieux qui ne sont pas autant dégradés que ceux que je viens de citer. Cela est fait, c'est un équilibre, c'est la justesse.

Et peut-être que Mme BOYER devrait présenter à M. MENNUCCI ce trader, qui est un curé et qui là-bas, dans les quartiers que vous avez évoqués, se dévoue pour la population. Mais comme c'est un ancien trader à Wall Street, il est probable que M. MENNUCCI ne le connaissait pas !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

<u>Le rapport 10/0027/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.</u>

27 - 10/0028/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Opération de renouvellement urbain "Vallon de Malpassé" - Cèdres - Cyprès - Lauriers - Genêts - 13^e arrondissement - Approbation de la convention pluriannuelle de mise en œuvre avec l'ANRU. (10-19164-DHL)

Le rapport 10/0028/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

28 - 10/0029/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Grand Projet de Ville - Opération de rénovation urbaine ZUS "Soude – Hauts-de-Mazargues" - 9^e arrondissement - Approbation de la convention pluriannuelle de mise en œuvre de la 1^{ère} tranche de programme à passer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. (10-19166-DHL)

Le rapport 10/0029/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme CARADEC Laure-Agnès

29

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2009.

* * *

(10-19116-DSC)

Rapport retiré.

30 - 10/0030/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Attribution de rémunérations pour l'exercice 2010 dans le cadre de contrats de délégation de service public pour les structures d'éducation à l'environnement.

(10-19099-DPJ)

<u>Le rapport 10/0030/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

31 - 10/0031/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2010. (10-19100-DPJ)

<u>Le rapport 10/0031/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

* *

32 - 10/0032/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Organisation d'un concours appelé "Marseille en fleurs", ouvert aux résidents, commerçants et écoles de la Commune - Approbation du règlement.

(09-19085-DPJ)

<u>Madame HUGON.</u>- Monsieur le Maire, mes chers collègues, comment parler de "Marseille en Fleurs" lorsque vous réduisez la dotation Parcs et Jardins annuelle de la Mairie du 7^e Secteur à 200 Euros ? Dites-moi que je me trompe ! Pour une population plus importante que celle d'Aix ! Et quand vous transformez les pépinières de Borély en parkings !

A notre sens, il faudrait cesser de détruire les espaces boisés classés et les derniers parcs arborés, comme à Longchamp, s'orienter vers des techniques économes en eau, sans pesticides et avec des espèces végétales compatibles avec notre climat, développer les jardins familiaux et partagés, végétaliser les délaissés, les espaces interstitiels, les façades, et non bétonner les jardinières du Centre Bourse. Les jardins publics sont indispensables au bien-être de la population et surtout des plus modestes, qui n'ont pas le privilège d'avoir un jardin bien à eux ou une résidence secondaire! En matière de développement durable, moins de discours, mais des actes s'il vous plaît!

Nous voterons quand même pour ces rapports sur les parcs et jardins.

Monsieur le Maire.- Eh bien ! Justement, Marseille vient d'être classée parmi les villes qui ont réussi dans ce domaine-là, mais cela vous a sans doute échappé !

Le rapport 10/0032/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

33 - 10/0033/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Développement durable - Cotisations de la Ville de Marseille à la Société Nationale d'Horticulture de France et à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement du cadre de vie.

(10-19173-DPJ)

Le rapport 10/0033/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

34 - 10/0034/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Adhésion de la Ville de Marseille à l'association "Plante et Cité" - Autorisation de versement de la cotisation annuelle au titre de l'année 2010. (10-19174-DPJ)

Le rapport 10/0034/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MALRAIT André

35 - 10/0035/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 12^e arrondissement - Les Trois Lucs - La Commanderie - 33, traverse de la Martine - Autorisation de déposer deux déclarations préalables par la SASP "Olympique de Marseille". (10-19175-DAFP)

Le rapport 10/0035/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 10/0036/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Marchés de gestion locative et de maintenance multiservices. Externalisation de la gestion des résidences de Marins-Pompiers.

(10-19180-DAFP)

Le rapport 10/0036/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. REAULT Didier

37 - 10/0037/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - 1ère répartition - Budget Primitif 2010. (10-19118-DNP)

Le rapport 10/0037/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

38 - 10/0038/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 2°, 3°, 9° et 15° arrondissements - Incorporation dans le Domaine Communal des biens appréhendés par la Ville de Marseille vacants et sans maître sis 31 rue Duverger, 32 rue du Bon Pasteur, rue Loubon, 80 rue Belle-de-Mai, 296 boulevard Romain Rolland, 40 chemin de la Commanderie / 1-3 impasse Aristaque et 28 rue Alexandre Méradou. (10-19178-DAFP)

Le rapport 10/0038/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

39 - 10/0039/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 12^e arrondissement - Les Caillols- Avenue Bouyala d'Arnaud - Acquisition à l'Euro symbolique par la Ville d'un terrain appartenant à la SNC "la Bastide Verte". (10-19168-DAFP)

Le rapport 10/0039/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

40 - 10/0040/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 1^{er} arrondissement - Quartier Belsunce - Vente aux enchères notariales du bien situé au 17 boulevard Maurice Bourdet. (10-19171-DAFP)

<u>Le rapport 10/0040/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

41

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Engagement Municipal pour le Logement - $10^{\rm eme}$ arrondissement – Saint-Loup - Cession d'un terrain sis au 86-88 boulevard Queirel et constitution d'une servitude de passage à Promogim Groupe SA. (09-19024-DAFP)

Rapport retiré.

42 - 10/0041/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 13^e arrondissement – Saint-Just - Traverse Montcault - Cession de terrain à la Société Provençale d'Education. (10-19167-DAFP)

Le rapport 10/0041/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

43 - 10/0042/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 16e arrondissement - quartier Saint André - 54 rue Condorcet - Cession d'un terrain bâti à la Société par Actions Simplifiées Urbanis Aménagement.

(09-18976-DAFP)

Le rapport 10/0042/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

44 - 10/0043/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 13° arrondissement - Malpassé - Avenue de Saint-Paul - Opération de Renouvellement Urbain du Vallon de Malpassé - Constitution de servitude de passage au profit de la société AMETIS PACA.

(10-19169-DAFP)

Le rapport 10/0043/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. SUSINI Bernard

45 - 10/0044/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Autorisation de versement du solde des subventions à des associations lauréates du Concours d'Idées "Envies d'Environnement" 2008 - Prorogation d'un délai d'exécution.

(10-19117-DDD)

<u>Le rapport 10/0044/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

46 - 10/0045/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Participation en 2010 de la Ville de Marseille à la Plate-forme Régionale de Concertation pour l'Education à l'Environnement et au Développement Durable - Attribution d'une subvention à l'Association GRAINE PACA.

(10-19162-DDD)

<u>Le rapport 10/0045/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

47 - 10/0046/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • 8° et 9° arrondissements - Projet de reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords - Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'annuler la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme n°20 et de prescrire une enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseille concernant l'évolution de ce secteur majeur de la Ville de Marseille comprenant le stade Vélodrome - Approbation des objectifs et modalités de concertation. (10-19179-DGUH)

Le rapport 10/0046/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* *

48 - 10/0047/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • ZAC du Vallon Régny - 9e arrondissement - Exonération de participations constructeurs pour l'association pour l'intégration des personnes en situation de handicap ou en difficulté.

(10-19170-DEAM)

Le rapport 10/0047/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme VASSAL Martine

49 - 10/0048/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD5a et la voie U222 à Marseille 15e arrondissement -Approbation de la convention tripartite d'occupation du domaine public routier et d'entretien ultérieur relative au carrefour

(10-19176-DAEP-VL)

Le rapport 10/0048/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

50 - 10/0049/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Adhésion à l'Association Française de l'Eclairage - Approbation des statuts. (10-19112-ECLA)

Le rapport 10/0049/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme BABOUCHIAN Colette

51 - 10/0050/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Cité de l'Enfant - Les Hauts de Saint-Antoine - 15e arrondissement - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux.

(10-19181-DGPRO)

Le rapport 10/0050/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme CASANOVA Danielle

52 - 10/0051/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Délégation du service public de la restauration scolaire du 1^{er} degré - Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique Paritaire.

(10-19108-EDUC)

Le rapport 10/0051/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme CHANTELOT Catherine

53 - 10/0052/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Attribution de subventions à des associations intervenant dans le cadre du dispositif Temps Récréatif de Restauration - Budget

(10-19148-JEUNE)

Le rapport 10/0052/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme FRUCTUS Arlette

54 - 10/0053/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "le Soléa" - 5/7 rue Massabo - 2^e arrondissement - Subvention à la S.A. d'HLM Logirem pour la production de 33 logements sociaux (24 PLUS et 9 PLAI).

(10-19156-DHL)

Le rapport 10/0053/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

55 - 10/0054/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "Le Passandre " - 6/8 boulevard Meyer - 4e arrondissement - Subvention à la SA d'HLM Logirem pour la production de 19 logements sociaux (14 PLUS - 5 PLAI).

(10-19158-DHL)

Le rapport 10/0054/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

56 - 10/0055/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Maison Relais "Labadie" - 7 place Alexandre Labadie - 1^{er} arrondissement - Subvention à la Fondation des Petits Frères des Pauvres pour la construction de seize logements sociaux PLAI. (10-19159-DHL)

Le rapport 10/0055/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

57 - 10/0056/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "La Simiane" - 7 et 33 allée Serpentine chemin de Sainte Marthe à Saint-Joseph - 14^e arrondissement - Subvention à l'Association Habitat et Humanisme pour l'acquisition-amélioration de deux logements PLAI.

(10-19160-DHL)

Le rapport 10/0056/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

58 - 10/0057/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Approbation des avenants n°1 de prorogation aux conventions de financement n°07/479 groupe "Salengro" (Habitat Marseille Provence), n°07/480 groupe "la Margeray" (Habitat Marseille Provence), n°07/478 groupe "le Frêne" (ERILIA), n°07/330 groupe "le Tri Postal" (DOMICIL). (10-19161-DHL)

<u>Madame MASSE.</u>- Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaitais interpeler le Conseil Municipal sur le sujet abordé dans ce rapport, l'urbanisme et l'habitat. Il y a déjà eu des interventions mais je souhaitais tout de même informer un petit peu suite à la véritable campagne publicitaire menée par la Ville de Marseille sur le logement dans notre ville.

Nous avons été martelés durant plusieurs jours par des messages, le plus souvent déraisonnables, tronquant la vérité, dans lesquels des élus en responsabilité à la Ville de Marseille annoncent que 5 000 logements par an doivent être produits dans Marseille, mais qu'en parallèle, et je cite les propos du 1^{er} Adjoint, "la Ville ne peut pas et ne veut pas offrir à chaque quartier des salles et des équipements sportifs".

Mais un autre élu de cette même majorité municipale, l'Adjoint à l'Urbanisme, soutient, pour sa part, que la Ville travaille jusque dans le détail pour préserver l'âme des quartiers et met en avant la Charte Qualité Marseille, avec, je cite, "une réelle mixité entre logements, des activités, des équipements et des espaces verts", pour finir sur une règle du bien aménager et du bien construire. Sur ce dernier point, Mesdames et Messieurs les élus, je ne dois pas vivre dans la même ville que l'Adjoint à l'Urbanisme.

Il faudrait me dire lequel de ces deux élus les Marseillais doivent-ils croire. En prenant connaissance, au fil des pages, des différents articles publiés dans le reportage, je me croyais en train de lire un véritable catalogue de vente par correspondance. J'ai bien peur que la Municipalité ne prenne ses rêves pour des réalités et, comble de tout, occulte la vérité aux Marseillais.

Le tableau final de cette campagne de propagande dans la presse a été le supplément de huit pages intitulé "Marseille un logement pour tous". A l'heure où la Fondation Abbé Pierre annonce dans son rapport des chiffres dépassant l'entendement sur les mal et les non logés, nous avons une Municipalité qui a l'air bien satisfaite d'elle sur le logement dans notre ville. Je pense que tous les élus ici présents devraient transmettre au Maire de Marseille les centaines de doléances de ses administrés qui sont en quête d'un logement depuis des années et qui vivent à deux voire à trois familles dans un même appartement.

Ces mêmes administrés, Monsieur le Maire, ne pourront jamais accéder à la propriété ou même à la location d'un appartement ou d'un pavillon d'un promoteur quelconque, promoteurs d'ailleurs que la Ville soutient dans les actions d'urbanisation sauvage dans nos secteurs. Si la Mairie de Marseille est aux petits soins avec les promoteurs dans nos quartiers, on ne peut pas dire qu'elle fasse de même pour ses administrés, Monsieur le Maire. Merci.

Monsieur le Maire.- Allez dire tout cela à Monsieur le Sénateur Maire d'Allauch et à Monsieur le Maire, Conseiller Général, des Pennes Mirabeau qui ne construisent pas de logements sociaux

Le rapport 10/0057/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

59 - 10/0058/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(10-19163-DHL)

Le rapport 10/0058/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MIRON Richard

60 - 10/0059/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Attribution de subventions aux organismes sportifs – $2^{\rm e}$ répartition 2010.

(10-19130-SPORTS)

<u>Madame BOET.</u>- Monsieur le Maire, chers collègues, en ce moment, en plein désert à Dubaï, des milliers de personnes skient. A Marseille, des centaines de personnes patinent. Même aberration écologique, même démesure! Certes, vous n'avez rien, Monsieur le Maire, d'un émir, et pourtant mettre 50 millions d'euros dans le Palais de la Glisse et de la Glace procède de la même démesure et de la même inconscience.

Monsieur le Maire. - Ce ne sont pas les vôtres !

<u>Madame BOET</u>.- Bien sûr, cet équipement attire des milliers de visiteurs, c'est un vrai succès, mais qui génère beaucoup de problèmes dans le quartier de la Capelette.

<u>Monsieur le Maire</u>.- On n'a pas besoin d'attendre que vous nous le disiez mais, enfin, puisque vous êtes venue exceptionnellement, déversez vos versets!

<u>Madame BOET.</u>- Vous aviez senti, Monsieur le Maire, le besoin impérieux des Marseillais de patiner. Vous auriez mis de la neige sur les pentes de Marseilleveyre, on aurait eu la queue au remonte-pente ! Mais cela aurait été tout aussi déraisonnable.

Monsieur le Maire.- Mais ça arrivera, et sur Notre-Dame de la Garde, M. ROATTA m'en parle depuis des années !

Madame BOET.- Cette patinoire, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le mensuel *Capital*, est une folie dédiée aux patins à glace. C'est un gouffre énergétique et financier et une bombe à gaz à effet de serre. Selon l'ADEME, la consommation énergétique varie entre 35 et 65 Euros par m², soit 63 000 Euros pour une patinoire olympique et nous, nous en avons deux ! C'est un frigo puissance 10, avec des fluides fluo-chlorés, un puissant gaz à effet de serre, d'ailleurs interdit par l'Europe depuis le 1^{er} janvier pour les nouvelles constructions. Eh non ! Vous ne compensez pas cette catastrophe écologique avec les 100 m² de panneaux photovoltaïques qui produisent au plus 18 000 KWh par an, soit la consommation électrique de 20 personnes qui ne se chauffent pas au chauffage électrique.

Alors que nous sommes la première ville de France pour l'endettement par habitant, les 50 millions d'euros d'investissement et les millions d'euros de frais de fonctionnement qui vont être engendrés dans les prochaines années vont faire cruellement défaut et font déjà cruellement défaut. Dans le 7^e secteur, par exemple, le budget d'investissement pour les équipements sportifs passe de 600 000 à 250 000 Euros cette année. M. BLUM dit que l'on ne peut pas offrir à tous les quartiers des équipements sportifs, mais avec 50 millions d'euros, que n'aurait-on pu faire !

Je disais aberration écologique, mais aussi aberration tout court : un tel équipement ne pourra pas accueillir Holiday On Ice, on va devoir glacer le Palais des Sports pour accueillir ce spectacle ! On nage, pardon, on patine en plein délire ! Alors pourquoi une patinoire d'une telle dimension pour aller simplement patiner le dimanche ? Autre aberration, Monsieur le Maire, cet équipement ne peut pas accueillir les handicapés. Comment a-t-on pu, avec le prix que cela a coûté, oublier l'accès pour les personnes à mobilité réduite, alors que c'était obligatoire ?

Monsieur le Maire. - Ce n'est pas vrai!

<u>Madame BOET.</u>- Oui, c'est vrai, vous ne savez même pas ce qui se passe dans votre ville !

Je disais que cela posait de nombreux problèmes dans le quartier de la Capelette : pas de transport en site propre, un seul bus et maintenant, des fréquences plus importantes pour le 72. Mais cela ne suffit pas, dès le vendredi soir le quartier est envahi de voitures et que dire des jours de match! Et comme si cela ne suffisait pas encore, un espace qui servait de parking va accueillir le Cirque Pinder pendant quinze jours. Comment, Monsieur le Maire, une ville comme Marseille n'a plus aucun espace pour accueillir un cirque ou le Festival Marsatac! Et après tout cela, Monsieur le Maire, vous voulez réussir Marseille 2013!

Monsieur le Maire. - Ce ne sera pas grâce à vous !

<u>Madame BOET</u>.- Une fois encore, Monsieur le Maire, vous avez agi là avec beaucoup d'amateurisme. Merci.

Monsieur le Maire.- Je pense, mes chers collègues, à tout ce que Mme BOET a fait à l'époque pour nous empêcher de faire le Parc du 26e centenaire! A tout ce qu'elle a multiplié comme démarches auprès de M. GAYSSOT à l'époque, tout ce qu'elle a pu faire pour animer je ne sais quelle association qui uniquement ne voulait pas que l'on touche au Rouet! Eh bien! Elle n'en revient pas! Le Rouet est un quartier qui a totalement explosé, c'est un quartier tout à fait moderne, avec un parc qui plaît aux gens. Et ce sera pareil pour la patinoire.

Pour le reste, laissez-nous, c'est notre responsabilité, régler les problèmes au fur et à mesure ! Et les Marseillaises et les Marseillais le diront aux élections. Avec le peu de voix que vous faites, je ne comprends pas que vous ayez encore l'audace de vouloir nous donner des leçons !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mme BOET a dû se tromper de rapport parce que je ne vois pas dans le rapport 60 autre chose que des dotations de subventions concernant deux évènements qui doivent se dérouler, notamment un pour les personnes handicapées.

Juste pour rafraîchir la mémoire de Mme BOET, à ce jour, Monsieur le Maire, vous parlez au futur, vous dites que le palais Omnisports Marseille Grand Est "sera" : il ne sera pas, il est déjà puisqu'il y a 45 000 personnes qui depuis l'inauguration sont venues pratiquer une activité de sport et de loisir qu'elles attendaient depuis bien longtemps.

<u>Monsieur le Maire</u>.- Avec des pancartes "Annick BOET, Annick BOET" !

Monsieur MIRON.- Donc ces 45 000 personnes-là vous saluent bien, Madame, et ont grand plaisir à pratiquer.

Au-delà de cela, depuis ce matin un certain nombre d'interlocuteurs de l'opposition socialo-communiste ont fait référence aux équipements sportifs et aux investissements. Monsieur le Maire, l'investissement, entre les OPA et les OPI au niveau des sports, c'est 10 millions d'euros à peu près chaque année, bon an mal an, en fonction de la ligne budgétaire de l'année concernant les opérations individualisées qui sont une grosse part d'investissement.

L'an dernier, grâce au Gouvernement de Nicolas SARKOZY, grâce au Président de la République, dans le cadre du fonds de compensation de la TVA, n'en déplaise à vous, Mesdames et Messieurs de l'opposition, nous avons bénéficié, simplement au niveau des sports, de plus de 3 millions d'euros d'investissements supplémentaires. Et, Monsieur le Maire, au nom de l'équité territoriale, et vous me l'aviez demandé, je suis allé faire le tour des Mairies de Secteur pour que chacun ait suffisamment de budget sur ses équipements. Et cela ne suffit pas encore !

Pourquoi cela ne suffit pas ? Parce que certains secteurs, comme ceux qui sont représentés ici par les Maires de Secteur de notre majorité, sont semble-t-il bien gérés puisque nous arrivons à avoir des équipements de bon niveau, des équipements financés aussi par les Mairies de Secteur, alors que pour d'autres secteurs, pas tous certes, d'opposition, il y a un certain nombre de problèmes où il semblerait que les euros investis dans le cadre de la loi Paris-Lyon-Marseille ne soient pas les mêmes ou n'aient pas la même valeur, et qui consacrent, de ce côté là-bas, beaucoup plus d'argent à la communication et à nous critiquer, qu'à investir dans les équipements.

Je voudrais juste rappeler notamment et prendre un exemple très précis : sur le stade du Merlan, que je suis allé visiter récemment, il a fallu quand même que je m'aperçoive que les joueurs rentraient par un grillage grâce à la Mairie de Secteur qui depuis trois ans n'avait pas eu le temps ni les moyens ni l'envie surtout de faire un portail. Donc, cette année, la Mairie Centrale va commander ce portail, pour que nous puissions accéder enfin dignement à ce stade, alors que c'était le travail de la Mairie de Secteur de le faire. Donc, Mme BOET et Monsieur le Président du Groupe Socialiste, vous voyez bien que les choses ne sont pas aussi claires que ce que vous le dites.

Quant aux modes de transport pour le Palais Omnisports Marseille Grand Est, juste au rang devant vous il y a le Président CASELLI à qui j'ai écrit, et juste à côté de vous il y a le Président de la RTM, j'ai écrit à ces deux Présidents en leur demandant que l'on puisse gérer les choses avec, d'une part, le métro en organisant des navettes. A ce jour, Madame, j'attends la réponse mais je suis certain qu'elle va venir.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame ANDRIEUX.- Ce n'est pas la première fois, M. MIRON, que vous attaquez ouvertement un secteur et que vous le stigmatisez. Cela est tout à fait désobligeant, d'autant que si on doit prendre des exemples, attendez : c'est la première fois dans l'histoire de cette ville que, maintenant, la dotation à une Mairie d'Arrondissements sera inférieure à celle de la Mairie ! Et vous prenez l'exemple du stade du Merlan, je ne vous dis pas depuis quand ça dure et cela aurait dû être votre fait. Mais si vous prenez le stade des Cheminots Saint-Barthélémy SNCF, qui a été donné à la Ville depuis maintenant des années, les subventions de la Région et du Conseil Général, et vous le savez parfaitement, dorment depuis maintenant plus de cinq ans sans qu'il y ait eu le moindre centime d'euro de travaux investi, sous prétexte d'un bassin de rétention ! Alors, surtout, un peu de déontologie !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- On fait tous les efforts qu'il faut et depuis des années, nous avons toujours augmenté les dotations des Mairies de Secteur. Et si vous avez fait tomber la manne du Conseil Régional, vous ne l'avez faite tomber qu'à des endroits spécifiques et effectivement géographiquement bien déterminés, alors que nous, Mme BOYER vous a fait tout à l'heure la démonstration que l'on s'étendait sur l'ensemble de la ville. Voilà ! De ce côté-là, attention aux propos que l'on tient !

Le rapport 10/0059/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

61 - 10/0060/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Activités sportives des plages pendant les vacances d'été 2010 - Approbation du tarif applicable aux usagers.

(10-19150-SPORTS)

Le rapport 10/0060/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

62 - 10/0061/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Elus en charge du sport.

(10-19154-SPORTS)

Le rapport 10/0061/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

63 - 10/0062/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Acquisition de matériel d'éducation physique et sportive.

(10-19155-SPORTS)

Le rapport 10/0062/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. REY Maurice

64 - 10/0063/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION • Approbation du protocole transactionnel au marché n°05.07 correspondant au lot n°2 VRD de l'agrandissement de la Nécropole des Vaudrans 3^e tranche.

(10-19102-DGSP)

Le rapport 10/0063/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES Anne-Marie

65 - 10/0064/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention de partenariat pour une collaboration pédagogique et la réalisation d'une exposition intitulée "9° prix de peinture Jean-Michel MOURLOT".

(09-19076-ESBAM)

Le rapport 10/0064/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 10/0065/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(09-19080-ESBAM)

Le rapport 10/0065/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

67 - 10/0066/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(10-19128-ESBAM)

Le rapport 10/0066/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. DI NOCERA Maurice

68 - 10/0067/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Nettoyage du Palais des Sports et du Dôme pour la Ville de Marseille.

(10-19104-DGE)

Le rapport 10/0067/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

69 - 10/0068/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives pour une manifestation se déroulant au Stade Vélodrome pendant le 1^{er} semestre 2010. (10-19109-DGE)

<u>Le rapport 10/0068/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

70 - 10/0069/CURI

SECRETARIAT GENERAL • DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS - 8ème et 9ème arrondissements - Convention avec la SASP Olympique de Marseille pour la mise à disposition du Stade Vélodrome - Modification des annexes et des correspondances.

(10-19126-SG)

Le rapport 10/0069/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. HERMANN Daniel

71 - 10/0070/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Approbation de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'animation du "Mémorial de La Marseillaise". (09-18845-DGAC)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votera contre ce rapport et suivra l'avis négatif exprimé par la Mairie du 1er Secteur.

Chers collègues, à la lecture du contrat de DSP, rien ne vient nous éclairer quant au projet culturel et social porté par le délégataire. Plus grave, ce document nous donne l'impression que nous allons lui confier un espace ordinaire, un lieu où la symbolique et l'Histoire ne seraient que dans le nom de l'espace le Mémorial de La Marseillaise.

Entre parenthèses, le Groupe Communiste depuis longtemps souhaite qu'il y ait un vrai Mémorial de La Marseillaise. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté!

Monsieur le Maire. - Il fallait alors le faire !

Monsieur PELLICANI.- Ouvre-t-on un espace marchand, ludique ou bien un lieu au sein duquel l'Histoire, l'identité nationale –et c'est peut-être pour vos amis le moment de parler vraiment du débat de fond sur cette question–, les valeurs de la République seraient au cœur du projet ?

Sans grande surprise, la Municipalité, la vôtre, se contente d'un document favorisant le meilleur gestionnaire. Notons au passage qu'il ne restait qu'une réponse au moment de l'appel d'offre. On est loin des motivations et de l'ambition des associations de commerçants et du CIQ, qui, eux, proposent que ces quartiers s'approprient l'espace public au travers de propositions, comme celle exprimée de la création d'une place Louise MICHEL dans le 1^{er} arrondissement. Et je vous ai écrit à ce sujet, Monsieur le Maire.

L'argument des croisiéristes avancé par vos collègues et notamment un au niveau de la Mairie de Secteur aurait du sens si vos projets avaient l'ambition de faire de la rue Thubaneau une vraie rue des Arts, nous le souhaitons vraiment, mais ce n'est pas le cas. En quinze ans, vous avez désespéré plus d'une association et créateur. On peut aujourd'hui se poser la question, tant la vocation minimale donnée à ce projet n'apparaît pas à la mesure de l'ambition portée par ces mêmes associations pour faire un véritable espace de la mémoire et de la citoyenneté.

En matière de gestion de cet espace, il y avait d'autres solutions, celle de confier l'espace au Musée d'Histoire de Marseille, qui est tout proche. On aurait pu confier cela à vos services, finalement. Les arguments de manque de compétence et de qualité pour gérer ce lieu par des fonctionnaires territoriaux sont insultants pour les employés des musées et fallacieux, car d'autres Collectivités et même l'Etat gèrent des équipements accueillant de nombreux visiteurs. Vos collègues, en Mairie du 1er Secteur, auraient peut-être mieux fait de tourner sept fois leur langue avant de parler.

Mais une autre solution aurait été aussi possible : créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, une SCIC, comme à la Friche de la Belle-de-Mai, mettant ensemble dans la même structure les associations culturelles de la rue Thubaneau, les services de la Collectivité et pourquoi pas quelques fondations culturelles œuvrant à Marseille, certains de vos amis en étant d'éminents représentants. Bien sûr, il faut pour cela faire confiance à la compétence de ses services municipaux et sortir les projets de la seule sphère marchande.

Le rapport pourrait être retiré et réexaminé, car sur ce Mémorial, nous ne sommes plus à six mois près, après tout le retard pris par les travaux.

En l'état, nous voterons contre ce rapport.

Madame SPORTIELLO-BERTRAND.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération provoque un sentiment partagé et un véritable malaise. Bien sûr, il faut se réjouir de la création d'un Mémorial dédié à *La Marseillaise*, car ce lieu du 23-25, rue Thubaneau n'a jamais été réellement inscrit dans la mémoire des Marseillaises et des Marseillais. Pourtant ce lieu est riche d'Histoire. C'est là qu'en 1792, dans ce qui était une salle de Jeu de paume, le Club des Jacobins de Montpellier conduit par François MIREUR et le Club des Jacobins de Marseille se réunirent pour rassembler les patriotes, préparer la marche des Fédérés sur Paris et adopter leur chant de marche qui devient notre hymne national.

En 1935, le Maire Socialiste Henri TASSO fit poser une plaque commémorative. Puis en 1989, Robert VIGOUROUX inaugura la place François MIREUR à l'occasion des fêtes du bicentenaire. Depuis, plus rien!

(Réflexions dans les rangs de la majorité)

<u>Madame SPORTIELLO-BERTRAND</u>.- Ecoutez, cela ne peut que vous instruire! Je vous en prie!

On pourrait donc se réjouir de voir ce lieu reprendre place dans la mémoire des Marseillais, d'autant que son ouverture est légitimement attendue par tous les riverains qui souhaitent animer la rue Thubaneau. Mais fallait-il confier la gestion du Mémorial à une société privée sous forme d'une DSP ? Certes, cela a déjà été délibéré, mais c'était le 15 mai 2006 ; il n'est pas trop tard pour revenir sur une décision aussi hasardeuse.

Il ne s'agit pas de rejeter en bloc les Délégations de Service Public, mais d'admettre qu'elles ne valent pas pour tous les domaines, notamment pour la Culture, qui relève par excellence de l'intérêt général. André MALRAUX lui-même a défini ce principe au début des années 60, je le cite : "Il appartient à la Nation de prendre en charge la Culture, toutes les cultures parce qu'elle doit échapper aux préoccupations mercantiles de notre temps." Mettre en DSP la gestion d'une cafétéria de musée ou la gestion de produits dérivés, pourquoi pas ? Mais le parcours spectacle, la transformation et l'adaptation des équipements, est-ce raisonnable ? A l'approche de 2013, est-ce un bon signe que l'on envoie aux acteurs marseillais de la Culture et notamment aux fonctionnaires municipaux spécialisés dans ce domaine ? Est-ce que cela n'anticipe pas un désengagement de la Ville vis-à-vis de la Culture ? Et quand bien même on admettrait de confier au privé la gestion d'un lieu culturel, fallait-il choisir celui-là, si symbolique de notre Histoire républicaine ?

On pouvait le relier au Musée d'Histoire, distant de cent mètres. Au cœur d'un quartier si représentatif de la diversité de notre République, on pourrait faire de ce lieu un espace pédagogique autrement plus fort que le débat si controversé voulu par le Gouvernement. La vérité, c'est que l'on a choisi délibérément de faire de ce haut-lieu de la mémoire républicaine une étape touristique pour croisiéristes de passage. C'est un mauvais choix, pris dans un autre temps, même si on trouvera bien quelques touristes pour acheter là quelques figurines de sans-culottes ou des coupe-cigares sous forme de guillotine.

Dans l'appel d'offres de la restructuration du centreville et du Vieux-Port, il est mentionné que les équipes candidates devront comprendre un ingénieur culturel dans la perspective des événements culturels. On ne lui fait pas un cadeau en anticipant ses propositions par ce choix de gestionnaire du Mémorial. Mais enfin, admettons qu'il fallait faire ce choix, fallait-il le confier à l'entreprise Vert Marine qui n'a aucune expérience en la matière ? Consultons son site et voyons ses références. Vert Marine gère en DSP quarante-trois piscines, douze patinoires, un centre de loisirs, un équipement de plein-air, un golf, un Palais des sports, deux parcs animaliers, un port de plaisance, trois salles de sport. Pour la culture, elle a en charge le parcours de la Citadelle de Belfort, la grotte préhistorique du Roc-aux-Sorciers et le Musée du Vieux Cormenier, village rural. On est quand même assez loin de la mise en valeur d'un haut-lieu de notre Histoire républicaine.

Je conclus, Monsieur le Maire. Je crois que cela ne fera pas vraiment plaisir aux responsables de l'excellente revue municipale "Marseille" qui s'évertuent, sous la direction de Pierre ECHINARD, à redonner sens à l'Histoire marseillaise, sans parler de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts de Marseille, dont vous êtes, Monsieur le Maire, l'un des membres les plus éminents. Ce n'est pas digne de Marseille Capitale Européenne de la Culture.

Notre Groupe votera donc contre cette délibération. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur HERMANN.- Ce Mémorial a été voulu par vous, Monsieur le Sénateur Maire. Nous connaissons tous votre goût, j'allais dire votre appétence pour l'Histoire. Et il est vrai qu'au 25, rue Thubaneau, François MIREUR pour la première fois a chanté le Chant de l'Armée du Rhin, qui deviendra La Marseillaise à partir de 1792, dans la salle du Jeu de paume, qui était d'ailleurs attenante à celle du traiteur David.

Quant à la DSP, vous le savez, ce n'est pas la première fois que la Ville de Marseille utilise ce procédé, d'ailleurs parce qu'il présente et offre une souplesse de gestion très importante et une limitation pour nous des risques financiers. Et d'ailleurs, comme vous le voyez dans ce rapport, il y a un cahier des charges très strict. Quant à la scénographie, elle sera tout à fait moderne, originale et je peux dire interactive. Et ce Mémorial va bien sûr requalifier toute la rue Thubaneau.

Il est vrai que la société Vert Marine a diversifié ses activités et entre autres elle a la gestion en DSP du Mémorial Charles de GAULLE à Colombey-les-Deux-Eglises. Elle a donc aussi un savoir-faire dans la matière.

Ce que je voulais dire aussi, ne soyez pas inquiets : nous nous intéressons à mettre en valeur ici l'histoire de La Marseillaise, nous vous laissons bien volontiers l'Internationale, autre chant qui a toutes vos faveurs!

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE MARSEILLE

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.-Mme SPORTIELLO-BERTRAND, j'allais dire, vous me faites de la peine, parce que c'est moi qui, il y a quelques années, ai souhaité que dans ce lieu historique il y ait un rappel important de l'Histoire. Vous avez bien fait de dire que M. Henri TASSO ou que M. VIGOUROUX ont euxmêmes laissé une plaque. A l'époque même, Mme Jeanne LAFFITTE se proposait de faire un décor, pour l'an 2000 ou je ne sais plus à quelle époque, de ce qu'était le club révolutionnaire de l'époque. Tout cela n'a pas été fait mais il m'est venu l'idée, avec des membres de ma majorité, que dans cette rue Thubaneau... THUBANEAU, c'est le nom de quelqu'un qui a été Préfet à Marseille et qui a été un grand Préfet, comme VILLENEUVE-BARGEMONT dont nous avons donné le nom à la salle à côté de l'hémicycle.

Il est clair que toutes les inquiétudes que vous pouvez avoir n'existeront pas, parce que j'ai l'intention avec l'Adjoint à la Culture, mais avec Pierre ECHINARD, que vous avez eu la gentillesse de citer, qui est un excellent historien, moi-même, nous ferons en sorte que ce qui va être présenté soit le reflet authentique de ce qui s'est passé. D'ailleurs, il y aura une évocation, ne serait-ce que du marbre qui est à l'intérieur de l'Hôtel de Ville où nous tenions nos séances du Conseil Municipal et qui présente la liste des Marseillaises et des Marseillais qui sont morts le 10 août 1792.

Vous savez que dans l'Histoire il y a deux événements, dois-je vous les rappeler. Le 20 juin 1792, le jour où le peuple de Paris va pénétrer dans les Tuileries et va enfin voir la tête de Louis XVI. Car il n'y a pas de télévision, il n'y a pas de radio, il n'y a pas d'images. Et pendant toute un après-midi, le roi Louis XVI, il fait chaud, c'est le 20 juin, à qui l'on met un bonnet phrygien sur la tête, va voir défiler les gens de Paris, qui ne savent pas comment s'adresser à lui : certains font la révérence, d'autres veulent lui baiser la main, d'autres sont là avec un regard peut-être plus désagréable. C'est le 20 juin.

Le 10 août, c'est la prise des Tuileries. Vingt-sept jours avant, les Marseillais sont partis de ce lieu, vous venez de le dire. Ils sont partis à Paris, à pied, et ils ont chanté... Oui, mais c'est important pour ceux qui ont un attachement à l'Histoire républicaine révolutionnaire, -entre guillemets- "les patriotes". Et là, on ne nous donnera pas de leçon ! Et les Marseillais qui sont partis ont chanté pendant 27 jours justement le "cantique" de l'Armée du Rhin, auquel d'ailleurs en marchant à pied ils ont ajouté un couplet supplémentaire que vous devriez vous-même méditer : "Nous rentrerons dans la carrière quand nos aînés n'y seront plus".

Voilà, je ne veux pas dire que cela s'adressait à vous, mais en réalité, vous pouvez quand même aujourd'hui l'utiliser

Et voilà pourquoi dans ce lieu, qui a été ensuite acquis, il y a quelques années, et qui notamment avait été transformé en un bain public, il est clair que depuis quelques années je rêvais à ce que l'on veuille bien faire là un Mémorial. Il n'y a pas la place de faire un musée. Cependant, en plus, l'architecte des Bâtiments de France nous ayant dit qu'il fallait acquérir d'autres bâtiments autour, cela a pris énormément de temps, mais est réalisé aujourd'hui. Le projet est prêt.

On a même pensé à un moment donné, cela devrait éveiller votre sentiment patriotique, la fille de Bertie ALBRECHT était venue un jour me dire : "M. GAUDIN, nous avons quantité de documents de Bertie, est-ce que vous accepteriez de les mettre dans un musée ?" J'avais moi-même pensé qu'ayant vu cet esprit révolutionnaire chez Bertie ALBRECHT, qui est morte à la Santé dans les conditions que l'on sait, on pouvait peut-être le faire là. Puis nous y avons renoncé pour ne pas avoir de critiques.

Nous ferons cela avec les historiens, sous l'autorité de l'Adjoint compétent, et moi-même je veillerai, et vous si vous le souhaitez, que tout soit fait d'une façon parfaite. C'est quelque chose auquel je tenais depuis que je suis Maire, c'est quelque chose qui va être réalisé.

Quant à la DSP, vous savez bien qu'il en existe beaucoup dans notre ville. La Cité de la Musique est une DSP. Le Café-Musique l'Affranchi est aussi une DSP. Ce sera sans doute pareil pour le Château de la Buzine, c'est ce qu'il faudra faire aussi. Et c'est aussi un soulagement par rapport à l'énormité du personnel municipal. Il y a 11 500 employés municipaux, ne nous en faites pas créer d'autres! C'est assez compliqué lorsque nous savons que sur un budget de 1 milliard d'euros pour la Ville de Marseille, le personnel, cela représente 600 millions d'euros. Ne nous incitez pas à la dépense au moment où vous critiquez une éventuelle légère augmentation que nous pourrions faire pour faire face à tout cela!

Voilà, Mme SPORTIELLO-BERTRAND, la réponse que je peux vous faire. Je crois au contraire que pour marquer l'Histoire dans ce lieu d'où sont partis les révolutionnaires qui sont morts le 10 août 1792, il était utile de faire cela, j'y tiens beaucoup...

Monsieur MENNUCCI .- Pas en DSP!

Monsieur le Maire.- Nous l'avons déjà votée, il y a trois ans, la DSP, pour les raisons que je viens de vous indiquer. Nous ne pouvons pas augmenter comme cela, à toutes les décisions, le personnel municipal ; ce n'est pas possible ! Voilà pourquoi nous ferons une DSP!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0070/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Verts et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

72 - 10/0071/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association "Art Concept Europa Méditerranée". (10-19177-DGAC)

Le rapport 10/0071/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

73 - 10/0072/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'équipement à l'association des Œuvres Sociales et Régionalistes de Château-Gombert (Provence) gestionnaire du Musée du Terroir Marseillais. (10-19124-DGAC)

Le rapport 10/0072/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

74 - 10/0001/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Lancement d'une consultation pour le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'animation du Café-Musiques de Saint-Marcel - Scène de musiques actuelles "L'Affranchi" - 11e arrondissement.

(09-19077-DGAC)

Le rapport 10/0001/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

75 - 10/0073/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Adhésion de la Ville de Marseille à l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites). (10-19122-DGAC)

Le rapport 10/0073/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

76 - 10/0074/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Adhésion de la Ville de Marseille à l'ICOM (International Council of Museums). (10-19095-MUSEES)

Le rapport 10/0074/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

77

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le Mobilier National pour la mise en place de l'exposition "Tapisseries Contemporaines, Chefs d'œuvre du Mobilier National" présentée au Musée Cantini.

(10-19093-MUSEES)

Rapport retiré.

78

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le Centre Interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP) pour la mise en place de l'exposition "La Grande Chartreuse de Marseille, le désert aux portes de la ville" présentée au Musée d'Histoire de Marseille.

(10-19094-MUSEES)

Rapport retiré.

79 - 10/0075/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Fourniture de DVD aux bibliothèques municipales.

(10-19090-BM)

Le rapport 10/0075/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

80 - 10/0076/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Fourniture de disques CD audio aux bibliothèques municipales. (10-19091-BM)

Le rapport 10/0076/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

81 - 10/0077/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Avenant à la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille et le Crédit Mutuel Méditerranéen.

(10-19092-BM)

Le rapport 10/0077/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme IMBERT Jeanine

82 - 10/0078/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, relative aux chéquiers "L'Attitude 13".

(10-19096-OPERA)

Le rapport 10/0078/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

83 - 10/0079/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le Centre de soins palliatifs "La Maison" pour un récital le 16 mars 2010.

(10-19097-OPERA)

<u>Le rapport 10/0079/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

84 - 10/0080/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Réforme des costumes de diverses productions. (10-19138-OPERA)

Le rapport 10/0080/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MALRAIT André

85 - 10/0081/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Abbaye Saint-Victor - 7º arrondissement - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux.

(10-19133-DGPRO)

Le rapport 10/0081/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. ROCCA SERRA Jacques

86 - 10/0082/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Direction des systèmes d'information et de télécommunication - Don de matériel informatique réformé des services de la Ville de Marseille à trois écoles d'Erevan (Arménie).

(10-19114-DGCRE)

Le rapport 10/0082/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

87 - 10/0083/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Coopération décentralisée - Partenariat avec Marrakech - Reconduction du partenariat avec "l'Association France Volontaires" anciennement "Association Française des Volontaires du Progrès".

(10-19172-DGCRE)

Le rapport 10/0083/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme VLASTO Dominique

88 - 10/0084/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme et Congrès - Attribution de subventions exceptionnelles pour Congrès et Colloques. (10-19139-SG)

<u>Le rapport 10/0084/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

*

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

89 - 10/0085/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES • Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes.

(10-19199-DAS)

Le rapport 10/0085/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. TOURRET Jean-Louis

90 - 10/0086/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DES ASSURANCES • Régularisation des recettes constatées au cours de l'exercice 2009. (10-19185-ASSUR)

Le rapport 10/0086/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

91 - 10/0087/DEVD

SECRETARIAT GENERAL • Accueil du 6ème Forum Mondial de l'Eau à Marseille en mars 2012 - Création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé "Comité International du Forum Mondial de l'Eau" - Approbation de la convention constitutive. (10-19207-SG)

Le rapport 10/0087/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. REAULT Didier

92 - 10/0088/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Cession d'équipements nautiques à la Ville d'Aqaba en Jordanie. (10-19120-DNP)

Le rapport 10/0088/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme SERVANT Danielle

93 - 10/0089/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé.

(10-19182-DAFP)

<u>Le rapport 10/0089/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

94 - 10/0090/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Exercice du Droit de Préemption dans la ZAD Façade Maritime Nord - Délégation à l'Etablissement Public Foncier PACA dans les secteurs Mardirossian, Bouès / Belle-de-Mai, Jouven et Villette.

(10-19183-DAFP)

Le rapport 10/0090/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 10/0091/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • 3° arrondissement – Saint-Lazare - 24, rue du 141° RIA - Projet de réalisation d'une résidence étudiante.

(10-19190-DEAM)

Monsieur VANELLE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le logement étudiant est une problématique majeure pour nos jeunes. La Ville de Marseille, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, l'a bien compris et multiplie ses efforts dans ce domaine.

Avec ses 47 300 étudiants et une augmentation de 7 % du nombre de boursiers, il nous faut proposer davantage de logements étudiants et en particulier dans le secteur centre-ville Saint-Charles, où seulement une offre est satisfaite pour treize demandes. Cette résidence étudiante, rue du 141e RIA, gérée par le CROUS, va y répondre avec ses 212 logements, tous d'ailleurs accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le CROUS, lors de son dernier Conseil d'administration, a tenu à remercier la Ville pour le montage proposé, tout en sollicitant une révision à la baisse du nombre de places de parking compte tenu de tous les transports avoisinants. En effet, ce projet n'a pu voir le jour que grâce au rachat à l'EPF de l'ancien bâtiment du CNRS et la mise à disposition par la Ville d'un immeuble mitoyen qui lui appartient ; le coût de l'opération revenant à environ 1,6 million d'euros, plus le foncier de l'immeuble mitoyen.

Permettez-moi de remercier tous ceux qui ont contribué à ce projet et plus particulièrement Mmes SERVANT et FRUCTUS et MM. VALLETTE et GONDARD.

Pour répondre à l'attente de nos étudiants, nous devrons poursuivre nos efforts, en anticipant et en créant de vraies conditions de vie étudiante, en particulier en centre-ville, sans oublier la perspective d'un internat d'excellence sur le site des casernes de la Belle-de-Mai dans le cadre du Grand Emprunt.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité) (Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire. Je ne sais pas si on ne l'écoute pas mais, en tout cas, on applaudit. Vous n'êtes pas chargé de faire le censeur à tout moment! J'ai dit censeur pour ne pas dire pion!

Le rapport 10/0091/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MIRON Richard

96 - 10/0092/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Accueil à Marseille du Cirque Pinder - Dérogation à titre exceptionnel aux articles 4 et 9 de la convention n°10/175 portant autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle privée au profit de la Ville de Marseille - Approbation de l'avenant n°1.

(10-19201-SPORTS)

Monsieur MENNUCCI.- Je voudrais profiter de ce rapport, présenté un peu en catastrophe, sur le Cirque Pinder –mes collègues apprécieront certainement la référence– pour dire quelques mots, en présence du délégué spécial de Marseille 2013, sur nos inquiétudes, au Groupe Faire Gagner Marseille, quant à la situation dans laquelle se trouvent un certain nombre d'acteurs et de projets culturels notamment par manque de terrains que vous mettez à leur disposition.

Il y a chez nous une réelle inquiétude sur le devenir du festival Marsatac. On a organisé une conférence de presse, il y a trois mois, et pour l'instant, les réponses qui sont apportées par votre Municipalité ne correspondent pas à ce que le festival Marsatac a depuis dix ans su créer dans cette ville. Et j'ai le sentiment qu'il n'y a pas de prise en compte réelle, par l'appareil municipal et la direction politique, de l'importance de ce festival de musiques nouvelles dans l'esprit des Marseillais qui s'y intéressent. Il n'est pas obligé que l'on s'intéresse tous à la même chose mais il y a de nombreux Marseillais qui s'intéressent aux musiques nouvelles. Et je n'ai pas le sentiment que nous prenions en compte cet aspect-là.

Depuis dix ans, les jeunes responsables de cette association ont dépensé beaucoup d'énergie pour installer et maintenir à Marseille une manifestation considérée aujourd'hui comme l'une des grandes références françaises du genre. En 2008, ce festival avait attiré 27 000 spectateurs au J4, sans aucun incident, faut-il le préciser pour ceux qui assimilent tout rassemblement de jeunes à la drogue, à la violence et au désordre. Mais depuis dix ans, ce festival a été promené, à tous les sens du terme, par la Mairie, qui n'est pas capable de lui proposer un espace correctement aménagé et normalement placé.

Alors qu'on leur avait promis, il y a quelques années, le Parc Longchamp, mon collègue Bruno GILLES s'est empressé de faire déplacer cette manifestation. Cette année, le J4 leur a été interdit, soi-disant en raison des travaux du MUCEM, alors que, quelques semaines après, un cirque s'y est installé, quelques semaines après ! Concernant l'éventuelle tenue de ce festival sur les plages du Prado, le Député Maire Dominique Tian a au moins le mérite d'être clair puisque, lui, il ne cherche pas d'explications culturelles, il s'appuie simplement sur la défense des intérêts de la population riveraine, ce qui n'est pas interdit mais lui, au moins, il assume ce qu'il fait.

Le dernier lieu en date que l'on propose aux responsables de Marsatac est un terrain pollué, sans eau ni électricité, à côté de la cité Bellevue, dont les habitants, nous l'avons compris, ne votent pas dans les bureaux proches de la plage du Prado, mais comme les riverains de la plage du Prado ont des tympans et des oreilles, comme tout le monde. Et de plus, ils sont un peu plus nombreux que ceux qui pourraient être gênés par le bruit là-bas, qui entre parenthèses le sont déjà par toutes les opérations qui sont faites sur la plage du Prado, du volley au football, et là je n'entends pas que l'on veuille interdire ces opérations.

Alors, placer le festival Marsatac au milieu des gravats et des containers, depuis quelques jours l'Adjoint aux grands événements –il paraît qu'il y en a un– s'est mêlé de l'affaire...

(Réactions dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Jusqu'à présent, ça s'était bien passé.

Monsieur MENNUCCI.- Je dis ça parce que je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas l'Adjoint à la culture.

Monsieur le Maire. - Mais cela ne vous regarde pas !

Monsieur MENNUCCI.- Oui, ça me regarde, parce que c'est ma ville autant que la vôtre!

L'Adjoint s'est mêlé de cela et il indique sur le site Internet de la Ville qu'elle est prête à proposer le Palais des Sports aux organisateurs. Ce qui est assez surprenant, c'est que ces organisateurs, que j'ai eus au téléphone ce week-end, n'ont pas été approchés pour savoir si le site leur convient. C'est-à-dire qu'on lance à la cantonade des possibilités mais on n'a même pas la décence ni le respect, envers ces gens qui ont fait ce qu'ils ont fait, de leur parler pour leur faire des propositions. C'est donc de la communication, le seul problème étant que ces responsables ne sont absolument au courant de rien !

Monsieur le Maire. - Mais quelle est la question ?

Monsieur MENNUCCI.- Je ne sais pas ce que vous allez faire et je vous le dis, ne croyez pas que le festival Marsatac soit simplement le fait de quelques jeunes ou de quelques personnes qui aiment les musiques nouvelles. Cela fait partie de la culture de Marseille, comme l'Opéra en fait aussi partie. Et nous ne pouvons pas traiter les jeunes, nous ne pouvons pas traiter ces gens qui se sont battus depuis dix ans, sans de la considération.

Et ce que j'attends du Conseil Municipal, et du Maire de Marseille, c'est qu'il prenne cette question du festival Marsatac comme il sait prendre d'autres questions quand il en a envie et qu'il les gère lui-même et directement. Sinon, nous allons aller à une situation où le festival va partir. Et je pense que ce serait un signe extrêmement négatif pour 2013 si le festival Marsatac, faute d'action de la Municipalité, devait quitter notre ville.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire. - Avant que les élus responsables vous répondent, et pour ne pas tomber dans l'excès de démagogie auquel vous nous habituez même en fin de séance alors que cela s'était très bien déroulé aujourd'hui, il y a dix ans, mes chers collègues, que Marsatac fait son festival à Marseille. Et il y a dix ans que nous trouvons chaque année une solution, même si les animateurs de Marsatac sont de plus en plus exigeants.

Il est clair, et cela ne peut pas vous échapper, qu'il y a actuellement sur le J4 le début des travaux du MUCEM, mais de cela vous pouvez dire "je m'en bats l'œil et le flanc gauche", et également les travaux du Centre Régional de la Méditerranée, et là, en votre position pontifiante à la Région, vous savez bien qu'il y a aussi le bâtiment que M. VAUZELLE a souhaité. Et par conséquent, Marsatac, ils sont obligés, comme d'autres d'ailleurs, de se délocaliser. Donc on cherche les lieux nécessaires.

Et pour M. TIAN, et je partage tout à fait son sentiment, nous ne sommes pas, nous, le réceptacle de tout sur les plages du Prado. Et il y a trop de manifestations bruyantes, interminables jusqu'à 4 h ou 5 h du matin, en ce lieu. Eh bien! Nous ne le souhaitons pas et nous faisons valoir notre droit. C'est M. Dominique TIAN qui le fait, avec ma totale approbation.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, pour 2013...

Monsieur le Maire.- 2013, M. MENNUCCI, dois-je vous rappeler à une époque la Coupe de l'America. Je vous revois encore, au moment où on attendait le résultat, déambuler dans l'Hôtel de Ville et au moment où vous avez su que c'était Valence qui gagnait et pas Marseille, j'ai vu votre visage rayonner, je l'ai vu s'illuminer! Et en moi-même, je me disais : quand même, les sépulcres blanchis, cela existe encore! Vous avez fait ce jour-là toute sorte de déclarations alors qu'en réalité vous étiez ravi, content et satisfait que Marseille ne soit pas choisie!

Monsieur MENNUCCI.- Qu'est-ce que cela a à voir ?

Madame VASSAL.- Justement, M. MENNUCCI, cela a à voir puisque je m'occupe de l'espace public et j'ai géré pendant des années Marsatac sur l'espace public. Effectivement, sur Marseille nous avons un problème de terrain. Et comme nous revalorisons cette ville, nous trouvons systématiquement des endroits aménagés. Nous avions trouvé depuis quelques temps l'appui et l'accueil du J4. Donc nous avions cet espace-là, nous pouvions y mettre les kermesses, les cirques, Marsatac et tout le monde était content. Aujourd'hui, nous avons souhaité donner une envergure différente au J4 et nous espérons bien qu'à l'issue des travaux du MUCEM nous pourrons récupérer une partie de cet espace. En attendant, nous essayons de faire au mieux.

La difficulté avec Marsatac, c'est qu'ils vont voir tout le monde mais ils ne viennent jamais me voir, donc je suis un peu étonnée. Donc je pense qu'en vérité, ils ne veulent pas trouver de solution, et c'est là le fond du problème. Et vous venez de le dire, M. MENNUCCI, parce qu'ils vous ont appelé ce week-end, moi cela fait des semaines que je leur demande d'essayer de venir me voir pour que l'on trouve ensemble une solution. Comment se fait-il que j'ai pu trouver une solution pour la kermesse, pour les cirques et pas pour Marsatac ? Tout simplement parce qu'ils ne veulent pas ! Parce qu'ils souhaitent aller sur les plages du Prado parce qu'ils en ont décidé ainsi !

La problématique des plages du Prado, Monsieur le Maire, comme vous le dites, effectivement il y a du monde, cela fait du bruit. Mais surtout, n'oubliez pas une chose! C'est qu'au niveau sécurité, et M. ALLEGRINI peut vous le confirmer, nous avons l'interdiction de la part de la Sécurité Civile d'y installer ce type d'équipement parce qu'il y a un risque énorme au niveau de vagues qui pourraient envahir. Eh oui! Cela vous embête!

Donc, Marsatac, pour moi ils ne veulent pas trouver de solution parce qu'ils ne viennent pas voir les gens comme ils doivent le faire. Et en vérité c'est une fausse excuse, c'est une histoire politico-politicienne puisque c'est vous qui la récupérez ! Kermesses et cirques, je n'ai pas de problème.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. DI NOCERA, qui fait une proposition, même si on n'a pas eu le temps de l'écrire aux responsables de Marsatac que moi non plus je n'ai jamais vus de ma vie.

 $\underline{\text{Monsieur MENNUCCI}}.\text{- Vous devriez }! \text{ Ce n'est pas normal que le Maire de Marseille}...$

Monsieur le Maire.- Mais si on me demande rendezvous, je reçois!

(Réflexions de la part de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur DI NOCERA.- M. MENNUCCI, laissez-moi parler ! Vous venez de dire la messe, évitez de porter votre croix maintenant ! Et quelle croix !

La Ville a multiplié les offres auprès des organisateurs, que vous le vouliez ou non, M. MENNUCCI. On a fait des propositions aux organisateurs de Marsatac et j'en ai proposé aussi. Et c'est vrai qu'en accord...

Monsieur MENNUCCI .- Mais quoi ? Quel terrain ?

Monsieur DI NOCERA.- Laissez-moi parler, M. MENNUCCI ! J'ai horreur que l'on me coupe quand je parle ! Je vous disais, M. MENNUCCI et chers collègues, que nous avons proposé, j'ai proposé, c'est vrai, le Palais des Sports. Le Palais des Sports qui se situe dans un endroit stratégique : il y a un transport en commun, il y a possibilité de parking et puis c'est un lieu qui gênera beaucoup moins de monde, premièrement. Deuxièmement, M. MENNUCCI, je vous rappelle aussi qu'il n'y a pas que le Palais des Sports, il y a le site des quais du Port Autonome, qui pourrait aussi satisfaire pleinement cette manifestation, que je soutiens d'ailleurs...

Monsieur MENNUCCI. - Vous avez raison!

Monsieur DI NOCERA.- ...Si la CGT ne mettait pas là aussi quelques embûches ! Alors, M. MENNUCCI, nous avons des forces de propositions. J'ai eu personnellement Marsatac au téléphone samedi, vous voyez, ils m'ont téléphoné ! Ils ne m'ont pas dit non, ils m'ont dit qu'ils me recontacteraient cette semaine pour que l'on puisse visiter les lieux éventuellement et ils prendront la décision. Mais vous ne pouvez pas, M. MENNUCCI, nous reprocher de faire des propositions pour que Marsatac reste à Marseille !

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement ce genre de festival apporte quelque chose à notre ville et on pourrait imaginer même en voir d'autres. Cela dit, concernant Marsatac, je vais juste mettre un bémol. Evidemment, il faut trouver un lieu pour que ce festival perdure. Mais il faudrait aussi arriver à entretenir avec les organisateurs de ce festival des rapports qui les mènent aussi à quelque contrainte agréable à l'égard de notre ville. Parce que lorsqu'ils ont, juste après leur dernier festival, fait paraître un article dans *Libération* en critiquant les Docks des Suds, en disant que l'on ne pouvait pas y faire de musique, que le lieu n'était pas adapté, c'était faux puisque, autant ils avaient raté la sonorisation du leur, autant quelques jours plus tard, aux Docks des Suds, par exemple, dans la même salle, Oaï Star, un groupe marseillais, faisait un concert avec un son exceptionnel.

Bref, étant un passionné de ces musiques, je considère que l'on devrait et que l'on pourrait avoir d'autres festivals aussi, aider celui-ci mais juste leur demander d'éviter de dire du mal de la Ville lorsque celle-ci les aide, même si c'est avec quelques difficultés.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité) Monsieur le Maire.- Merci, M. MULLER!

M. HERMANN, pour terminer et rassurer Monsieur le Président MENNUCCI sur le fait que Marseille Provence Capitale de la Culture se déroule bien.

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Maire, chers collègues, je vais rassurer tout à fait M. MENNUCCI, qui d'ailleurs présente un peu des propos excessifs.

M. MENNUCCI, je reprendrai un peu vos propos. Vous dites : est-ce qu'il y a un Adjoint à la Culture ? Il y a évidemment un Adjoint à la Culture mais il n'a pas des œillères et il travaille en équipe avec ses collègues, avec le Secrétariat Général, avec le Président d'Euroméditerranée, le Député Guy TEISSIER, avec mon collègue DI NOCERA sur les grands événements. Il n'est pas simple de trouver trois hectares dans cette ville où les terrains ne soient pas pollués et où il n'y ait pas des nuisances de bruit.

Quand vous dites que Marsatac ne sont pas pris en considération, je vais toutes les années à leur festival, je suis en relation permanente avec Mme DESGRANGES. Donc je peux vous dire que nous sommes très attentifs au festival, et parce que je sais que c'est un festival de qualité, qui est très bien tenu et qui réunit énormément de jeunes et qui ont une renommée nationale et internationale et qui participe évidemment à 2013 Marseille Capitale Européenne de la Culture. Donc nous sommes très attentifs à ce suiet et je peux vous dire que nous trouverons une solution.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0092/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

97 - 10/0093/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Modification du montant de l'autorisation de programme des études pour la réalisation du parc des piscines de proximité - Approbation de la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité année 2008

(10-19202-SPORTS)

Madame ALLIBERT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a quelques mois nous avions eu, en commission, l'assurance d'un programme ambitieux pour les piscines. C'est effectivement dans les piscines que nos enfants apprennent à nager et, nous, élus en charge de la Ville, nous devons tout mettre en place au mieux afin que cet apprentissage soit possible pour le plus grand nombre et sécurisé.

Effectivement, la mer, c'est la moitié de notre territoire. Les activités balnéaires sont le loisir gratuit et accessible à tous par excellence. Ailleurs, on apprendrait naturellement à skier, voire à patiner. Ici, on doit apprendre à nager. C'est une nécessité pour la sécurité des plages.

Monsieur le Maire, comme il nous a été promis, restez ambitieux pour les Marseillais ! Des économies ont été faites, tant mieux ! Conservons ce budget au profit du programme piscines. Je vous remercie.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, bien sûr que nous avons un programme ambitieux dans le cadre du Schéma directeur des piscines, d'ailleurs il avance puisque l'appel d'offres qui a été réalisé est en notification pour l'entreprise qui a été choisie et donc les études vont pouvoir se faire.

Et dans ce cadre, nous avons réalisé 310 000 Euros d'économie, donc il était normal que le Conseil Municipal, qui avait prévu 500 000 Euros, ramène cette enveloppe à ce que va réellement coûter ce deuxième volet d'études, c'est-à-dire 190 000 Euros. Et pourquoi cela ne va-t-il coûter que ou seulement 190 000 Euros ? Parce que le Service des Sports a réalisé un certain nombre de pré-études sur l'ensemble du cahier des charges et que la concurrence bien naturelle entre les entreprises qui ont répondu à cet appel d'offres a permis de baisser les coûts. Donc je suis ravi que cela fasse plaisir à chacun des membres de l'opposition municipale que nous économisions et que le Conseil Municipal prenne acte de ces nouveaux prix. Merci.

Monsieur le Maire.- Si on suit la logique de nos collègues qui disent : "pourquoi vous avez fait un Palais Omnisports avec deux patinoires alors qu'il fait chaud à Marseille, alors qu'il ne faut pas le faire", à Marseille il y a la mer, donc on n'aurait pas besoin des piscines. Mais néanmoins nous en avons vingt et néanmoins nous les entretenons ! Voilà ! Merci, M. MIRON.

Le rapport 10/0093/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

98

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SÛRETE - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE - Renouvellement des actions visant à la surveillance et à la mise en sécurité des propriétés communales. (10-19105-DGPP)

Rapport retiré.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. DI NOCERA Maurice

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

99 - 10/0094/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives pour des manifestations se déroulant au Palais des Sports pendant le 1^{er} semestre 2010 - 2^e répartition - Approbation de conventions de partenariat. (10-19103-DGE)

<u>Le rapport 10/0094/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

100 - 10/0095/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de partenariat avec la Fondation de France concernant le concert "Solidarité Haïti". (10-19208-OPERA)

Le rapport 10/0095/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Question orale de Monsieur Christian PELLICANI relative à la situation du Théâtre de la Criée

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, le Théâtre de la Criée a connu trois saisons successives encombrées par des travaux qui ont déstabilisé le Théâtre National de Marseille et sa programmation. Pour mémoire, saison 2007-2008 écourtée, travaux prévus pour le printemps : saison 2008-2009 éclatée à travers Marseille où le lieu de La Criée n'a presque pas pu être utilisé ; saison 2009-2010 : programme plus que décimé par le problème du désamiantage.

Je dois dire que sur la question de l'amiante, il ne faut pas prendre cela à la légère, je l'ai écrit dans la question. Il y a eu notamment un excellent reportage...

(Brouhaha dans la salle)

* *

<u>Monsieur PELLICANI</u>.- Je pense que vos collègues ne sont pas très intéressés par le devenir du Théâtre de la Criée, Monsieur le Maire!

Il ne s'agit là que du constat rappelé par le Comité de soutien à la réouverture du Théâtre qui vient de se constituer. La question de l'amiante étant vécue comme un coup de grâce pour l'avenir du TNM, cette question du désamiantage n'est pas à prendre à la légère. A titre d'exemple, je ne citerai que le documentaire de José BOURGAREL, "100 000 cercueils, le scandale de l'amiante", diffusé le 28 janvier sur France 2, qui illustre parfaitement les dessous de cette tragédie contemporaine.

Comment a-t-on pu en arriver là ? C'est la question qui en ressort.

Par ailleurs, le public et le personnel sont aujourd'hui dans l'attente d'une réponse rapide et d'engagements clairs, afin d'établir un calendrier intégrant un retour rapide au fonctionnement du théâtre.

Par voie de presse, vous avez apporté, pas vous mais votre Adjoint à la Culture, un certain nombre de réponses. Mais je souhaiterais, et c'est le sens de cette question, que vous, Maire de Marseille, et que le Conseil Municipal s'engage clairement pour des travaux qui permettront la réouverture du Théâtre, et que notamment un comité de suivi soit mis en place, associant aussi bien le personnel que le comité d'usagers qui s'est créé, ainsi que les élus.

Merci, Monsieur le Maire, pour l'attention de vos élus qui apparemment s'intéressent peu à la place qu'occupera le Théâtre de la Criée en 2013 au moment de grands événements.

Monsieur le Maire.- Je vous ai écouté et vous direz à M. BOURGAREL, qui parle le soir à la télévision régionale, plus facilement que moi bien entendu, que les conseilleurs ne sont pas les payeurs! Nous ne serons pas pris en défaut sur l'amiante et s'il faut, pour rassurer tout le monde, enlever totalement l'amiante, même là où il est dissimulé et où on pourrait jouer mais où inlalement on nous demandera de l'enlever, on le fera! Quaucun pagara, il faudra payer. Alors vous qui sans cesse nous demandez des dépenses supplémentaires, en matière de santé bien entendu nous le ferons. Si cela pouvait vous inciter à nous encourager et à voter les budgets, ce serait mieux!

<u>Monsieur HERMANN</u>.- Chers collègues, je vais répondre de façon assez concise sur ce dossier long et compliqué.

Nous avions entrepris en 2008 des travaux de remise aux normes d'électricité et de climatisation. Lors du percement pour la pose de câbles, nous nous sommes aperçu qu'il y avait, dans certaines parties du théâtre, de l'amiante, ce qui a entraîné des retards considérables dans les travaux. Des retards considérables pourquoi ? Parce qu'il a fallu établir des procédures et ces procédures ont été mises en place, c'est-à-dire que lorsque l'on perçait un trou, il fallait analyser pour savoir si dessous il y avait de l'amiante. Et si les analyses étaient positives, il fallait désamianter. Si l'on ne pouvait pas désamianter, il fallait donc combler, calfeutrer et selon des procédures et avec des protections particulières.

Sur la scène existaient deux grosses gaines compacté. par Les recouvertes de l'amiante d'empoussièrement effectués à cette époque s'avéraient négatifs. Cependant, par mesure de précaution et en concertation avec la Direction et le personnel, nous avons donc désamianté ces deux gaines, ce qui fut fait d'ailleurs, et nous avons refait des tests d'empoussièrement qui se sont avérés aussi négatifs. C'était fin décembre. Cependant le personnel technique a fait usage de son droit de retrait et n'a pas repris le travail, parce qu'il reste des projections d'amiante compacté sur le mur de fond de scène et sur le caillebotis.

Nous avions demandé alors des tests d'empoussièrement dans des conditions de travail poste par poste. Ces tests ont toujours été retardés et n'ont toujours pas eu lieu, pour ne pas dire ils ont été refusés. Vient d'être actuellement publié un rapport de la SECAFI qui conclut qu'il faut encoffrer le mur de scène et au désamiantage du caillebotis.

Le coût de ce surcoût est d'environ 1,2 million d'euros, entre 1 million et 1,2 million d'euros, alors que nous avons déjà dépensé, entre le désamiantage et la façade, 2,3 millions d'euros. Et sur les recommandations de la SECAFI, à l'issue des travaux, le Théâtre doit bien sûr rouvrir après le désamiantage de ce caillebotis

La Ville de Marseille a donc fait un effort considérable où c'était son devoir mais aujourd'hui il faut que chacun prenne ses responsabilités. La Ville a pris les siennes, il faut que la Direction du Théâtre fasse de même, sinon c'est l'existence même du Théâtre qui est mise en cause. Je regretterai seulement que lorsque les Collectivités disent, n'est-ce pas, "il faut", "il n'y a qu'à", lorsqu'il faut mettre la main à la poche il n'y a plus personne et c'est seulement la Ville de Marseille qui paye!

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 12 h 20

DEMANDE D'ABONNEMENT AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"

Nom :
Prénom :
Adresse:
Tél :
désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du
Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS: SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

12, RUE DE LA REPUBLIQUE

13001 MARSEILLE

TEL: 04 91 55 15 55 - FAX: 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION: M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF: M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT: Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE: CETER